



PLAN DE PAYSAGE DE LUTTE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

TOME 2 : ORIENTATIONS ET PROGRAMME D'ACTIONS

Septembre 2021

Équipe :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes

AIR COOP - Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture





Étude commanditée par :

Communauté de communes
des Hautes Vosges
16, rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer
03 29 27 29 04
contact@cchautesvosges.fr
www.cchautesvosges.fr



Étude réalisée par :

Agence Folléa Gautier
(mandataire du groupement)
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com



AIR COOP

Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
6 les Soleiades, route de Chalvet
05 200 Embrun
07 83 89 67 39
j.nahmiyaz@energies-territoire.com
www.energies-territoire.com



Ceresco (anciennement Blezat Consulting)

Agriculture et sylviculture
18 rue Pasteur
69 007 Lyon
04 78 69 84 69
contact@ceresco.fr
www.ceresco.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION	6	3.3 Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes	32	PARTIE 2 // PROGRAMME D' ACTIONS	53	4.1.B - Mettre en œuvre une requalification globale des lacs et de leurs abords	124
PARTIE 1 // OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	9	3.4 Poursuivre la diversification des activités des stations	33	> Six orientations et 19 actions à concrétiser	55	4.1.C - Recenser, protéger et restaurer les zones humides	129
> Orientation 1 // Vers un urbanisme recentré	11	> Orientation 4 // Pour la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées	35	> Cartographie des objectifs de qualité paysagère	62	4.2.D - Structurer le suivi des expérimentations de renouvellement forestier à l'échelle intercommunale (cf. 6.1)	133
1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'un urbanisme de qualité	13	4.1 Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé	37	PARTIE 3 // FICHES ACTIONS PRIORITAIRES	65	4.3.A - Appuyer la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation	135
1.2 Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires	14	4.2 Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique	38	1.1.A - Reconquérir les centres-villes et villages et le patrimoine bâti, et accompagne la transition énergétique dans l'habitat	66	5.2.C - Créer une structure de programmation et d'investissement pour le développement des ENR sur le territoire	139
1.3 Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics	15	4.3 Développer un écosystème territorial autour du bois	39	1.2.A - Organiser les réseaux de mobilité du quotidien, alternatives à l'autosolisme pour relier les centralités	76	5.2.D - Développer un schéma directeur d'énergie renouvelables et lancer des projets démonstrateurs	144
1.4 Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage	17	> Orientation 5 // Pour des énergies renouvelables au coeur de la vie quotidienne	41	1.3.A - Concevoir des espaces publics durables dans les centres-bourgs, économes, adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives	82	5.3.A - Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel	148
> Orientation 2 // Pour une agriculture au coeur des politiques publiques	19	5.1 Accompagner la rénovation énergétique du bâti	43	2.1.A - Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages en concertation avec les agriculteurs	91	6.1.A - Créer l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges : l'A3P	150
2.1 Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages	21	5.2 Développer des projets d'ENR aux bénéfices collectifs	44	2.2.A - Soutenir techniquement et financièrement les agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux	99	6.1.B - Créer une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements et la transition énergétique	154
2.2 Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages	23	5.3 Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics	45	2.4.B - Constituer une trame agri-urbaine dans les fonds de vallée	102	6.1.C - Sensibiliser les acteurs et le grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère	157
2.3 Augmenter la valeur ajoutée des productions par des leviers locaux (mutualisation de moyens, création de labels...)	24	> Orientation 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage	47	3.1.A - Gérer la fréquentation des zones de quiétude et de leurs interfaces	110	PARTIE 4 // PHASAGE ET CHIFFRAGE	161
2.4 Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification	25	6.1 Créer un suivi spécifique du plan de paysage et mettre en relation les acteurs locaux	49	3.1.B - Identifier et valoriser la richesse des patrimoines locaux, supports d'un tourisme plus doux, autour d'un récit sur les ressources	117	> Phasage de mise en oeuvre des 19 fiches -actions prioritaires	163
> Orientation 3 // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte	27			3.2.A - Rechercher des alternatives à la voiture pour les déplacements entre bourgs et espaces de loisirs (stations de montagne, lacs, ...)	120	> Calendrier de mise en oeuvre et typologie des sous-actions	169
3.1 Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial	29					> Chiffrage des 19 fiches -actions prioritaires	171
3.2 Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique	31						

INTRODUCTION

Le diagnostic, développé dans le tome 1, l'a mis en évidence : les directions prises depuis plusieurs décennies contredisent les valeurs accordées aux paysages des Hautes-Vosges. L'énergie abondante, puissante et pas chère, accessible à tous à partir du milieu du XXe siècle, a d'abord apporté une liberté et un confort individuels nouveaux, inédits dans l'histoire de l'humanité, grâce aux machines : voiture, réfrigérateur, eau courante, chauffage central, chauffe-eau, tracteur, camion, machines-outils, télévision, équipement ménager, ordinateur, etc. C'est encore plus vrai dans le cadre montagnard à la fois contraint et industriel des Hautes Vosges, où les machines des remontées mécaniques, des dameuses et des pelleteuses, et désormais des canons à neige, ont permis un développement touristique qui a en partie compensé la désindustrialisation partielle issue de cette même énergie abondante, puissante et pas chère, qui a exacerbé la concurrence mondiale.

Ces processus posent aujourd'hui des problèmes de durabilité, qui ont été présentés dans le diagnostic : sécheresse et question sur la ressource en eau, fragilité économique des secteurs d'activités spécialisés, érosion de la biodiversité et des qualités environnementales des milieux (scolyte), affaiblissement de la vie locale et du lien social, ... l'ensemble étant étroitement lié à cette surpuissance énergétique qui interroge nos consommations, nos ressources, notre rapport au monde. Certains de ces phénomènes s'accroissent avec le changement climatique, mais il n'en est généralement pas la cause première.

La fragilisation du vivant en est un exemple préoccupant¹, corrélé en premier lieu à la destruction d'habitats (par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou de gestion forestière, etc.), à la fragilisation des continuités écologiques et de la trame verte et bleue (fragmentation par les activités, surfréquentation des milieux naturels, etc.), et aux pollutions généralisées des écosystèmes (agriculture intensive, industrie, etc.). Le changement climatique vient ici accentuer des phénomènes déjà engagés, comme le montre l'exemple du tarier des prés, dont l'habitat se raréfie avec la précocité croissante de la récolte des prairies, ou encore le développement des scolytes et autres parasites favorisés par les conditions climatiques extrêmes de ces dernières années (sécheresses, fortes chaleurs, etc.).

Pour répondre à ces enjeux multiples, c'est dans chacun des trois champs économique, environnemental et social que le plan de paysage veut agir. Et chacun se traduit à travers les 6 orientations de la politique paysagère de la CCHV.

> **Orientation 1** // Pour un urbanisme recentré

> **Orientation 2** // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

¹ 68 % des effectifs des espèces de vertébrés sauvages ont disparu entre 1970 et 2016 (Indice Planète Vivante - Rapport WWF 2020), et 78 % des effectifs d'insectes volants en trente ans (revue Nature, 2017) ; sur le territoire français, 55 % des effectifs d'oiseaux ont par exemple disparu en vingt-cinq ans (étude CNRS et Muséum d'histoire naturelle, 2018).

> **Orientation 3** // Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

> **Orientation 4** // Pour la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

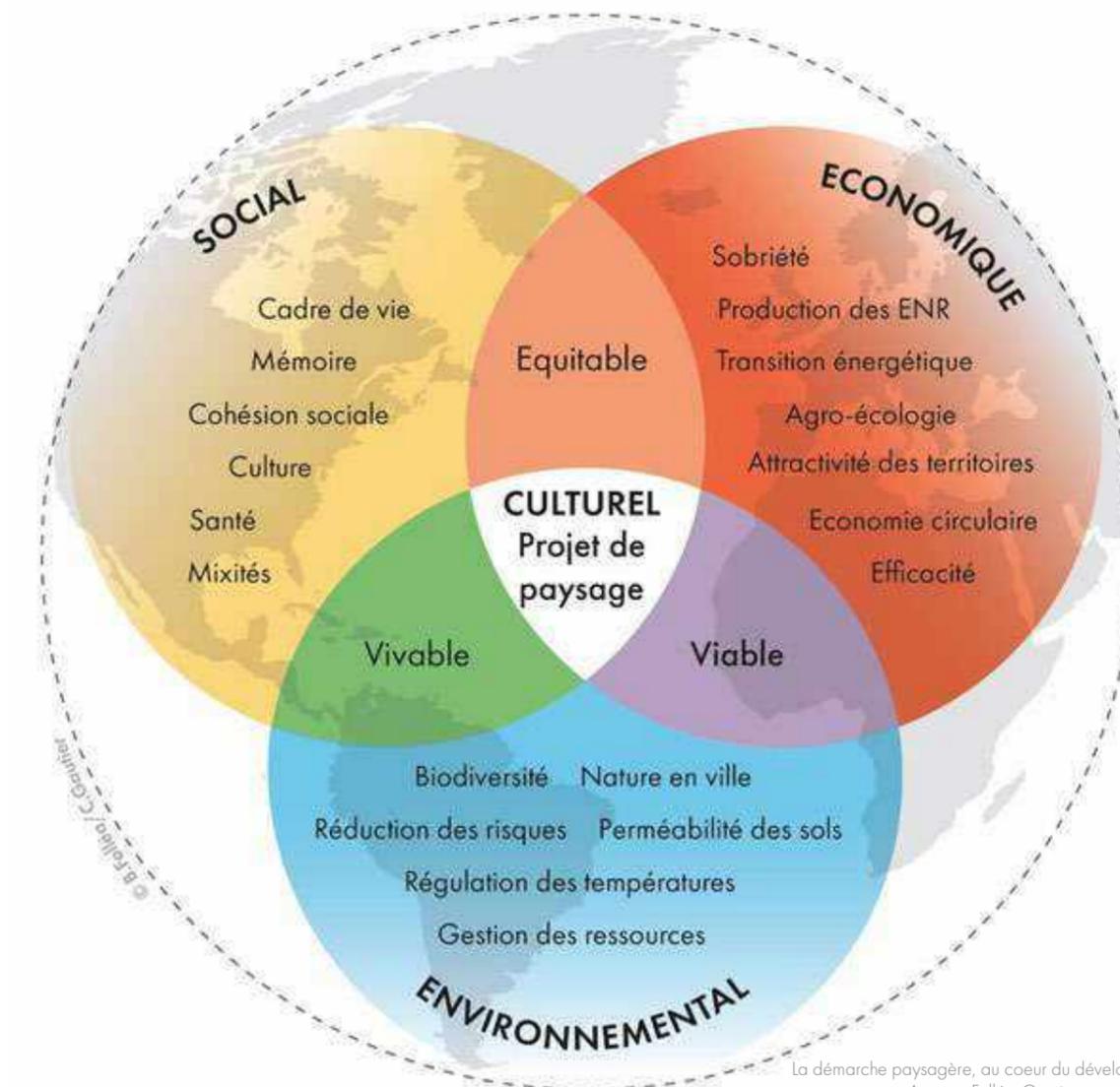
> **Orientation 5** // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

> **Orientation 6** // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

Les orientations 2 et 4 consistent à conforter les ressources et le vivant en développant des activités agricoles et sylvicoles au bénéfice de paysages durables. Les orientations 1 et 5 visent à renforcer les centres-villes et villages et les alternatives aux énergies fossiles, au bénéfice de la vie locale et du lien social. Enfin l'orientation 3 veut valoriser les patrimoines naturels et culturels au bénéfice de l'attractivité territoriale. Une dernière orientation, en 6e position, vise à coordonner l'ensemble de ces orientations à travers des actions permanentes de suivi et de mobilisation des acteurs sur le long terme. Le paysage, bien commun culturel vivant et évolutif, est ainsi placé au cœur du développement durable, comme objectif de qualité et comme moyen d'interaction entre ces trois domaines (schéma ci-contre).

Finalement, l'enjeu du Plan de paysage des Hautes

LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE, AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



La démarche paysagère, au cœur du développement durable, Agence Folléa-Gautier - paysagistes urbanistes

Vosges est de contribuer à reconstruire progressivement un écosystème local, où les économies de la construction, de l'agriculture, de la nature, de la forêt, du tourisme, de l'industrie, de l'énergie et des services notamment, se reboüclent entre elles, tout en bénéficiant des services d'un écosystème naturel préservé. C'est cet écosystème local qui donnera sens et direction à l'évolution du paysage, résilient et adapté au changement climatique, au service d'un développement soutenable en termes social et environnemental.

Chacun des 6 axes est décliné en **objectifs de qualité paysagère** qui ouvrent de nombreuses pistes d'actions. L'ensemble a été travaillé à la faveur d'ateliers de thématiques réunis à Gérardmer les 31 mars et 1er avril 2021 : à partir de plus de cent pistes d'actions, présentées sous forme de questionnaires et débattues par les participants, ils ont permis une hiérarchisation entre une trentaine d'actions immédiates (priorité 1), des actions à court-moyen terme (priorité 2) et les autres actions envisagées (non prioritaires) (cf. mémoire de la concertation).

Parmi la trentaine d'actions immédiates, le Comité de pilotage a poursuivi la sélection pour aboutir à 19 actions court terme. Elles font l'objet de **fiches actions** présentées dans la seconde partie de ce tome 2. Leur contenu a été alimenté et débattu en atelier les 5 et 6 juillet 2021.

« Il faut passer d'une logique d'exploitation à une logique d'activation des potentialités du territoire », entretien avec le Conseil scientifique du PNRBV.

PARTIE 1 //

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Six orientations et une vingtaine d'objectifs sont visés pour que la démarche paysage contribue à la qualité des Hautes Vosges, à travers la lutte contre le dérèglement climatique, l'érosion du vivant et l'adaptation à ces changements.



ORIENTATION 1 // VERS UN URBANISME RECENTRÉ



Parmi toutes les machines mises à disposition grâce aux énergies fossiles, la voiture contribue particulièrement au bouleversement du paysage des Hautes Vosges. Elle a rendu possible une diffusion et un étalement de l'urbanisation partout dans les fonds et les pentes des vallées de la communauté de communes. Ce phénomène massif, très frappant dans le paysage, d'autant plus sensible qu'il conquiert des pentes très visibles, continue d'être justifié comme « culturel » par certains acteurs rencontrés, alors que, historiquement, seules les fermes étaient dispersées pour être chacune au milieu de ses terres, et non l'habitat en général, qui ne dépend pas économiquement des terres qu'il conquiert. Cette erreur d'appréciation historique, mais aussi la sous-estimation des conséquences du phénomène, la plus-value foncière individuelle, l'argent généré par les taxes foncières et d'habitation, la facilité à ouvrir à l'urbanisation plutôt qu'à reconstruire, et la difficulté politique d'arrêter le processus, expliquent que le phénomène d'étalement de l'urbanisation soit toujours en cours aujourd'hui.

La lutte et l'adaptation au changement climatique offrent l'occasion de cesser fermement ce phénomène d'urbanisation diffuse. Le contexte national et régional (zéro artificialisation nette, stratégie nationale bas carbone, plan pluriannuel de l'énergie, SRADDET, ...) y pousse de façon plus efficace qu'auparavant (la loi Montagne de 1985 et la loi SRU qui a 20 ans n'ont pas porté leurs fruits sur ce plan).

Quant aux quartiers d'urbanisation diffuse, leur évolution sera notamment liée aux micro-centralités secondaires à conforter, aux continuités paysagères à valoriser (vues, trames vertes bleues, cheminements) et aux modes doux de proximité que l'on saura installer pour les déplacements utilitaires et quotidiens.



L'inadaptation ou le manque d'espaces confortables pour les mobilités alternatives à la voiture individuelle contraint les usagers à emprunter la route.

4 objectifs sont identifiés :

- 1.1.** Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'un urbanisme de qualité
- 1.2.** Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires
- 1.3.** Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics
- 1.4.** Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage

1.1

Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'un urbanisme de qualité

L'habitat en centre-ville et village dans la CCVH peut avoir le mérite d'une qualité patrimoniale (fermes et bâti rural, immeubles Belle époque, cités industrielles, bâti de la reconstruction), mais l'inconvénient d'une inadaptation à certains besoins contemporains. Les centres accueillent par ailleurs de grandes emprises industrielles, pour certaines aujourd'hui obsolètes, dont les structures encore en place témoignent d'un héritage encore vivace, mais permettent aussi d'envisager un réemploi plus économe en espace, en énergie et en matériaux, pour la création de nouveaux quartiers.

L'objectif est donc de favoriser l'occupation du bâti ancien en soutenant son adaptation, tout en développant des formes urbaines et une architecture innovantes, ancrant les témoins d'un passé remarquable dans l'espace contemporain... et réciproquement.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Encouragement dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements) des principes d'une urbanisation économe et intégrée à l'existant et au paysage pour les nouveaux projets de construction, travaillés par un homme de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste)
- Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux (bâti de la reconstruction, cités ouvrières) (à grouper avec 1.4)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2) :

- Repérage et acquisition des logements vacants ou vieillissants des centres-bourgs
- Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations : résidentielles, économiques, touristiques, équipement, etc.
- Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs : création d'équipements et services, zones d'activités, logements collectifs, etc.

- Lancement de concours d'idées (urbanisme, architecture, paysage) ou organisation d'événements (festifs, artistiques, culturels) pour changer l'image du patrimoine industriel
- Création de structures d'accompagnement des porteurs de projets et renforcement de la sensibilisation des habitants
- Appui, conseil et suivi d'architectes pour les projets d'ensemble et le renouvellement urbain (CAUE, PNR, UDAP, etc.)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Développement d'un observatoire du foncier, sous la forme par exemple d'un « cadastre des potentiels » pour améliorer la diffusion des connaissances et aider les collectivités dans leurs décisions
- Inscription de ces réflexions dans les stratégies et documents d'urbanisme, notamment communautaires (SCOT, PLUi)
- Développement d'une palette d'outils réglementaires pour la maîtrise du foncier (emplacements réservés, DUP, PAPAG, ...) appropriée en fonction du contexte

1.2 Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires

Ce territoire de montagne, fortement habité, dispose d'un maillage de villes, bourgs, villages et hameaux qui, pour répondre aux enjeux contemporains liés à l'étalement urbain, doivent voir leurs centralités renforcées. La faible dynamique démographique doit aujourd'hui servir la vie locale dont le cœur bat dans les centres-villes et villages. C'est sur eux qu'il convient de concentrer les efforts pour qu'ils soient préservés de la concurrence d'une urbanisation diffuse.



Ancienne usine reconverte en galerie marchande au cœur de Gérardmer

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités : desserte par les liaisons douces, aires de covoiturage, points d'arrêts transports en commun et TAD, commerces et services itinérants, etc.
- Limitation de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi, Cartes communales) pour maintenir de la population dans les centres

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2) :

- Accompagnement du déploiement du télétravail et des téléservices : poursuite du développement des réseaux numériques, création de lieux tiers dans les centres
- Moratoire sur les créations d'activités commerciales hors centres, en lien avec la protection des terres agricoles dans les fonds de vallée

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Identification de l'armature territoriale et localisation des centralités à renforcer (SCoT, PLUi)
- Encadrement de l'installation de grandes surfaces commerciales
- Aménagement d'espaces publics pour l'accueil d'activités et de manifestations
- Soutien à l'activité commerciale et économique locale et diversifiée autour des productions du territoire
- Développement de la création de « commerces mouvants » ou boutiques éphémères

1.3 Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics

Si la nature et les paysages de montagne constituent un cadre remarquable et attractif pour les habitants et visiteurs de la CCHV, le diagnostic fait le constat de la pauvreté des espaces publics en arbres et en sols vivants. La voiture, indispensable aux déplacements locaux, a pris une place excessive sous la forme d'espaces de stationnement et de circulation minéralisés et banalisés, décourageant l'usage des modes doux et actifs et réduisant la convivialité des espaces de vie. Face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau, l'espace urbain a également un rôle à jouer dans le stockage et la filtration des eaux en limitant notamment les surfaces imperméabilisées.

Outre la proximité immédiate des services et l'adaptation des logements, l'attractivité des villes et villages est largement liée à la qualité des espaces publics que l'on saura offrir à ceux qui auront fait le choix de rester ou de regagner les centres. Il s'agit d'aménager des espaces publics offrant des lieux de convivialité et d'échanges, de jeux, des jardins, des arbres et de l'ombrage, de la sécurité et du confort piéton et vélo prioritaires, des sols vivants, poreux et moins bitumés, des stationnements en poches, une qualité des ambiances et des matériaux répondant à la qualité des paysages de montagne, etc., en rééquilibrage à la logique du tout-voiture qui a déqualifié l'espace de vie au cours des dernières décennies.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Conception d'espaces publics durables, adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs : surfaces poreuses et enherbées, gestion alternative des eaux pluviales, présence végétale pour l'ombrage et le rafraîchissement, essences variées et économes en eau, réduction des largeurs de chaussées de roulement, maîtrise de la place de la voiture, mise en œuvre de cheminements, continuité et confort des circulations douces et sentiers (cf. 5.3)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Identification de la trame paysagère de chaque commune, définition des vocations souhaitées pour chaque espace ouvert (jardin, place, pré, continuité douce, espace boisé, lisière urbaine, etc.) et transcription dans les documents d'urbanisme (OAP, emplacement réservé, sur-zonage, etc.)
- Renforcement de la trame paysagère en lien avec le paysage de montagne : plantations, traitement des lisières urbaines, choix de matériaux locaux, valorisation du petit patrimoine, des points de vue, des cours d'eau, etc.

- Aménagement ponctuel des abords des cours d'eau dans l'espace urbain, en évitant le sur-aménagement : accessibilité aux berges, création de chemins, réouverture, renaturation et diversification des essences plantées
- Concertation et participation des habitants à la programmation, et développement d'actions participatives (« je jardine ma rue », etc.)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Création d'un atlas de la biodiversité à l'échelon communal ou intercommunal
- Développement du pâturage urbain pour l'entretien des espaces ouverts
- Limitation du mobilier urbain et de la signalétique
- Mise en place d'un plan lumière intercommunal et valorisation des paysages nocturnes, extinction ou diminution de l'éclairage public au cœur de la nuit
- Charte pour la qualité du paysage des routes et espaces de stationnement
- Identification de sites prioritaires pour la requalification des espaces publics et lancement d'études de programmation, de concours, etc.



Création d'un espace public de centre-bourg à l'emplacement de l'ancienne cour d'école à Champdray



Requalification d'une rue favorable aux modes doux et limitant les surfaces imperméables à Saulxures-en-Moselotte

1.4

Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage

Les paysages ruraux des Hautes Vosges sont caractérisés par un habitat diffus de fermes isolées, qui se sont maintenues dans certaines parties du territoire intercommunal : le secteur le plus connu et reconnu est celui de la crête des Vosges, piquée de ses fermes-auberges, mais d'autres paysages valorisants moins connus méritent attention : Hameau de Presles, Col des Hayes, Les plateaux à Gerbamont, La haute vallée de la Meurthe au Valtin, Lispach dans la vallée du Chajoux, Vallée du Menaurupt et le Haut du Tôl à Sapois, les vallées de Lémont et Vixard, etc.

Bien que parfois centralisées autour d'un « hameau » constitué de quelques maisons groupées le long de la route, c'est tout un ensemble à l'échelle du paysage, alliant espaces agricoles, fermes isolées, lisières forestières, et zones humides, qui signe l'aspect le plus valorisant des Hautes Vosges en termes de paysage et qui mérite d'être attentivement préservé. Ces hameaux sont menacés par le développement urbain diffus et l'architecture banale qui fragiliserait leur cadre naturel et paysager et leur organisation caractéristique. La diminution de l'activité agricole et l'orientation croissante vers les fonctions résidentielles et touristiques pose par ailleurs la question du maintien d'activités dans ces sites habités isolés.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Maintien de l'ouverture des paysages autour de ces sites caractéristiques et lancement prioritaire des réouvertures de terrains enfrichés pour les mettre en valeur (cf. 2.1)
- Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti existant aux besoins contemporains dans le respect de ses caractéristiques architecturales, urbaines et patrimoniales et en favorisant l'autonomie (notamment énergétique) (à grouper avec 1.1)



ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Protection du cadre naturel et agricole caractéristiques des hameaux dans les documents d'urbanisme
- Mise en valeur de l'architecture et des éléments remarquables du paysage de montagne présents : cours d'eau, matériaux locaux, points de vue, petit patrimoine
- Renforcement du nomadisme commercial et culturel pour amener les services et les activités dans les hameaux : marchés ambulants, épicerie culturelle, bibliobus, etc.

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Encadrement de leur évolution par une réglementation spécifique dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi)
- Appui renforcé des CAUE et du PNR dans l'accompagnement des projets

Les Plateaux, Basse-sur-le-Rupt



ORIENTATION 2

POUR UNE AGRICULTURE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES



Hors des centres bourgs, l'arrêt de l'urbanisation diffuse va conduire à protéger les terres à vocation agricole de manière pérenne et à leur offrir un avenir durable. L'agriculture comme filière économique et comme gestionnaire précieux et valorisant du cadre de vie s'en trouvera renforcée, ne serait-ce qu'en n'aggravant plus le manque de surface fourragère. Mais cela ne suffira pas et le Plan de paysage devra contribuer à conforter cette activité économique en lui faisant plus de place dans le paysage à voir, à parcourir, à découvrir ... et à manger.

Le renforcement de l'agriculture est un enjeu de paysage majeur pour les Hautes Vosges en lutte contre le changement climatique. Il sera à considérer tant sur les aspects sociaux (renouvellement des exploitants, installation de porteurs de projet hors cadre familial, recrutement de salariés pour appuyer la diversification...) qu'économiques (développement de nouveaux ateliers, soutien des projets collectifs, accès à de nouveaux débouchés (restauration collective notamment...), valorisation de la qualité des productions issues du territoire...). D'autant plus que l'élevage extensif, propre aux zones de moyenne montagne, domine largement et contribue directement au stockage du carbone (dans les prairies permanentes), à la préservation de la biodiversité (habitats propices à une faune et une flore diversifiée) et à l'entretien des ouvertures paysagères. Il faut aussi noter la volonté de certains agriculteurs d'aller vers d'autres

types de production : petits fruits, maraîchage, apiculture sont autant de petites filières permettant de valoriser d'autres types d'espaces et de participer à la résilience alimentaire du territoire de la CCHV. Celles-ci serviront par ailleurs les enjeux du futur Projet Alimentaire de Territoire, qui vient d'être délibéré par la CCHV.

L'axe 2 du Plan de paysage de la Communauté de communes des Hautes-Vosges vise à consolider les différentes activités agricoles au bénéfice de paysages durables. Ce sont elles en effet qui participent à la gestion de l'essentiel des espaces du territoire et c'est de ces bonnes pratiques agricoles que dépend largement la qualité paysagère de la CCHV.



Exploitations agricoles et d'élevages

Ainsi quatre objectifs sont visés dans cette orientation :

- 2.1** Renforcer la politique de reconquête des terres agricoles et d'ouverture des paysages
- 2.2** Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages
- 2.3** Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place
- 2.4** Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification



2.1

Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages

L'ouverture des paysages est un enjeu ancien, qui a motivé les premiers plans de paysage vosgiens. Plus de 280 ha ont fait l'objet de projets de réouverture depuis la mise en œuvre des premiers programmes d'actions, en additionnant les actions entreprises dans ce domaine par les anciennes Communautés de communes. Ces opérations répondent généralement à plusieurs objectifs croisés, plus ou moins marqués en fonction des spécificités de chaque projet :

- Qualité des paysages
- Soutien à l'économie agricole avec un besoin grandissant en surfaces fourragères
- Enrichissement de la biodiversité
- Création d'espaces de transition entre couvert forestier et terrains agricoles
- Etc.

Cependant, face aux évolutions des filières agricoles (concentration des exploitations, vieillissement des agriculteurs, etc.), à la pression de l'urbanisation touchant notamment les terres mécanisables, aux difficultés et au coût d'entretien de certaines parcelles (pente, morcellement foncier...), et aux évolutions climatiques en cours (sécheresse, invasion des espaces forestiers par les scolytes, etc), le maintien de ces espaces ouverts est fragilisé.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Intégration de terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs : terrains mécanisables, prairies humides de fond de vallée, abords des hameaux patrimoniaux, points de vue, etc.

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Création d'un outil de suivi des friches agricoles pour favoriser leur reconquête : cartographier les espaces les plus fragilisés avec priorisation/ niveaux d'enjeux, leur qualité agronomique, leur potentiel de reconquête, les porteurs de projet/ agriculteurs identifiés pour leur gestion, leur vulnérabilité au changement climatique (manque d'eau), etc.
- Cartographie participative (communes et agriculteurs) des parcelles en cours d'enrichissement
- Protection durable des prairies de fauche de fond de vallée en tant que maillon essentiel de l'activité agricole : ZAP, PAEN ?
- Développement d'une forme de sylvo-pastoralisme adaptée aux mutations en cours (parcelles forestières affectées par le scolyte, besoin d'alternative aux pâturages bovins pour les parcelles les moins adaptées également) : travail avec le PNRBV, expérimentations avec certains porteurs de projet intéressés

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Actions de reconquête de friches : déboisement et réouverture de sites agricoles en lisières forestières, cartographie des parcelles visées, anticiper le lancement d'une procédure d'étude d'impact imposée par le code de l'environnement (si > 25 ha) associer la DREAL aux ateliers + cartographier le plus précisément les zones de reconquête (lancement d'un AAP pour identifier les agriculteurs/ porteurs de projet intéressés ?)
- Poursuite de la mise en œuvre et la révision des réglementations de boisements
- Développement d'opérations aux coûts moins élevés privilégiant l'usage des permis de bois associés à une exploitation agricole, sur les parcelles adaptées
- Sensibilisation des propriétaires de parcelles enfrichées à leur valorisation par l'agriculture
- Communication sur le rôle des prairies de fauche à destination du grand public
- Accompagnement des agriculteurs aux échanges et regroupement parcellaires pour faciliter leur gestion
- Lutte contre la fougère aigle (toxique pour les troupeaux) : recherche d'une valorisation économique, fabrication de produits de fertilisation organique ou de conditionnement de jeunes plants (purin, terreau...)



Prairies menacées par l'urbanisation à La Bresse



Prés de fauche

2.2

Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages

Au-delà des projets de reconquête de terres agricoles, cette orientation pose la question de la gestion de ces espaces sur le long terme pour préserver la qualité des paysages vosgiens.

Ils'agitdesoutenirlesagriculteursvosgiens, majoritairement engagés dans des pratiques extensives plus favorables à la biodiversité, pour le maintien d'une activité vertueuse bien que souvent mal rémunérée. Il s'agit également de conforter la qualité de la production des éleveurs des Hautes-Vosges, orientée vers des systèmes herbagers entièrement dépendants de la ressource fourragère, en assurant l'équilibre économique des exploitations face aux évolutions en cours : maintien des prairies de fond de vallée, essentielles à la production de foin, évolution de la gestion des prairies face au changement climatique, sécurisation de la ressource en eau, etc.

Sylvopastoralisme et installation de jeunes agriculteurs (communes de Sapois et Cornimont, Crédits photos : PNR des Ballons des Vosges.



ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage : baux environnementaux et paiements pour services environnementaux (PSE), associés à des cahiers des charges permettant de ne pas détruire les éléments patrimoniaux comme les murs de soutènement de terrasses et autres dispositifs hérités...

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Evolution de la gestion des prairies face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau (en lien avec l'étude menée par le Pays de la Déodatie) :
 - o Soutien à l'agriculture extensive



- o Diversification des essences des prairies pour garantir une production constante de ressource fourragère
- o Moindre productivité estivale mais mieux répartie sur l'année
- o Sur-stockage du fourrage
- o Préservation et valorisation des zones humides (inventaire à l'échelle de la Communauté de communes) (cf. 4.1)
- o Création de zones d'ombres
- o Sensibilisation à l'agroforesterie

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Appropriation des résultats de l'étude des modalités d'adaptation des systèmes herbagers du Massif des Vosges au changement climatique menée par le Pays de la Déodatie et communication auprès des agriculteurs
 - Développement, sous conditions environnementales précises, de micro-retenues permettant la sécurisation d'eau agricole (stockage) pouvant être associée à des micro-centrales hydroélectriques
 - Organisation collective d'un apport volontaire de foin récolté pour l'entretien des parcelles privées et publiques (jardins, terrains communaux, etc.), par exemple lors d'un événement festif et participatif
 - Mise à disposition de parcelles publiques ou privées pour pâturage/ fauche aux périodes critiques (fin été, début automne) : lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt pour solliciter les particuliers/ entreprises ? Format « d'estives urbaines »

2.3 Augmenter la valeur ajoutée des productions par des leviers locaux (mutualisation de moyens, création de labels...)

Il s'agit de poursuivre et d'intensifier les actions en faveur de productions dégagant davantage de valeur ajoutée et de richesse pour ceux qui les font, tout en bénéficiant aussi au territoire en termes de dynamisme et de qualité paysagère. Les circuits courts attirent de plus en plus de producteurs mais au-delà de la finalité de vente directe, ils nécessitent de repenser le système agricole local : moyens de transformation collectifs, recrutement de main d'œuvre, apprentissage de savoir-faire pour la transformation, ...

Ces derniers ne répondent pas non plus à toutes les ambitions agricoles, et certaines exploitations préfèrent se concentrer sur l'aspect productif et déléguer les maillons suivants à des opérateurs économiques dédiés (laiterie industrielle notamment). Ces filières longues peuvent néanmoins manquer de valeur ajoutée, les pratiques vertueuses et extensives sur le secteur étant rarement rémunérées (pas de label spécifique ou de mise en valeur des produits). Il est donc important d'étudier ici tous les leviers accessibles pour rémunérer à sa juste valeur les spécificités des productions issues de ce terroir de moyenne montagne.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Organisation collective de la transformation des produits locaux, avec l'ouverture d'ateliers de transformation mutualisés notamment pour le fromage (cf. Plan d'action du schéma de développement économique 3.7)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Accompagnement de la création de groupements d'employeurs pour faciliter la création d'un poste « partagé » pour ces fonctions transversales (transformation, commercialisation...)
- Développement de la marque « Cœur de Massif » et de l'identité locale d'autres produits : diversification des produits, valorisation et recherche de labellisation (AOP, IGP...)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Mise en valeur des productions locales auprès des artisans de bouche du territoire



Fromage Cœur de Massif. Crédit photo : PNR des Ballons des Vosges.t



Label récemment créé suite à un partenariat entre la Chambre d'Agriculture des Vosges et le département

2.4 Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification

Comme dit précédemment, les circuits courts ont rencontré un contexte favorable à leur développement depuis quelques mois et le diagnostic fait ressortir l'enjeu de pérenniser cette dynamique et de l'installer durablement sur le territoire, au travers d'une offre accessible aux touristes, qui font partie intégrante de l'économie locale, mais également aux habitants, principaux usagers. Celle-ci est également amenée à se diversifier, avec l'arrivée de porteurs de projet souhaitant développer d'autres activités que l'élevage (maraichage, petits fruits, PPAM...) et pour lesquels l'accès au foncier n'est pas toujours aisé. Cette orientation s'intéresse donc à l'enjeu prégnant de remettre du lien entre les consommateurs et le monde agricole.



Atelier de production de pâtes et boutique dans le centre de Thiéfosse

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Facilitation de l'installation de porteurs de projet Hors Cadre Familial pour des activités d'élevage, mais aussi maraîchères arboricoles, textiles (fibre végétale : portage foncier, mise à disposition de terrains communaux, constitution d'une réserve foncière « péri-urbaine » pour les activités de maraichage et d'arboriculture, préemption de terrains avec enjeux eau (zone de captage) et mise en place de BRE, veille foncière active et participation aux commissions de la SAFER
- Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises, EHPAD) : évolution des cahiers des charges, évaluation des besoins et d'une potentielle mutualisation (cuisine centrale, légumerie)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Développement des points de vente des produits du territoire ouverts toute l'année (points de vente pérennes)
- Mise en lien des producteurs et des acteurs de la RHD locaux (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) : plateforme internet/appli dédiée/ annuaire des producteurs/

diffusion de guide de partenariats en circuits-courts pour la RHD

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Inventaires des agriculteurs du territoire pour faciliter leur mobilisation lors d'appels à projets
- Communication et événements valorisant la production locale : brochures, visites de fermes, marchés gourmandes, etc.
- Accompagnement des porteurs de projet en circuit court et en diversification pour éviter les cessations précoces d'activités
- Développement de l'agritourisme (fermes-auberges, ...)
- Protection des terrains agricoles susceptibles d'accueillir une agriculture « de proximité » avec la mise en place de statut type PAEN ou ZAP : petits terrains proches des zones urbaines, avec un accès à l'eau

ORIENTATION 3

VERS L'EXTENSION ET LA PROLONGATION DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES ET DE DÉCOUVERTE



Lac de Saulxures-sur-Moselotte convoitée en période estivale.

La limitation du tout-voiture et de la consommation d'énergie carbonée permettra d'atténuer les problèmes et de prévenir les risques liés à la sur fréquentation saisonnière des sites touristiques des Hautes Vosges.

Il faudra pour cela développer une stratégie d'ensemble pour l'accueil des publics, dans l'espace et dans le temps, en dosant l'accessibilité et la part modale de la voiture en fonction des lieux et des saisons. Le renforcement d'une offre de transport collectif notamment en direction des populations touristiques permettrait de libérer les destinations de loisirs de l'emprise hégémonique de la voiture et de permettre ainsi de nouveaux usages aux espaces réservés jusque-là au stationnement.

Cette réflexion intégrera l'évolution programmée et phasée des sites des stations de ski liée à la perte d'enneigement progressive.

Quatre objectifs permettent de répondre à cette orientation :

- 3.1** Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial
- 3.2** Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique
- 3.3** Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes
- 3.4** Poursuivre la diversification des activités des stations

3.1

Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial

Le paysage des Hautes-Vosges est l'expression d'une relation sensible des hommes à leur environnement, inscrite dans le temps long de l'histoire. L'objectif est ici de faire valoir la riche dimension naturelle, culturelle et historique du territoire. La compréhension du paysage dans sa profondeur est également source d'inspiration pour agir à bon escient, poursuivre son façonnage progressif mais aussi diversifier les thématiques de découverte. La qualité du cadre naturel et la spécificité du mode de vie montagnard invitent par ailleurs à développer un tourisme orienté vers le ressourcement et le rapport à la nature, qui représente un potentiel majeur de diversification (randonnée et itinérance, déconnexion, bienfaits des plantes, etc.).

L'enjeu est également ici de concilier la préservation et la sauvegarde des milieux montagnards avec les usages économiques. Les activités, le tourisme, tout comme l'habitat, doivent s'intégrer dans le milieu naturel qui est à la source de l'attrait de ce territoire, et non l'inverse.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Identification et valorisation de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages : le patrimoine naturel glaciaire, les grands lacs, les zones humides, les forêts, l'agriculture de montagne, l'industrie textile, le patrimoine de la reconstruction, les implantations minières du XVI^e siècle, l'exploitation du granit et les savoir-faire associés, la botanique, l'herboristerie, etc.
- Création ou maintien de zones de quiétudes dans les sites les plus sensibles (soutien des acteurs, financement, réalisation)
- Création d'un espace d'initiation aux bienfaits des plantes : découverte, collecte participative, stages, etc.

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines : sites, lieux, points de vue et parcours, récits et complémentarité, mise en réseau, dispositifs de médiation et d'interprétation, etc.
- Identification de sites remarquables et mise en valeur par une scénographie ambitieuse : par exemple les carrières et tunnels au Syndicat
- Sensibilisation du grand public au respect et à la préservation des milieux naturels

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Réalisation de travaux complémentaires de recherche (université, écoles, associations, érudits, etc.)
- Mise en œuvre d'actions de valorisation : exposition, événements publication, etc.
- Inventaires participatifs des éléments de patrimoines de proximité (beurheus, cités ouvrières, etc.)
- Inscription dans les documents d'urbanisme des éléments de patrimoine représentatifs
- Valorisation et gestion partagées (chantiers participatifs, événements festifs ou artistiques, recueil de témoignages, etc.)

3.3

Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes

Véritable « route-paysage » de la CCHV, la route des Crêtes permet de découvrir des panoramas exceptionnels depuis les Vosges vers la Plaine d'Alsace, le Jura, les Alpes, dans un paysage ouvert d'altitude. Bien qu'ayant fait l'objet de plusieurs aménagements à l'initiative du PNRBV ou du Département notamment (chemin d'interprétation, réaménagement du col de la Schlucht), elle reste essentiellement accessible et fréquentée par des visiteurs véhiculés (voiture individuelle, camping-cars, motos) nécessitant des aménagements routiers pas toujours compatibles avec le cadre remarquable des lieux.

Cette orientation vise à promouvoir un aménagement plus favorable aux modes doux de découverte des paysages.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Extension des plages d'ouverture exclusive aux modes doux et navettes dans les périodes de forte fréquentation

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Constitution progressive d'un belvédère linéaire à la circulation apaisée, ponctué d'aménagements sobres et de qualité mettant en scène le paysage et les milieux (de la vue panoramique à ce qui est à nos pieds) :
 - > adoucissement de la voirie : réduction de la largeur de voie, partage de chaussée (chaucidou), etc.
 - > aménagements de belvédères / plateformes intégrés dans le paysage,
 - > aménagements pour révéler les milieux / flore / attention à porter au sol
 - > interventions artistiques magnifiant le paysage, > etc.
- Poursuite d'aménagements sobres et adaptés à l'esprit des lieux menés sur les points d'arrêts :
 - > préserver le caractère minimaliste de l'aménagement de la voie : chaussée réduite à la bande de roulement, marquage au sol, signalétique et mobilier limités au strict nécessaire, etc.

- > aménagement ponctuel d'aires d'arrêts de cars et de véhicules les plus discrètes possibles : réduction de l'emprise de la chaussée, sols poreux, etc.
- > intégration paysagère du mobilier et des aires de stationnement appelés à prendre un aspect le plus naturel possible.

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Mise en place d'un observatoire des usages de la route des Crêtes
- Développement du potentiel pédagogique d'interprétation sur la route des crêtes en lien avec des initiatives permanentes ou événementielles de nature culturelle, artistique, paysagère, environnementale, etc.



Environ 60 000 personnes visitent les Sentiers de la photo au Haut du Tot chaque année. Source : Internet.

3.4

Poursuivre la diversification des activités des stations

La neige est à la source d'une des principales activités économiques du territoire : les stations de ski. Le changement climatique, qui devrait s'accompagner d'une baisse de l'enneigement dans les Hautes-Vosges, constitue ainsi une réelle menace pour l'économie du territoire. Face à ce constat, les stations ont engagé différentes actions, pour augmenter la skiabilité en hiver (neige de culture) mais aussi pour diversifier les activités vers le 4 saisons. Cette orientation vise à renforcer la résilience des stations face au changement climatique, en poursuivant leurs actions en faveur de la transition écologique et énergétique.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Renforcement des offres d'activités douces et écoresponsables en station (itinéraire sécurisé ski de randonnée et raquettes, sentier d'interprétation, activité pédagogique de découverte de l'environnement, ...)
- Développement des dispositifs incitatifs de recours à la mobilité douce/commun pour l'accès aux domaines skiables (cf. 3.2)
- Accompagnement des commerces et hébergeurs dans une démarche éco-responsable : conseil et accompagnement à la rénovation énergétique, à l'approvisionnement en produits et matériaux locaux, valorisation par la création d'un label, etc.

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Mise en place d'un observatoire de la biodiversité, développement des zones de protection et valorisation de la biodiversité comme vecteur de découverte et d'attractivité touristique
- Mise en paysage des abords et des aires de stationnements en y intégrant des capacités d'énergies renouvelables
- Développement autour du soin de soi par la nature (sylvothérapie, déconnexion numérique, ...)

- Développement de produits touristiques ciblés à l'échelle des stations (restauration bio, modes de déplacements 0 CO2, etc.)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Intégration paysagère des équipements techniques liés à l'exploitation des domaines skiables hors saison hivernale
- Réalisation du bilan carbone domaine skiable et de la destination touristique
- Engagement de la transition énergétique des domaines skiables en tant que vecteur de diversification économique et de réduction d'impact
- Appui à la requalification (dont énergétique) de l'immobilier touristique
- Engagement vers une stratégie d'exploitation résiliente aux effets du changement climatique
- Développement de l'activité pastorale sur les pistes en période estivale
- Rénovation des équipements de station pour des usages inter-saisonniers et qualitatifs sur le plan environnemental
- Introduction dans les offres touristiques d'activités culturelles ainsi que des visites de fermes ou petites entreprises artisanales, afin de compléter l'offre des activités majoritairement sportives



ORIENTATION 4
VERS LA MISE EN AVANT DES ESPACES
NATURELS ET DE LA FORÊT COMME
RESSOURCES LOCALES PRIVILÉGIÉES



La forêt, les zones humides, et plus globalement les espaces naturels, protecteurs de la biodiversité, des sols, de l'eau et de l'air, pourvoyeurs de gibier, de bois, de champignons, d'air pur et de balades, constituent un patrimoine de nature précieux et identitaire des Hautes Vosges. Fragilisée par le changement climatique, la forêt doit évoluer dans ses essences, ses modes de gestion et de protection contre les risques d'incendie ou de parasites, ses modes de fréquentation et d'usages. Elle doit aussi développer sa valeur économique pour être mieux gérée, notamment au travers des filières construction bois et énergie. Les zones humides doivent quant à elle être préservées en priorité, jouant un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité et de la ressource en eau, tout comme dans la captation du carbone.

3 objectifs sont identifiés :

- 4.1.** Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé
- 4.2** Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique
- 4.3.** Développer un écosystème territorial autour du bois



La porte d'entrée du territoire, au Syndicat, est marquée par la présence d'une scierie.

4.1

Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé

La ressource en eau, abondante jusqu'à récemment, est constitutive des paysages remarquables des Hautes-Vosges (lacs, sources, torrents, tourbières, zones humides).

Le maintien de la diversité de ces milieux naturels et de leur fonctionnement a un rôle essentiel à jouer dans la recharge en eau des nappes et dans son stockage, dans le maintien de l'eau dans les paysages en freinant les écoulements, dans la constitution de points de fraîcheur (dans un massif où il fera de plus en plus chaud), dans la préservation de la biodiversité, tout comme de l'habitat et des activités.

Or, on l'a vu, cette ressource est de plus en plus fragilisée, par l'évolution des pratiques (agricoles, sylvicoles, d'aménagement et de loisirs), renforcée par le changement climatique.

Cet objectif vise ainsi à améliorer la gestion des milieux humides et à renforcer les actions en faveur de la ressource en eau.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Inventaire et restauration des zones humides à l'échelle de la Communauté de communes (lacs, tourbières, prairies humides)
- Accompagnement technique et financier de la mise en oeuvre du Plan Lac pour les lacs de Xonrupt-Longemer et Gérardmer

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Adaptation des pratiques agricoles pour préserver les prairies humides, leur rôle de stockage et d'accueil du vivant (cf. 2.2)
- Lutte contre l'érosion des sols forestiers liés aux pratiques sylvicoles et à la fragilisation de la forêt (cf. 4.2), qui accroît le ruissellement
- Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement pour la préservation de la ressource en eau et communication sur les bonnes pratiques à adopter : bacs collecteurs sur les bâtiments publics, aide à l'accès aux récupérateurs d'eau, citerne pour les constructions neuves, accompagnement des communes dans la restauration de leur réseau d'eau, réglementation sur les piscines, etc.

4.2 Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique et la gestion de la crise du scolyte nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie forestière globale pour assurer le maintien de la ressource forestière : ressource économique pour la bois construction et l'énergie, mais également ressource environnementale en tant que refuge de biodiversité, captation de CO₂, ressource pour le cadre de vie en tant qu'espace de loisirs et de fraîcheur.

Cette réponse doit se faire sur plusieurs pas de temps, mais il est également urgent de mettre en œuvre certaines mesures face à la crise : comment assurer la suite des parcelles scolytées (retour à d'autres usages, replantation, régénération naturelle) et comment faire face aux enjeux prégnants que sont le risque incendie, accentué par les sécheresses de ces dernières années, et la pression cynégétique qui freine considérablement les réponses possibles à cette situation critique.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Diversification des plantations forestières et soutien aux dynamiques naturelles de renouvellement : poursuite des expérimentations en lien avec les autres gestionnaires (PNR BV et PNR VN)
- Gestion de la pression cynégétique : protection des espaces de renaturation naturelle/ de plantation

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Construction d'un plan d'actions avec deux temporalités : gestion de crise (renaturation, plantation) et structuration filières (développement filière « sapin »)
- Renforcement du rôle d'espace de découverte et de fraîcheur des espaces forestiers, tout en veillant à éviter la saturation : développement des réseaux de sentiers en lien avec les espaces habités et les sites touristiques

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Surveillance, desserte, bandes « pares-feux » et réserves d'eau pour lutter contre les départs de feux
- Mise en valeur de la forêt comme espace ressource pour la biodiversité : poursuite de la création de réserves forestières intégrales
- Développement de la sensibilisation du public à la gestion forestière : communication sur les valeurs de la forêt, sur les objectifs de son exploitation, sur la crise actuelle (changement climatique, attaque de scolytes...) sur les travaux d'adaptation en cours, etc.
- Arrêt du goudronnage des voies d'accès aux parcelles forestières. Mise en place et entretien de barrières sur voies d'accès carrossables



Les stocks de bois de chauffage qui ponctuent le territoire illustrent l'importance de la ressource bois pour la CCHV.

4.3 Développer un écosystème territorial autour du bois

Il s'agit de sortir les activités sylvicoles de leur cadre sectoriel pour les inscrire davantage dans l'économie générale du territoire de la CCHV et contribuer ainsi à leur consolidation en même temps qu'à une valorisation paysagère générale. La CCHV fait face à des paradoxes de taille concernant la filière bois (difficulté d'approvisionnement en bois de construction, prix de vente très bas et incertitude du devenir et de la valorisation des bois scolisés). Quelques rouages peuvent d'ores-et-déjà être identifiés pour articuler la sylviculture, l'économie de la construction et du bâtiment, les énergies et les mobilités afin de créer des boucles locales de valorisation de cette ressource fortement présente sur le territoire. Ils constituent autant d'actions en faveur d'un mécanisme économique général plus résilient, actions qui pourront être précisées en phase 3 du plan de paysage.



Halle en bois local à Tendon

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Appui à la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation : développement d'un cluster producteurs-transformateurs-architectes en valorisant les essences locales (sapin, épicéa, etc.) par de belles réalisations

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur collectifs, alimentés en circuits courts
- Mise en récit du bois : d'où il vient, qu'est-ce qu'il offre (PAT/projet alimentaire territorial pour le matériau = PMT)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Développement des espaces de stockage ?
- Mobilisation du foncier industriel en friche ?
- Développement du paillage des litières animales par les plaquettes forestières ?
- Création de tiers-lieux / ateliers mutualisés autour du bois (cf. plan d'action du schéma économique)
- Création d'un lieu vitrine de la filière bois



ORIENTATION 5

POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE



Après des décennies d'abstraction des ressources d'énergie, rendues invisibles (pipelines, gazoducs) ou éloignées des lieux de vie (ports, centrales nucléaires), les énergies renouvelables ont vocation à s'inscrire dans le paysage quotidien en étant d'échelle plus locale :

La rénovation énergétique massive du bâti couplée à un très fort déploiement du solaire photovoltaïque se donnera à voir particulièrement dans les secteurs urbanisés ainsi que le long des départementales où l'on retrouve l'activité industrielle et productive traditionnelle.

L'usage du bois énergie impliquera l'introduction dans l'espace urbain de chaufferies collectives visibles par leur architecture et leurs cheminées. Des espaces de stockage des grumes, de transformation du bois en plaquettes ou pellets et de leur stockage devront aussi s'établir sur le territoire. Cela peut être l'occasion de conversions de friches industrielles.

L'installation d'équipements énergétiques à forte intensité tels que les éoliennes, les unités de méthanisation, les centrales photovoltaïque au sol et/ou en ombrières pourraient s'inscrire comme des totems, symboles de la transition énergétique des Hautes Vosges.

Ces évolutions seront perceptibles sur l'ensemble du territoire comme l'illustre la spatialisation co-construite des actions dans le cadre des ateliers E.T.A.P.E paysage menés aux phases 1 et 2 du présent plan de paysage.

3 objectifs sont identifiés :

- 5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti
- 5.2. Développer des projets d'ENR aux bénéfices collectifs
- 5.3 Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics



Les sheds et la cheminée de l'usine Bleu Forêt le long de la Moselotte à Vagney. : les sites industriels offrent un potentiel intéressant pour le développement des dispositifs d'ENR, par exemple de photovoltaïque en toiture

5.1

Accompagner la rénovation énergétique du bâti

Les Hautes Vosges se caractérisent par un patrimoine bâti important tant de nature résidentielle, industrielle, agricole ou de service. L'habitat est essentiellement diffus avec une qualité d'architecture qui ne brille pas par sa performance énergétique. Si à cela s'ajoute une rigueur climatique on comprend aisément que 30% des ménages sont en situation de précarité énergétique. L'accompagnement des ménages et des bailleurs est une condition de réussite de réduction des émissions de GES liés en particulier au besoin de chauffage.

Les friches et les autres natures de bâti présente aussi de beaux potentiels de rénovation ou réhabilitation. Un bâtiment basse consommation neuf consomme jusqu'à 80 fois plus de matière première qu'une rénovation de même niveau énergétique. Favoriser la rénovation présente cette vertu de l'économie de ressources naturelles. Encore faut-il aller vers une démarche de qualité architecturale et paysagère faisant la part belle à l'utilisation de ressources locales et mettant en valeur l'identité Vosgienne et son histoire.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Impulser et soutenir la création d'une plateforme de la rénovation énergétique (cf. 6.1)
- Engager un programme local de l'habitat

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Accompagner une expérimentation d'éco-rénovation énergétique exemplaire
- Développer une vision de l'architecture vosgienne contemporaine 'régénératrice' dans le cadre de partenariats avec les écoles d'architecture et de design de Nancy et Strasbourg
- Engager un diagnostic patrimonial communal et intercommunal et engager des plans pluriannuels d'investissement

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Création d'un guide à l'éco-rénovation du bâti ancien et d'après-guerre dans les Hautes Vosges
 - Structurer un service de prévention de la précarité énergétique couplé à une offre subventionnée d'un bouquet de « travaux d'intervention d'urgence tout corps d'état. »
 - Animer et accompagner les entrepreneurs locaux dans la structuration d'une offre globale de rénovation énergétique
 - Engager la réalisation d'un Atlas de l'Architecture et de la Transition des Hautes Vosges : cartographier et caractériser le patrimoine bâti au regard des enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique



Cité ouvrière à Saulxures-sur-Moselotte

5.2

Développer des projets d'ENR aux bénéfiques collectifs

Quel potentiel ! Les Hautes Vosges disposent d'un terroir énergétique foisonnant. Soleil, eau, biomasse constituent une opportunité de développement économique. Les bâtiments sont nombreux et prêts à accueillir des installations solaires, les friches, délaissés et parkings constituent un foncier propice au déploiement d'ombrières photovoltaïques. Les espaces en friches, anciennes carrières, plans d'eau artificiels, sont de belles opportunités de valorisation foncière par la mise en service de centrales solaires au sol. La forêt offre une ressource en quantité pour être transformée en plaquette ou pellet. Les centres bourgs, complexes industriels, hôpitaux, maisons de retraite, hôtels, permettent la création soit de réseaux de chaleur, soit de chaufferies individuelles. Le potentiel est là, disponible immédiatement, mais sa mobilisation nécessite que l'ensemble des acteurs publics et privés s'associent afin que la valeur ajoutée du territoire ne tombe pas dans la main de capitaux lointains. Il faut mettre de côté les petites divergences et permettre une union sacrés à la faveur de la création de valeur par et pour les Hauts-Vosgeois.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Réaliser une étude de programmation de déploiement des EnR Solaire et Biomasse > Identification et caractérisation des sites potentiels avec approche technico économique : (Bt public, / équipement commercial / bâtiment industriel / installation agricole, / friche industriel / parking / ...)
- Impulser la création de structures d'investissements aux capitaux locaux :
 - o Société coopérative citoyenne de déploiement de grappe PV (centrale villageoise)
 - o Structure public-privé de mutualisation des capacités d'investissement de type SEM
- Lancer un projet d'impulsion d'ombrières photovoltaïques avec un approche architecturale et paysagère intégrée



Centrale solaire villageoise des Bauges

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Constituer un Comité Local EnR de gouvernance public-privée en vue de la préfiguration des structures de portage opérationnel des sociétés de projets
- Réviser les documents d'urbanisme afin de favoriser le déploiement des potentiels EnR
- Explorer la mise en image et en récit des Paysages de la Transition Énergétique dans le cadre d'un partenariat de recherche-action avec des Écoles de Paysages et de Design

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Ré-étudier la faisabilité du projet éolien avorté

5.3

Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics

L'imaginaire des années 1970-2000 a suscité une mise à distance du passé industriel au profit d'un urbanisme éclaté et de formes d'habitat banalisantes, inspirées des lotissements au carré de jardin privatif. Le XXI^e siècle, à l'aune des enjeux de la transition écologique, rebat les cartes et appelle un nouvel imaginaire où se côtoient des qualités urbaines de multifonctionnalité, de modularité, de partage, de sobriété et de résilience climatique.

Les espaces publics doivent engager cette mue et, à chaque évolution, se projeter dans cette nouvelle aire de la mobilité douce, des espaces de fraîcheur et de convivialité, de la transition énergétique, L'engagement du projet politique doit pouvoir se concrétiser à la fois dans les murs des équipements publics et dans les espaces partagés et vécus. Cet engagement pourrait être donné à observer en premier lieu dans la transformation du paysage nocturne, permettant une préservation du ciel étoilé et de la biodiversité de l'obscur. Rénover, réduire, éteindre pour laisser réapparaître la magie de la nuit. En faire un enjeu touristique et culturel pour donner une valeur symbolique et économique à cet engagement. Mais aussi rendre le patrimoine public économe voir sobre en énergies et ressources. Déambuler, arpenter, flâner, contempler pourront redevenir des activités désirables là où la nature s'appréciera autant d'une vision lointaine que d'une observation d'oiseau buvant au pied du ruisseau.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Lancer un Plan Lumière intercommunal permettant la rénovation énergétique de l'éclairage public, la protection du ciel et de l'environnement nocturne et la mise en valeur du patrimoine architectural
- Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel
- Intégrer la mobilité durable comme axe prioritaire de tout aménagement urbain (piste cyclable, co-voiturage, boucle piétonne, etc.) (cf. aussi 1.3)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Créer une structure dites de « tiers financements » pour soutenir les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique
- Soutenir la croissance des usages des vélos à assistance électrique (prime, réseau de borne de recharge, voies cyclable sécurisées, ...)



Station de co-voiturage au Syndicat, à l'entrée du territoire.



Station de co-voiturage dans le coeur de Thiéfosse



Atelier lecture du paysage du 6 octobre 2020, arrêt visite au Vallin



ORIENTATION 6

POUR UNE TASK FORCE PERMANENTE DE CONSEIL ET DE DIALOGUE



Le renforcement des filières locales de matériaux et de savoir-faire, le besoin d'améliorer massivement l'isolation des bâtiments et de développer les énergies renouvelables, offrent l'occasion d'une amélioration architecturale et paysagère attendue par beaucoup. Il faut pour cela installer un cadre de travail, d'échanges et de conseil entre élus, professionnels et pétitionnaires, qui soit de haut niveau. Ce cadre, de type atelier d'urbanisme, de paysage et d'architecture, doit devenir un passage obligé pour tout projet de construction, et constituer un guichet unique qui ne sépare pas les questions techniques (isolation, installation d'énergie renouvelable, par exemple), financières (subventions, fiscalité, ...), économiques (ressources et filières locales) et esthétiques (forme, matériaux, couleurs, ...).

La constitution de ce cadre se fait à trois niveaux :

- Le suivi des projets et l'application du plan de paysage
- La mise en relation des porteurs de projets, des producteurs et des artisans locaux
- La sensibilisation du public et des élus à la qualité paysagère et architecturale

L'ensemble de ces compétences est à intégrer au sein d'une « task force » unique et musclée, **qui fait l'objet du seul objectif de cette orientation :**

6.1 Créer un suivi spécifique du plan de paysage et mettre en relation les acteurs locaux



Atelier thématique du 7 octobre 2020 à la Bresse consacré au paysage de l'énergie



Atelier thématique du 7 octobre 2020 à la Bresse consacré au paysage de la forêt / sylviculture

6.1

Créer un suivi spécifique du plan de paysage et mettre en relation les acteurs locaux

La démarche de projet de paysage n'est pas habituelle et reste sectorisée alors même qu'elle devrait être évidente et alimenter toutes les politiques sectorielles de l'aménagement, et s'articuler notamment avec les actions en faveur du changement climatique. Cette orientation vise à la constitution d'un organe de suivi et de concrétisation du Plan de paysage, autour d'une équipe pluridisciplinaire issue des structures partenaires à laquelle pourront se référer les porteurs de projet.

C'est également un outil potentiel de développement d'une culture et d'une ambition pour la qualité paysagère et la transition écologique et énergétique du territoire, à travers une large mobilisation des forces du territoire. Les habitants, les comités de quartiers, les associations, comme les nombreux services ou organismes de l'aménagement, de la gestion ou de la préservation du territoire, sont concernés par la question. Des expériences diverses de démarches participatives sont à mener, qu'il s'agit d'organiser et de fédérer pour les rendre plus fortes et plus efficaces.

Enfin, si les projets de construction et d'aménagement accompagnés peuvent être ambitieux en termes environnemental, paysager et architectural, il est parfois difficile de trouver les savoir-faire et les matériaux localement, que ce soit en raison du manque de formation des artisans, du manque d'information ou de ressource.

Au-delà des actions de conseil et d'accompagnement, il s'agit donc de renforcer l'accompagnement à l'aval pour faciliter la mise en relation entre tous les intervenants cherchant à développer des projets de qualité.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Création de l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges :
 - > Nomination d'un vice-président et d'un animateur pour la veille sur les projets et les échanges,
 - > Identification de référents dans les structures partenaires : Services de la / des CDC, CAUE, conseillers rénovation, PNR, DREAL, Conseil Départemental, etc.
 - > Veille et évaluation régulière des projets sur le territoire
- Création d'une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements :
 - > Création d'une plateforme de rencontre entre porteurs de projets et entreprises locales (site internet, salon, etc.) : production et travail du bois,

- rénovation énergétique, architectes locaux, etc.
- > Renforcement du conseil et des recommandations aux particuliers, associant la rénovation énergétique et la qualité architecturale et paysagère dans le cadre de permanences (sur la base des permanences existantes CAUE/PNR)
- > Mise en relation des porteurs de projets pour développer de nouvelles formes d'habitat : réhabilitation en commun de fermes vosgiennes, habitat participatif
- Sensibilisation des acteurs et du grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère :
 - > Communication sur les projets exemplaires et les initiatives des professionnels
 - > Mise en place de partenariats avec les écoles d'architecture et de paysage
 - > Développement de projets participatifs et expérimentaux avec les habitants et les visiteurs



Atelier lecture du paysage du 6 octobre 2020, arrêt visite sur les chaumes (route des crêtes)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Mise en place de marchés à bons de commande pluri-annuels de paysagistes concepteurs, architectes, etc.
- Communication sur le dispositif de conseil et de suivi mutualisé auprès des acteurs de la construction (promoteurs, fournisseurs, magasins spécialisés...), des communes et du grand public : création d'une plaquette, annonces radio, etc.
- Réalisation de projets participatifs entre entreprises et particuliers, ou sous la forme de workshop
- Organisation de visites d'opérations, de sites et de territoires avec les élus et techniciens dans et hors des Vosges
- Formation des instructeurs de permis de construire et d'aménager à l'ambition architecturale, paysagère et climatique
- Organisation de résidences d'architecture : permettre à un professionnel de s'immerger sur un territoire avec un double rôle de propositions concrètes et de sensibilisation



Atelier thématique du 8 octobre 2020 arrêt visite à Tendon

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Passage de conventions avec les organismes partenaires (CAUE, PNR, conseillers rénovation, etc.)
- Nomination d'un paysagiste-conseil et d'un architecte-conseil pour le suivi des projets (création de poste)
- Favoriser le partage d'expérience entre élus et techniciens : requalification paysagère des centres-bourgs, usage du bois dans les bâtiments collectifs, réouvertures de terres agricoles, etc.
- Organisation de conférences, séminaires, autour des questions du paysage et de l'adaptation au changement climatique

PARTIE 2 // PROGRAMME D'ACTIONS

Cette partie synthétise la hiérarchisation des actions du plan de paysage en trois niveaux : actions immédiates (priorité 1), actions à court ou moyen terme (priorité 2), autres actions envisagées. Elle identifie les 19 actions prioritaires à mettre en oeuvre dans les premières années du plan de paysage.



SIX ORIENTATIONS ET 19 ACTIONS À CONCRÉTISER

Le territoire des Hautes-Vosges est unique ; mais les acteurs de son aménagement sont multiples : outre la Communauté de communes, et en prévision de l'évolution à venir de son périmètre, l'Etat, la Région, le Département, le PETR de Pays de Remiremont et de ses vallées, le Parc Naturel Régional, les communes, les associations, les syndicats de gestion, les entreprises, les professionnels et leurs représentants, ... et jusqu'aux habitants, ont un rôle à jouer.

Face à la multiplicité des intervenants, et pour que le plan de paysage puisse se concrétiser dans le temps sans se disperser, ses propositions doivent être limitées en nombre et réalisables. Dans la troisième et dernière phase d'élaboration du Plan de paysage, le programme d'actions vient préciser 19 actions à mener en priorité sous forme de fiches précisant les intervenants, les étapes, le coût indicatif et un calendrier de mise en oeuvre.

La hiérarchisation des actions a fait l'objet d'une concertation en atelier et en comité de pilotage (cf. mémoire de la concertation) résumée ici selon trois niveaux :

- les **actions immédiates** (priorité 1) parmi lesquelles les **19 actions prioritaires font l'objet d'une fiche-action** sont soulignées. Certaines font l'objet d'une reformulation dans les fiches-actions correspondantes, pour mieux couvrir les champs possibles d'intervention et éventuellement élargir leur portée.
- les **actions à court et moyen terme** (priorité 2).
- les **autres actions envisagées** (non-prioritaires).

Le programme d'action s'accompagne d'une **cartographie des objectifs de qualité paysagère** (format A1) en annexe.

ORIENTATION 1 // Pour un urbanisme recentré

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches	<ul style="list-style-type: none"> Encouragement des principes d'une urbanisation économe et intégrée dans les documents d'urbanisme, travaillés par un homme de l'art Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux (à grouper avec 1.4) 	<ul style="list-style-type: none"> Repérage et acquisition des logements vacants ou vieillissants des centres-bourgs Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs Lancement de concours d'idées ou organisation d'événements pour changer l'image du patrimoine industriel Création de structures d'accompagnement des porteurs de projets et renforcement de la sensibilisation des habitants Appui, conseil et suivi d'architectes pour les projets d'ensemble et le renouvellement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un observatoire du foncier pour améliorer la diffusion des connaissances et aider les collectivités dans leurs décisions Inscription de ces réflexions dans les stratégies et documents d'urbanisme, notamment communautaires (SCOT, PLUi) Développement d'une palette d'outils réglementaires pour la maîtrise du foncier (emplacements réservés, DUP, PAPAG, ...) appropriée en fonction du contexte
1.2 Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités Limitation de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi, Cartes communales) pour maintenir de la population dans les centres (obligation depuis la loi ALUR) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement du déploiement du télétravail et des téléservices Moratoire sur les créations d'activités commerciales hors centres, en lien avec la protection des terres agricoles dans les fonds de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de l'armature territoriale et localisation des centralités à renforcer (SCoT, PLUi) Encadrement de l'installation de grandes surfaces commerciales Aménagement d'espaces publics pour l'accueil d'activités et de manifestations Soutien à l'activité commerciale et économique locale et diversifiée autour des productions du territoire Développement de la création de « commerces mouvants » ou boutiques éphémères
1.3 Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Conception d'espaces publics durables, économes et adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs (cf. 5.3) 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de la trame paysagère de chaque commune et définition des vocations souhaitées pour chaque espace ouvert Renforcement de la trame paysagère en lien avec le paysage de montagne Aménagement ponctuel des abords des cours d'eau dans l'espace urbain, en évitant le sur-aménagement Concertation et participation des habitants à la programmation, et développement d'actions participatives 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un atlas de la biodiversité à l'échelon communal Développement du pâturage urbain pour l'entretien des espaces ouverts Limitation du mobilier urbain et de la signalétique Mise en place d'un plan lumière intercommunal et valorisation des paysages nocturnes Charte pour la qualité du paysage des routes et espaces de stationnement Identification de sites prioritaires pour la requalification des espaces publics et lancement d'études de programmation, de concours, etc.
1.4 Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'ouverture des paysages autour de ces sites caractéristiques et lancement prioritaire des réouvertures de terrains enfrichés pour les mettre en valeur (cf. 2.1) Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti existant des hameaux patrimoniaux dans le respect de ses caractéristiques architecturales, patrimoniales et d'insertion dans le grand paysage (à grouper avec 1.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Protection du cadre naturel et agricole caractéristiques des hameaux dans les documents d'urbanisme Mise en valeur de l'architecture et des éléments remarquables du paysage de montagne présents Renforcement du nomadisme commercial et culturel pour amener les services et les activités dans les hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement de leur évolution par une réglementation spécifique dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi) Appui renforcé du CAUE et du PNR dans l'accompagnement des projets

en gras souligné : actions prioritaires (faisant l'objet d'une fiche action)

ORIENTATION 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
2.1 Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages	<ul style="list-style-type: none"> Identification de terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs : terrains mécanisables, prairies humides de fond de vallée, abords des hameaux patrimoniaux, points de vue, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un outil de suivi des friches agricoles pour favoriser leur reconquête Cartographie participative (communes et agriculteurs) des parcelles en cours d'enfrichement Protection durable des prairies de fauche de fond de vallée en tant que maillon essentiel de l'activité agricole : ZAP, PAEN ? Développement d'une forme de sylvo-pastoralisme adaptée aux mutations en cours : travail avec le PNRBV, expérimentations avec certains porteurs de projet intéressés 	<ul style="list-style-type: none"> Actions de reconquête de friches et réouverture de sites agricoles, cartographie précise pour anticiper le lancement d'une procédure d'étude d'impact Poursuite de la mise en œuvre et la révision des réglementations de boisements Développement d'opérations aux coûts moins élevés privilégiant l'usage des permis de bois associés à une exploitation agricole, sur les parcelles adaptées Sensibilisation des propriétaires de parcelles enfrichées à leur valorisation par l'agriculture Communication sur le rôle des prairies de fauche à destination du grand public Accompagnement des agriculteurs aux échanges et regroupement parcellaires pour faciliter leur gestion Lutte contre la fougère aigle (toxique pour les troupeaux)
2.2 Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages	<ul style="list-style-type: none"> Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution de la gestion des prairies face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau : <ul style="list-style-type: none"> » Soutien à l'agriculture extensive » Diversification des essences des prairies pour garantir une production constante de ressource fourragère » Moindre productivité estivale mais mieux répartie sur l'année » Sur-stockage du fourrage » Préservation et valorisation des zones humides (inventaire à l'échelle de la Communauté de communes) (cf. 4.1) » Création de zones d'ombres » Sensibilisation à l'agroforesterie 	<ul style="list-style-type: none"> Appropriation des résultats de l'étude des modalités d'adaptation des systèmes herbagers du Massif des Vosges au changement climatique menée par le Pays de la Déodatie et communication auprès des agriculteurs Développement, sous conditions environnementales précises, de micro-retenues permettant la sécurisation d'eau agricole (stockage) pouvant être associée à des micro-centrales hydroélectriques Organisation collective d'un apport volontaire de foin récolté pour l'entretien des parcelles privées et publics par exemple lors d'un événement festif et participatif Mise à disposition de parcelles publiques ou privées pour pâturage/ fauche aux périodes critiques (fin été, début automne)
2.3 Augmenter la valeur ajoutée des productions par des leviers locaux (mutualisation de moyens, création de labels...)	<ul style="list-style-type: none"> Organisation collective de la transformation des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de la création de groupements d'employeurs pour faciliter la création d'un poste « partagé » pour ces fonctions transversales (transformation, commercialisation...) Développement de la marque « Cœur de Massif » et de l'identité locale d'autres produits 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur des productions locales auprès des artisans de bouche du territoire
2.4 Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'installation de porteurs de projet Hors Cadre Familial pour des activités d'élevage, mais aussi maraîchères arboricoles, textiles (fibre végétale) Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises, EHPAD) 	<ul style="list-style-type: none"> Développement des points de vente des produits du territoire ouverts toute l'année (points de vente pérennes) Mise en lien des producteurs et des acteurs de la RHD locaux (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Inventaires des agriculteurs du territoire pour faciliter leur mobilisation lors d'appels à projets Communication et événements valorisant la production locale Accompagnement des porteurs de projet en circuit court et en diversification pour éviter les cessations précoces d'activités Développement de l'agritourisme (fermes-auberges, ...) Protection des terrains agricoles susceptibles d'accueillir une agriculture « de proximité » avec la mise en place de statut type PAEN ou ZAP

en gras souligné : actions prioritaires (faisant l'objet d'une fiche action)

ORIENTATION 3 // Vers l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
3.1 Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et valorisation de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages • Création ou maintien de zones de quiétudes dans les sites les plus sensibles (soutien des acteurs, financement, réalisation) • Création d'un espace d'initiation aux bienfaits des plantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines • Identification de sites remarquables et mise en valeur par une scénographie ambitieuse • Sensibilisation du grand public au respect et à la préservation des milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de travaux complémentaires de recherche (université, écoles, associations, érudits, etc.) • Mise en œuvre d'actions de valorisation : exposition, événements publication, etc. • Inventaires participatifs des éléments de patrimoines de proximité (bourgeois, cités ouvrières, etc.) • Inscription dans les documents d'urbanisme des éléments de patrimoine représentatifs • Valorisation et gestion partagées (chantiers participatifs, événements festifs ou artistiques, recueil de témoignages, etc.)
3.2 Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches d'alternative à la voiture pour les déplacements entre bourgs et stations et organisation de l'intermodalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de navettes depuis les gares lors des périodes de forte fréquentation, adaptées aux horaires de train • Stratégie de communication sur la possibilité de rejoindre le territoire en train • Mise en œuvre de plans vélo et piétons et d'itinéraires compatibles avec les enjeux de préservation des sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de communication concernant le trafic automobile et information en amont (points d'entrée du territoire) pour une meilleure répartition des visiteurs • Développement de points d'information, relais des offices de tourisme, dans les bourgs et portes d'entrée du territoire • Implantation des aires de stationnements associée à une stratégie de tarification différenciée • Requalification des espaces publics des centres-bourgs pour intégrer les espaces de stationnements et améliorer le confort piéton • Mise en place de points de stationnements éphémères sur les grands parcours de randonnées • Développement de l'offre de stationnement et d'accueil pour les caravanes chez l'habitant ou l'agriculteur
3.3 Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des plages d'ouverture exclusive aux modes doux et navettes dans les périodes de forte fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution progressive d'un belvédère linéaire à la circulation apaisée, ponctué d'aménagements sobres et de qualité mettant en scène le paysage et les milieux (de la vue panoramique à ce qui est à nos pieds) • Poursuite d'aménagements sobres et adaptés à l'esprit des lieux menés sur les points d'arrêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un observatoire des usages de la route des Crêtes • Développement du potentiel pédagogique d'interprétation sur la route des crêtes en lien avec des initiatives permanentes ou événementielles de nature culturelle, artistique, paysagère, environnementale, etc.
3.4 Poursuivre la diversification des activités des stations	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des offres d'activités douces et écoresponsables en station • Développement des dispositifs incitatifs de recours à la mobilité douce/commun pour l'accès aux domaines skiables (cf. 3.2) • Accompagnement des commerces et hébergeurs dans une démarche éco-responsable 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un observatoire de la biodiversité, développement des zones de protection et valorisation de la biodiversité comme vecteur de découverte et d'attractivité touristique • Mise en paysage des abords et des aires de stationnements en y intégrant des capacités d'énergies renouvelables • Développement autour du soin de soi par la nature (sylvothérapie, déconnexion numérique, ...) • Développement de produits touristiques ciblés à l'échelle des stations (restauration bio, modes de déplacements 0 CO2, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration paysagère des équipements techniques liés à l'exploitation des domaines skiables hors saison hivernale • Réalisation du bilan carbone domaine skiable et de la destination touristique • Engagement de la transition énergétique des domaines skiables en tant que vecteur de diversification économique et de réduction d'impact • Appui à la requalification (dont énergétique) de l'immobilier touristique • Engagement vers une stratégie d'exploitation résiliente aux effets du changement climatique • Développement de l'activité pastorale sur les pistes en période estivale • Renovation des équipements de station pour des usages inter-saisonniers et qualitatifs sur le plan environnemental • Introduction dans les offres touristiques d'activités culturelles ainsi que des visites de fermes ou petites entreprises artisanales

en gras souligné : actions prioritaires (faisant l'objet d'une fiche action)

ORIENTATION 4 // Vers la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
4.1 Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire et restauration des zones humides à l'échelle de la Communauté de communes (lacs, tourbières, prairies humides) • Accompagnement technique et financier de la mise en oeuvre du Plan Lac 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des pratiques agricoles pour préserver les prairies humides, leur rôle de stockage et d'accueil du vivant (cf. 2.2) • Lutte contre l'érosion des sols forestiers liés aux pratiques sylvicoles et à la fragilisation de la forêt (cf. 4.2), qui accroît le ruissellement • Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement pour la préservation de la ressource en eau et communication sur les bonnes pratiques à adopter 	
4.2 Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des plantations forestières et soutien aux dynamiques naturelles de renouvellement : poursuite des expérimentations en lien avec les autres gestionnaires (PNR BV et PNR VN) • Gestion de la pression cynégétique : protection des espaces de renaturation naturelle/ de plantation 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un plan d'actions avec deux temporalités : gestion de crise (renaturation, plantation) et structuration filières (développement filière « sapin ») • Renforcement du rôle d'espace de découverte et de fraîcheur des espaces forestiers, tout en veillant à éviter la saturation : développement des réseaux de sentiers en lien avec les espaces habités et les sites touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance, desserte, bandes « pares-feux » et réserves d'eau pour lutter contre les départs de feux • Mise en valeur de la forêt comme espace ressource pour la biodiversité : poursuite de la création de réserves forestières intégrales • Développement de la sensibilisation du public à la gestion forestière : communication sur les valeurs de la forêt, sur les objectifs de son exploitation, sur la crise actuelle (changement climatique, attaque de scolytes...) sur les travaux d'adaptation en cours, etc.
4.3 Développer un écosystème territorial autour du bois	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation : développement d'un cluster producteurs-transformateurs-architectes en valorisant les essences locales (sapin, épicéa, etc.) par de belles réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur collectifs, alimentés en circuits courts • Mise en récit du bois : d'où il vient, qu'est-ce qu'il offre (PAT/projet alimentaire territorial pour le matériau = PMT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des espaces de stockage ? Mobilisation du foncier industriel en friche ? • Développement du paillage des litières animales par les plaquettes forestières ? • Création de tiers-lieux / ateliers mutualisés autour du bois (cf. plan d'action du schéma économique) • Création d'un lieu vitrine de la filière bois

en gras souligné : actions prioritaires (faisant l'objet d'une fiche action)

ORIENTATION 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti	<ul style="list-style-type: none"> Impulser et soutenir la création d'une plateforme de la rénovation énergétique (cf. 6.1) Engager un programme local de l'habitat (dans 1.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner une expérimentation d'éco-rénovation énergétique exemplaire Développer une vision de l'architecture vosgiennes contemporaine 'régénératrice' dans le cadre de partenariats avec les écoles d'architecture et de design de Nancy et Strasbourg Engager un diagnostic patrimonial communal et intercommunal et engager des plans pluriannuels d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un guide à l'éco-rénovation du bâti ancien et d'après-guerre dans les Hautes Vosges Structurer un service de prévention de la précarité énergétique couplé à une offre subventionnée d'un bouquet de « travaux d'intervention d'urgence tout corps d'état. » Animer et accompagner les entrepreneurs locaux dans la structuration d'une offre globale de rénovation énergétique Engager la réalisation d'un Atlas de l'Architecture et de la Transition des Hautes Vosges : cartographier et caractériser le patrimoine bâti au regard des enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique
5.2. Développer des projets d'ENR aux bénéfices collectifs	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude de programmation de déploiement des EnR Solaire et Biomasse > Identification et caractérisation des sites potentiels avec approche technico économique Impulser la création de structures d'investissements aux capitaux locaux Lancer un projet d'impulsion d'ombrières photovoltaïques avec un approche architecturale et paysagère intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> Constituer un Comité Local EnR de gouvernance public-privée en vue de la préfiguration des structures de portage opérationnel des sociétés de projets Réviser les documents d'urbanisme afin de favoriser le déploiement des potentiels EnR Explorer la mise en image et en récit des Paysages de la Transition Énergétique dans le cadre d'un partenariat de recherche-action avec des Écoles de Paysages et de Design 	<ul style="list-style-type: none"> Ré-étudier la faisabilité du projet éolien avorté
5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics	<ul style="list-style-type: none"> Lancer un Plan Lumière intercommunal permettant la rénovation énergétique de l'éclairage public, la protection du ciel et de l'environnement nocturne et la mise en valeur du patrimoine architectural Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel Intégrer la mobilité durable comme axe prioritaire de tout aménagement urbain (piste cyclable, co-voiturage, boucle piétonne, etc.) (cf. 1.3) 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une structure dites de « tiers financements » pour soutenir les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique Soutenir la croissance des usages des vélos à assistance électrique (prime, réseau de borne de recharge, voies cyclable sécurisées, ...) 	

en gras souligné : actions prioritaires (faisant l'objet d'une fiche action)

ORIENTATION 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
6.1. Créer un suivi spécifique du plan de paysage et mettre en relation les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> Création de l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges Création d'une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements (voir aussi 5.1) Sensibilisation des acteurs et du grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de marchés à bons de commande pluri-annuels de paysagistes concepteurs, architectes, etc. Communication sur le dispositif de conseil et de suivi mutualisé auprès des acteurs de la construction (promoteurs, fournisseurs, magasins spécialisés...), des communes et du grand public : création d'une plaquette, annonces radio, etc. Réalisation de projets participatifs entre entreprises et particuliers, ou sous la forme de workshop Organisation de visites d'opérations, de sites et de territoires avec les élus et techniciens dans et hors des Vosges Formation des instructeurs de permis de construire et d'aménager à l'ambition architecturale, paysagère et climatique Organisation de résidences d'architecture : permettre à un professionnel de s'immerger sur un territoire avec un double rôle de propositions concrètes et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Passage de conventions avec les organismes partenaires (CAUE, PNR, conseillers rénovation, etc.) Nomination d'un paysagiste-conseil et d'un architecte-conseil pour le suivi des projets (création de poste) Favoriser le partage d'expérience entre élus et techniciens : requalification paysagère des centres-bourgs, usage du bois dans les bâtiments collectifs, réouvertures de terres agricoles, etc. Organisation de conférences, séminaires, autour des questions du paysage et de l'adaptation au changement climatique

en gras souligné : actions prioritaires (faisant l'objet d'une fiche action)

CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

(voir annexe en grand format)

ORIENTATION 1 // POUR UN URBANISME RECENTRÉ

1.1. Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches

- Friches industrielles
- Emprise urbaine
- Emprise zone d'activité

1.2. Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires

- Pôle territorial
- Centre-village
- Petite centralité

1.3. Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics

- Voies vertes
- Itinéraires cyclables
- Itinéraires à développer
- Trames vertes et bleues (cf. cartographie p.88)

1.4. Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage

- Hameaux patrimoniaux

ORIENTATION 2 // POUR UNE AGRICULTURE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

2.1. Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouvertures des paysages

- Paysages emblématiques des Hautes-Vosges
- Ouverture paysagère à conserver
- Espace agricole à reconquérir

2.2. Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages

(Pour mémoire)

2.3. Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place

(Pour mémoire)

2.4. Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification

- Trame agri-urbaine à constituer

ORIENTATION 3 // VERS L'EXTENSION ET LA PROLONGATION DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES ET DE DÉCOUVERTE

3.1. Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes Vosges

- Zones de quiétude prioritaire à préserver
- Zones de quiétude secondaires à gérer
- Création d'une Route du textile

3.2. Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique

- Voies vertes
- Itinéraires cyclables
- Itinéraires à développer

3.3. Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes

- Route des Crêtes

3.4. Poursuivre la diversification des activités des stations

- Stations de montagne

ORIENTATION 4 // VERS LA MISE EN AVANT DES ESPACES NATURELS ET DE LA FORÊT COMME RESSOURCES LOCALES PRIVILÉGIÉES

4.1. Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé

- Zones humides potentielles
- Plans d'eau
- Cours d'eau

4.2. Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique

- Forêt mixte
- Forêt de résineux

4.3. Développer un écosystème territorial autour du bois

(Pour mémoire)

ORIENTATION 5 // POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE

5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti

- Polarités : zones de densité prioritaires à la rénovation
- Stations de montagne : logements touristiques

5.2. Développer des projets d'EnR aux bénéfices collectifs

Développement du photovoltaïque en toiture et sur les zones artificialisées

- Zones d'activité (toitures et stationnements)
- Bâti agricole
- Stations touristiques (stationnements)

(Pour mémoire)

Développement de la filière bois-énergie par la mise en oeuvre d'un PAT

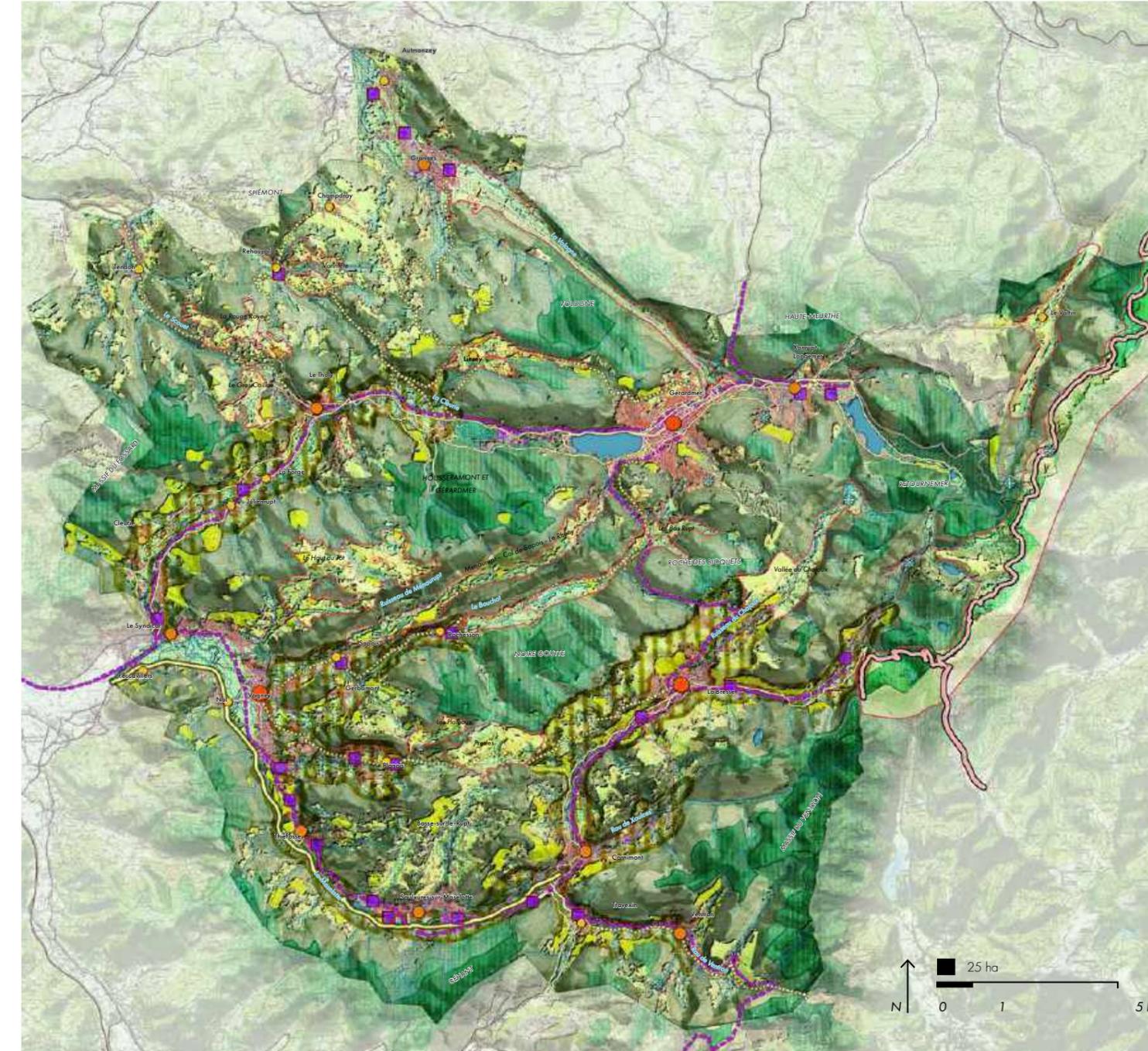
5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics

- Équipements moins énergivores et pôles de mobilité à structurer
- Espaces industriels démonstrateurs le long de la Route du textile
- Équipements touristiques des stations, des lacs et des sommets

ORIENTATION 6 // POUR UNE TASK FORCE PERMANENTE DE CONSEIL ET DE DIALOGUE

6.1. Créer un suivi spécifique du plan de paysage et mettre en relation les acteurs locaux

(Pour mémoire)



PARTIE 3 //

FICHES ACTIONS PRIORITAIRES

Parmi les actions immédiates du programme d'actions (priorité 1), 19 actions prioritaires font l'objet d'une fiche-action précisant les objectifs, les modalités de mise en oeuvre, les partenaires à solliciter, les sites ciblés, les outils et exemples pouvant être mobilisés.

1.1
A

Reconquérir les centres-villes et villages et le patrimoine bâti, et accompagner la transition énergétique dans l'habitat

Que ce soit dans les centres-villes et villages, ou dans les espaces montagnards, le bâti de la CCHV peut offrir une réelle qualité patrimoniale (fermes vosgiennes, immeubles Belle Epoque, ensembles industriels, bâti de la reconstruction), mais son maintien est tributaire d'une adaptation aux besoins contemporains, qui s'avère souvent coûteuse. Comment assurer le maintien d'une qualité urbaine et architecturale du bâti tout en assurant son évolution face aux besoins actuels ?

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Lutter contre l'étalement urbain en renouvelant le bâti de centre-ville
- » Préserver et valoriser les ensembles bâtis patrimoniaux
- » Améliorer la qualité de vie et les conditions d'habitat en centre ancien
- » Lutter contre la banalisation de l'architecture et du paysage habité
- » Redynamiser la vie et l'économie locales et maintenir les habitants permanents dans les centres et les hameaux
- » Intégrer des fonctions économiques et de services au cœur des espaces habités afin de limiter les besoins de mobilité
- » Favoriser la résilience des espaces urbains et des bâtiments aux effets du changement climatique (canicule, sécheresse, précipitation extrême, ...)
- » Lutter contre la précarité énergétique

OÙ ? Les sites concernés

- Centres villes et villages
- Cités ouvrières
- Friches industrielles
- Fermes vosgiennes isolées ou dans les hameaux patrimoniaux

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

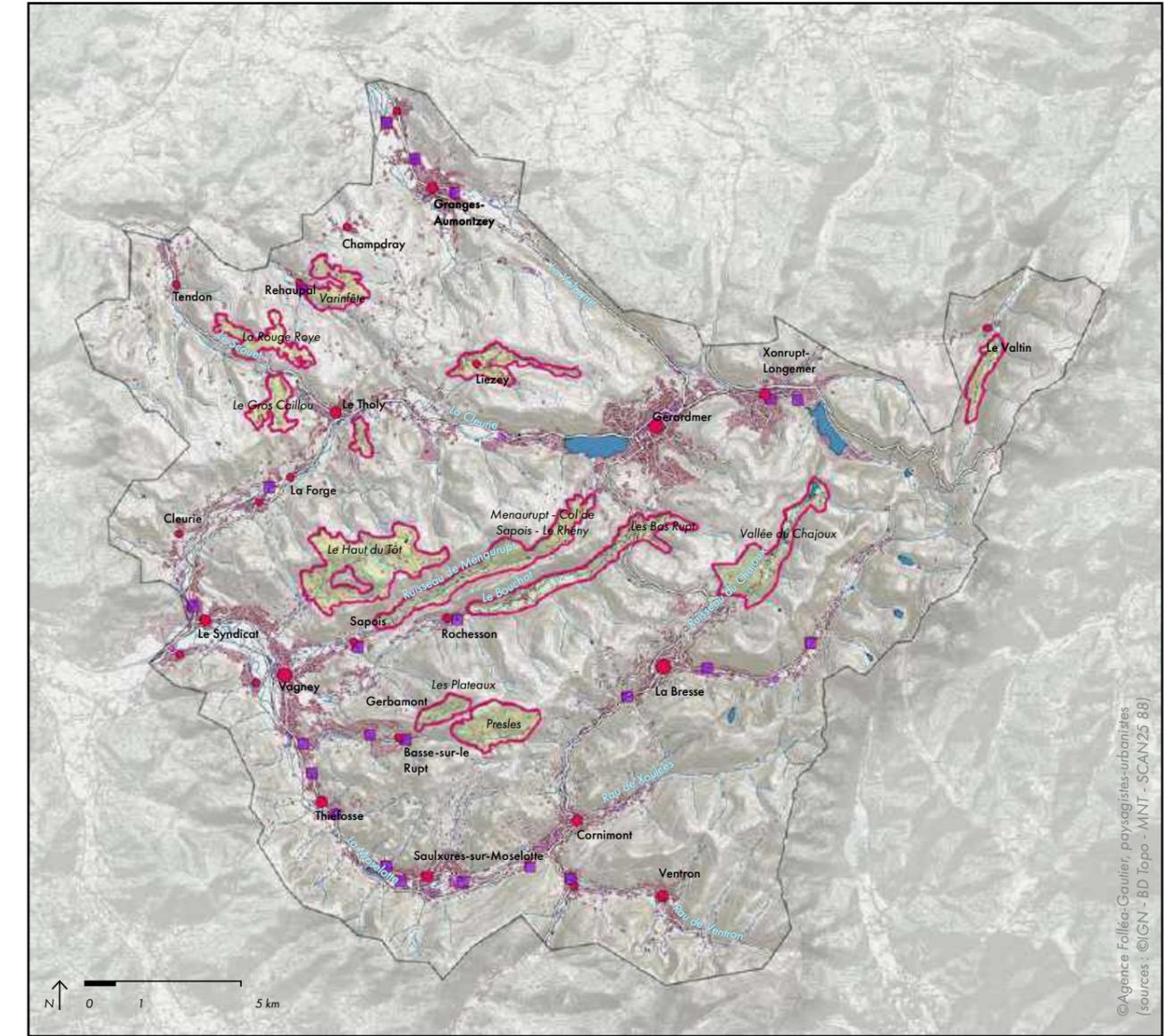
- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)
- Les Communes

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- EPF Lorraine
- ADEME
- ADIL
- SOLIHA
- ANAH
- CD88
- CAUE 88
- PNR Ballons des Vosges
- PETR Remiremont
- UDAP 88
- Fondation du patrimoine
- Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement (AVIAL)
- Région Grand-Est : programme SARE et PIG
- Chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment CAPEB 88)

Localisation des sites prioritaires pour la réhabilitation du bâti

- Enveloppe urbaine
 - Centres-villes et centres-bourgs
 - Friches d'activités
 - Hameaux patrimoniaux
- Sites prioritaires pour la réhabilitation du bâti



COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation» **Mise en œuvre d'une politique ambitieuse de reconquête et de renouvellement du bâti existant dans les centres-bourgs :**

- Repérage des logements vacants ou vieillissants de centre-bourg et d'îlots dégradés permettant une reconfiguration urbaine
- Identification de friches industrielles présentant un intérêt architectural, pouvant donner lieu à des projets d'ensemble valorisant le patrimoine
- Développement d'un portefeuille foncier public dans le cadre d'une stratégie visant le renouvellement des centres
- Mise en œuvre et application d'un Programme d'intérêt général (PIG) à l'échelle du Pays de Remiremont (orientation du PCAET)
- Aide technique, financière et administrative à la réhabilitation du bâti ancien et à la rénovation énergétique, relayées par la Plateforme d'accompagnement et de conseil (cf. 6.1.b.)

» **Engagement de Programmes locaux de l'Habitat intercommunaux (PLHi)**

- Possibilité de les coupler avec l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- Identification de secteurs prioritaires présentant à la fois une qualité patrimoniale et une grande vétusté (cités ouvrières ?) et accompagnement de projets d'impulsion dans le cadre d'opérations groupées de réhabilitation ou de renouvellement urbain (OPAH, ORI, etc.)

» **Développement de projets d'ensemble en « greffe » avec le tissu bâti existant :**

- Consultation de l'Atelier permanent du plan de paysage en amont des projets, pour un accompagnement dès la

programmation

- Animation d'un groupe de travail spécifique dans l'atelier permanent (cf. 6.1.a.) pour la mise en œuvre de formes urbaines économes et intégrées et leur transposition dans les PLU/PLUi
- Alimentation des choix de constructibilité dans les documents d'urbanisme par une étude paysagère des sites bâtis et une traduction dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), thématiques ou sectorielles : logique d'implantation du bâti (pente, trame viaire, parcellaire, exposition, préservation des vues...), continuité de la trame viaire et continuité des circulations douces
- Projets d'extensions urbaines en greffe avec le tissu bâti existant réalisés par des hommes de l'art (architectes,urbanistes) des OAP jusqu'à la mise en œuvre
- Recherche d'une économie de foncier dans les nouveaux projets des centres bourgs pour limiter l'étalement urbain et préserver des respirations
- Conception de nouveaux quartiers en prolongation du bâti existant :
 - Préservation, réhabilitation et adaptation du bâti intéressant
 - Relation au contexte (paysage) : intégration des structures paysagères préexistantes dans les projets
 - Continuités des trames viaires et circulations, de l'organisation parcellaire, des volumétries bâties, etc.
- Préservation des espaces ouverts enserrant les hameaux patrimoniaux, constitutifs de leur qualité paysagère
- Développement de projets aux vocations multiples dans les centres, mais aussi dans les hameaux patrimoniaux (commerces / services / habitat / activités / accueil

touristique), permettant de maintenir un dynamisme et des activités, d'économiser le foncier et de limiter le coût de réhabilitation de l'habitat (fermes vosgiennes par exemple)

- Lancement de concours d'idées, plans-guides expérimentaux, partenariats avec des écoles, pour multiplier les propositions et élargir le champ des possibles (cf. 6.1.c.)

» **Développement d'une architecture contemporaine et bioclimatique adaptée aux ressources, au contexte et aux besoins actuels des logements :**

- Appui, conseil et suivi d'architectes (CAUE, PNR, UDAP, etc.), de conseillers spécialisés (énergie), etc. (cf. 6.1.b)
- Aide au montage de projets portés de façon innovante : groupement de propriétaires, habitat participatif, mixité habitat/activité au sein d'un même bâtiment (cf. 6.1.b.)

» **Sensibilisation des acteurs du projet à la qualité architecturale, urbaine et paysagère :**

- Information active et pérenne des propriétaires sur les aides disponibles (cf. 6.1.b.)
- Formation des instructeurs de permis de construire et d'aménager à l'ambition paysagère et architecturale en lien avec les enjeux du changement climatique et la transition énergétique (cf. 6.1.c.)
- Sensibilisation des habitants et formation des artisans à l'architecture et aux formes urbaines, à la réhabilitation et la rénovation énergétique, à l'intégration paysagère : visites d'opérations, édition de guides, etc. (6.1.c.)
- Sensibilisation des élus par des formations et des visites de sites de référence mettant en valeur l'exemplarité (cf. 6.1.c.)

**AVEC QUOI?** Les outils à mobiliser**CONNAISSANCE**

» Observatoire du foncier du PNRBV : définition d'une enveloppe urbaine de référence pour le développement préférentiel de l'urbanisation : <https://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/dispositif-dobservation-du-foncier/>

» Programme de recherche-action sur le patrimoine de la reconstruction mené par le PNRBV en 2014, incluant les communes de Gérardmer et La Bresse :

» Droit de préemption urbain

» Emplacements réservés dans les PLU / le PLUi

» PAPAG (périmètre d'attente de projet d'aménagement global) : Cette servitude inscrite au plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) permet de « figer » les constructions dans l'attente d'un projet d'aménagement sans bénéficiaire ou destination précise.

» Procédures administratives qui permettent l'acquisition par la collectivité de biens dont la localisation ou la valeur patrimoniale est stratégique (procédure de déclaration en état d'abandon manifeste, acquisition de biens vacants sans maître, DUP, ...).

FONCIER**PLANIFICATION**

» SCOT / PLUi :

- définition des typologies d'agglomération et des objectifs de création de logements correspondants
- délimitation des enveloppes urbaines dans les PLU/PLUi privilégiant le développement ou redéveloppement en ville, village et hameau aggloméré
- OAP sectorielles pour le renouvellement de quartiers

» PCAET : orientations pour la reconquête du bâti

» Programme d'Intérêt Général (PIG)

- Elaboration d'un PIG envisagé à l'échelle du PCAET
- PIG existant autour de Saint-Dié dont bénéficie Gérardmer

» Engagement d'un Programme local de l'habitat intercommunal

- Diagnostic de l'habitat et du foncier
- Identification d'actions d'impulsions et préfiguration d'un OPAH intercommunal
- Orientations stratégiques de la politique de l'habitat, intégrant notamment des objectifs de renouvellement urbain
- Programme d'action pluriannuel



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser (suite)

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT

- » Atelier permanent du Plan de paysage à créer pour suivre et rendre des avis sur les projets de renouvellement urbain (6.1.a)
- » Guichet unique de la Communauté de communes (6.1.b)
- » Programme SARE proposé par la Région Grand Est et PIG
- » Maison de l'Habitat et de l'Energie au PETR de la Déodatie (pour la CC Gérardmer Hautes-Vosges)
- » Création de postes de conseillers en énergie au sein des communautés de communes, coordonnés à l'échelle des PETR : soutien du Département à solliciter pour les postes de conseillers
- » Aides à la réhabilitation du bâti ancien
- » Permanences gratuites du CAUE, des conseillers rénovation, etc.
- » Programme Habiter Mieux à la CCHV : aide financière et accompagnement pour la rénovation thermique
- » Fiches conseil du CAUE 88 : « Construire dans un village », « Réhabiliter une ancienne ferme », « Réhabiliter sa maison », etc.
- » Guides PNR : « Bien insérer sa maison dans les paysages », « Construire dans le paysage rural de Montagne »

FINANCIERS

- » Prêt à taux zéro pour les communes rurales (PTZ rural) pour l'acquisition de logements anciens sous conditions
- » Aides de l'ANAH à la réhabilitation du bâti ancien
- » Appel à projets de la Région Grand Est, de l'Agence de l'Eau et de l'ADEME pour la "reconversion des friches industrielles - études et techniques de dépollution exemplaires"
- » Aide de la Région Grand Est aux communes exerçant des fonctions de centralités, identifiées au SRADDET, pour améliorer leur cadre de vie dans le cadre d'un projet global
- » Aide départementale aux politiques locales de l'habitat (PIG ou OPAH)
- » Aide départementale pour la réhabilitation des friches industrielles avec intégration obligatoire d'un volet paysagé



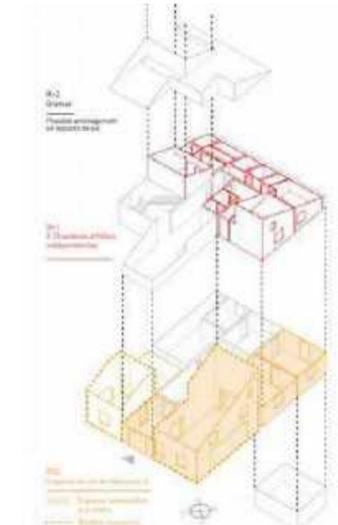
QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? Les exemples

Appel à idées du CAUE 88 « Idées d'habitat pour un idéal habité », 2019

33 contributions proposées par des étudiants, de jeunes diplômés en architecture, des architectes ou des professionnels de l'aménagement du cadre de vie autour de 4 sujets, dont la réhabilitation d'une ferme vosgienne à l'heure du défi écologique, ou la réhabilitation et reconversion d'un ancien presbytère en opération mixte.



Habiter la Hotte Vosgienne, réinvention d'un élément d'architecture traditionnelle en chauffage bioclimatique, Quentin Vionnet



"Coliving" dans une ferme, Maxime Cosson

Revitalisation des bourgs centre : Plombières-les-Bains

Engagé dès 2017, le programme de revitalisation des bourgs-centres impulsé par le Conseil départemental et l'Etat est en cours à Plombières-les-Bains, qui a rejoint le dispositif en janvier 2019.

A l'initiative du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et avec le soutien du Département et de la Région 27 étudiants urbanistes de Paris et des paysagistes d'Angers accompagnés de leurs professeurs ont séjourné dans la commune afin de réfléchir sur les liens à tisser entre la vallée (la ville thermale), les coteaux et le plateau (Ruax, les Granges...). Leurs propositions sont venues enrichir le programme de revitalisation du bourg-centre qui a été validé par les partenaires en avril.

source : <https://vosgesmag.fr/articles/articleid/16649/revitalisation-des-bourgs-centres-etape--plombieres>



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples (suite)*

Projet de réhabilitation d'un site industriel à Rochesson en lieu multi-activité, Association les Monts de l'Utopie

L'association Les Monts de l'Utopie organise, depuis sa création en 2016, des événements culturels à Rochesson. Elle souhaite se développer en générant dans un même lieu plusieurs activités d'agroécologie, de formation, de restauration, d'hébergement, d'activité culturelle, de construction...

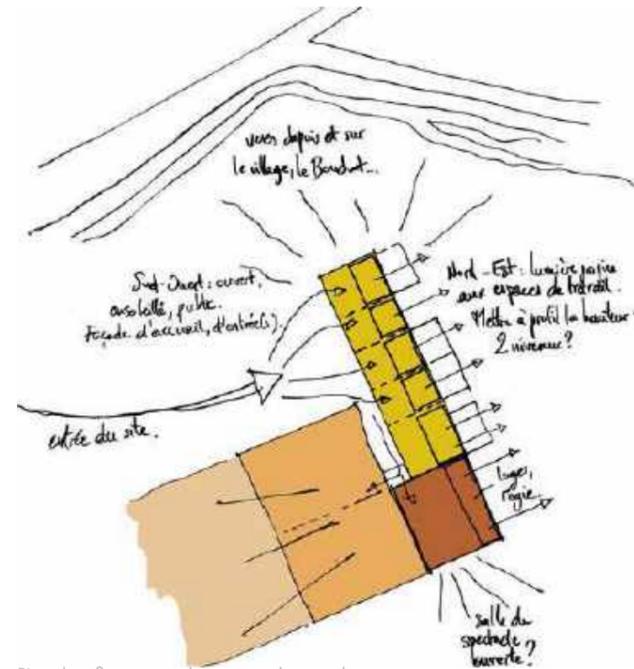
Toutes interconnectées, elles animeraient le site de manière permanente. Le bureau de l'association s'est rapproché de la mairie de Rochesson pour envisager cette installation sur l'ancienne friche industrielle GAT, acquise par la commune en 2018.

Dans le cadre de l'approfondissement des différents volets du projet, les porteurs de projet ont sollicité le CAUE pour les aider à envisager la réhabilitation et la réaffectation des anciens bâtiments industriels.

source : CAUE 88



Etat existant de la friche industrielle GAT

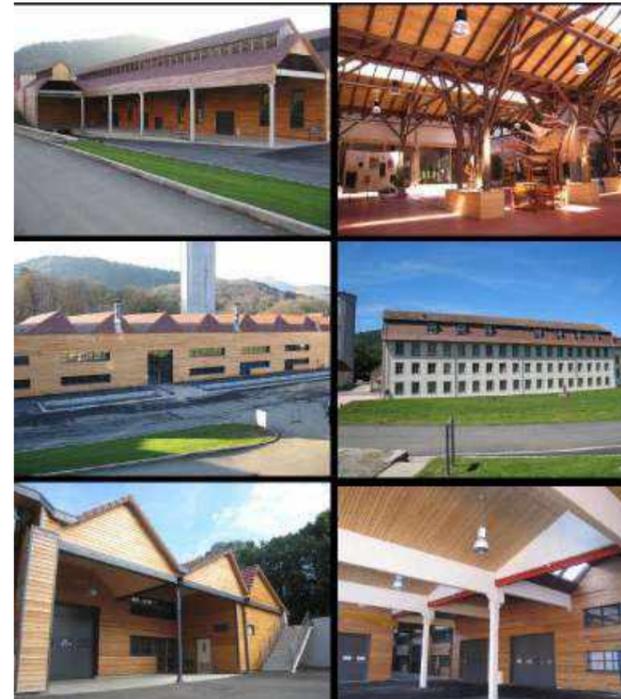


Piste de réflexion pour le projet architectural et paysager



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples (suite)*

Quelques exemples de réhabilitations de sites industriels



Reconversion du site industriel de Wesserling avec mise en avant du bois



Equipement socio-culturel à Jarny (EPFL)



Reconversion en 81 logements à Elbeuf (Observatoire des CAUE)



Reconversion d'un site industriel en tiers-lieu - Caen (c) Le WIP



Reconversion de la filature de Ronchamp (c) APACH Ronchamp



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples (suite)*

Accompagnement des communes du SCOT du Pays Thur-Doller dans l'élaboration des documents d'urbanisme

Sur une quinzaine de sites pilotes, le Pays a recruté un collectif de spécialistes (Urbaniste, Architecte Paysagiste) pour décliner à l'échelle communale les orientations du SCOT.

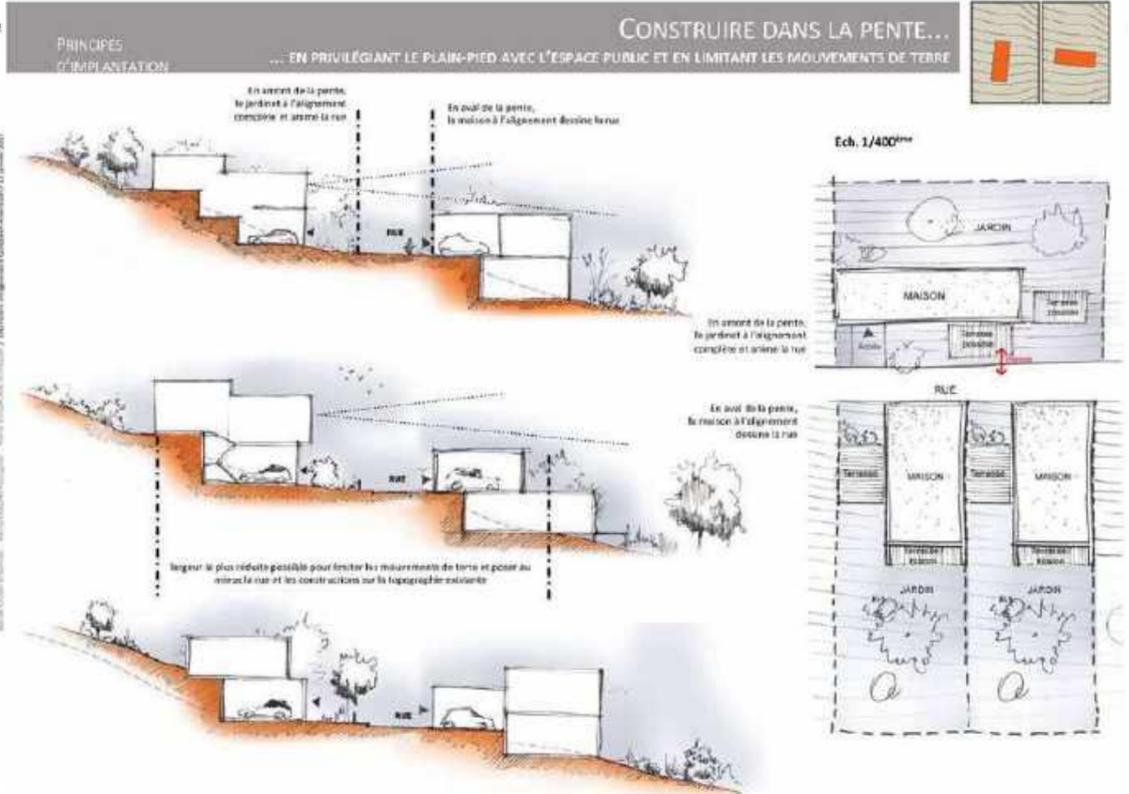
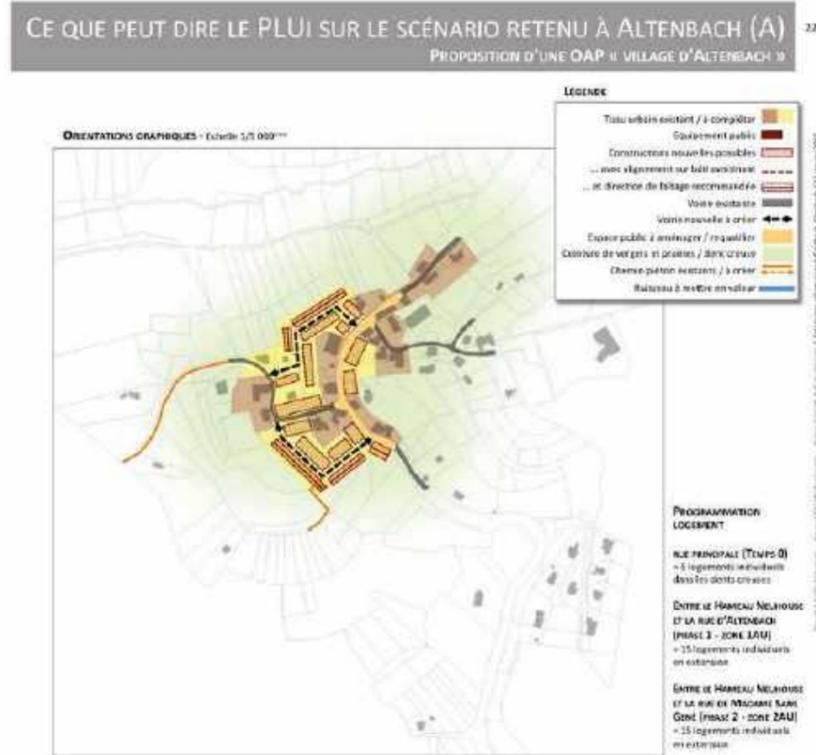
Les propositions concernent la conception du projet urbain, la définition du programme, et leur traduction dans les PLU sous forme de règlement et surtout d'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

<https://www.pays-thur-doller.fr/scot/sc%C3%A9narios-d-urbanisme/>

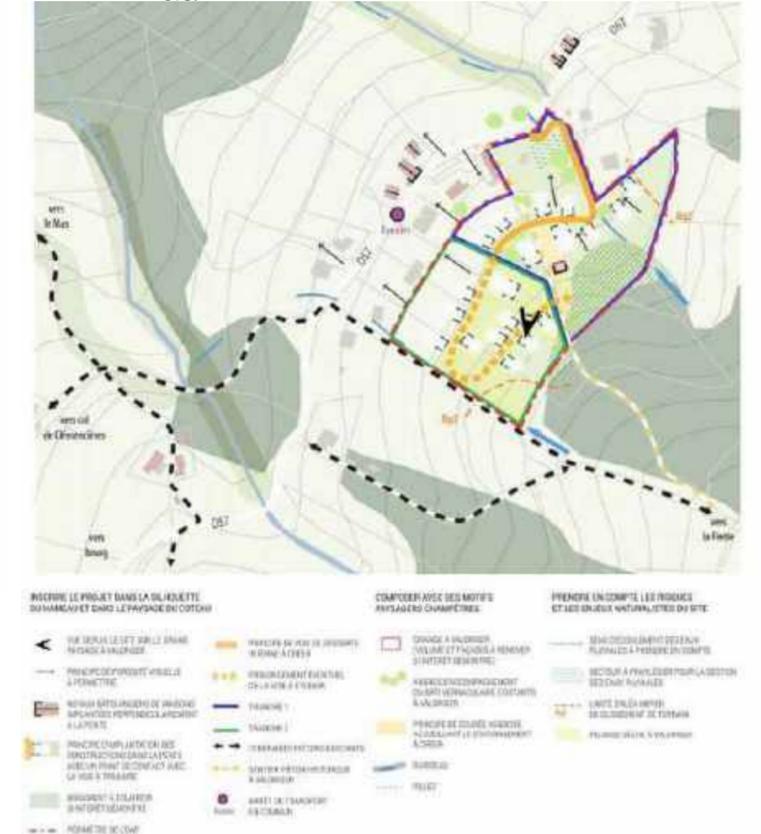
OAP Paysage du PLU de Grenoble

Un travail approfondi a été mené sur les paysages de l'agglomération grenobloise et sur leur évolution à travers le PLU. Celui-ci comprend à la fois une OAP thématique sur les paysages et la biodiversité, déclinée en OAP sur des grands ensembles paysagers, visant à la prise en

compte des spécificités de chaque lieu dans les projets d'aménagement et de construction. Les OAP sectorielles, portant sur les secteurs de développement urbain, sont particulièrement détaillées sur les éléments de composition paysagères : prise en compte des reliefs, vues, cours d'eau, etc.



Extrait de l'OAP thématique Paysages et Biodiversité -Rouanche



Extrait d'une OAP sectorielle pour l'extension d'un hameau inséré dans le bocage montagnard

1.2
A

Organiser les réseaux de mobilité du quotidien, alternatives à l'autosolisme pour relier les centralités

Le diagnostic l'a mis en évidence : le territoire reste encore très dépendant de la voiture individuelle, qui constitue la deuxième source d'émission de GES de la Communauté de communes des Hautes Vosges. En cause : des transports en commun trop rares et peu efficaces et des réseaux de liaisons douces encore peu développés pour les mobilités quotidiennes. Que ce soit pour lutter contre les causes du changement climatique, réduire les factures énergétiques ou encore faciliter les déplacements sur le territoire, une action forte semble est nécessaire pour développer et structurer les mobilités alternatives à l'autosolisme.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Contribuer à ancrer les Hautes-Vosges dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique
- » Favoriser des modes de déplacements plus économes et conviviaux
- » Proposer des aménagements légers compatibles avec les milieux montagnards traversés
- » Contribuer à l'attractivité d'un territoire apaisé et agréable à vivre
- » Conforter et améliorer le réseau des circulations douces pour les déplacements quotidiens et de découverte au sein du territoire
- » Lutter contre la précarité énergétique

OÙ ? *Les sites concernés*

- Les principales centralités pour le développement d'aires multimodales : Gérardmer, La Bresse, Le Syndicat
- Les connexions entre les voies vertes,

les centralités et les sites d'intérêt

QUI ? *La maîtrise d'ouvrage pressentie*

- Communauté(s) de communes : compétence mobilité

AVEC QUI ? *Les partenaires à solliciter*

- Communes
- Le département pour les projets impactant les routes départementales
- PETR
- Région
- PNRBV
- Associations
- SNCF

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » **Élaboration d'un Plan de mobilité à l'échelle intercommunale pour planifier les déplacements et hiérarchiser les projets dans un programme d'action et transposition dans les documents d'urbanisme (action PCAET) :**
 - Diagnostic du réseau existant, et des mesures d'amélioration à mettre en oeuvre selon les espaces traversés
 - Développement prioritaire du maillage d'itinéraires cyclables reliant les centralités principales et secondaires et des barreaux manquants vers les voies vertes existantes
 - Renforcement prioritaire des liens vers les gares de Remiremont, Saint-Dié et Épinal : ajustement des horaires de la navette régionale
 - Développement de plateformes intermodales dans les pôles de centralité : parkings relais / covoiturage / bornes relais / transports en commun / recharge véhicules / départs de randonnée, etc.
- » **Développement d'un maillage de mobilité alternatives confortables et sécurisées, pour les usages quotidiens**
 - Repérage des voies à faible fréquentation comme support pour les itinéraires cyclables et expérimentation de dispositifs favorisant le partage de la voirie (chaucidou)
 - Renforcement du partage de la voirie dans les centres (voitures / circulations douces, zones 30, zones 20) et des itinéraires apaisés pour les petits déplacements

- Création d'une trame douce urbaine pour chaque ville et village ; création de raccourcis pour les piétons (venelles, chemin entre deux parcelles privées, etc.)
- Éloignement des cheminements et des voies cyclables des routes passantes, pour offrir confort et sécurité
- Résorption des points noirs de discontinuité dans les circulations douces, par acquisitions foncières le cas échéant : infrastructures, ronds-points, etc.
- » **Adaptation de l'aménagement des itinéraires doux aux contextes des espaces traversés**
 - Adaptation des aménagements (profil, revêtement, ...) en fonction des paysages traversés et du statut de la liaison douce (liaisons quotidiennes, itinéraire de découverte...).
 - Promotion des aménagements sobres et simples et des sols perméables
 - Limitation du mobilier urbain au strict minimum pour ne pas gêner la circulation, notamment à vélo : potelets, panneaux, bordures, etc.
 - Choix de matériaux d'origine locale pour les revêtements (utilisation de stabilisé renforcé avec liant écologique) et le mobilier (bois)
 - Elaboration de chartes intercommunales des aménagements favorables aux modes doux : intégration systématique dans les projets urbains et d'infrastructures, principes de réalisation, mobilier, matériaux et signalétique harmonisés, etc.

- » **Accompagnement du développement de la pratique du vélo**
 - Accompagnement du développement des VAE : bornes de recharge, sites de réparation, mise à disposition de vélos par la collectivité, etc.
 - Développement d'abris et stationnements vélos dans les centres villes et villages, les zones d'activités, les sites touristiques
 - Développement d'ateliers citoyens de réparation de vélo
- » **Appui aux innovations en matière de mobilités sobres et décarbonées**
 - Expérimentation du déploiement de navette gratuite de proximité au dimensionnement saisonnier (ex : <http://www.ville-embrun.fr/annuaire/navette-gratuite-embrun>)
 - Expérimentation de l'autopartage de véhicules bas carbone
 - Accompagnement d'initiatives de mobilité sobre : hippo-bus, pédibus, aires de covoiturage, prêts de voitures à partager, auto-stop organisé
- » **Sensibilisation des services techniques communaux et intercommunaux aux aménagements doux (6.1.c)**



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser

GOUVERNANCE

- » Prise de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité locale par la Communauté de communes

OPÉRATIONNELS

- » Projet de voie verte le long de La Cleurie du Syndicat vers Gérardmer

PLANIFICATION

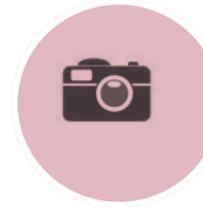
- » Schéma départemental cyclable existant
- » Schéma directeur des itinéraires cyclable des pays de Remiremont et de la Déodatia
- » Plan vélo de Gérardmer : réflexions sur les liaisons avec les communes voisines
- » PCAET et orientations pour les mobilités
- » PLU(i) /SCOT : objectifs en matière de transport et de déplacements, grands projets d'équipement, OAP déplacements, etc.
- » Lancement d'un Plan de mobilité simplifié (ex-plan de mobilité rurale) à l'échelle des deux futures communautés de communes (action du PCAET)

FINANCIERS

- » Aide départementale à l'acquisition de vélos électriques à l'attention des acteurs touristiques à des fins de location
- » Aide départementale à l'amélioration des mobilités douces, sentiers piétonniers, pistes et bandes cyclables

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- » Programme « accueil vélo » soutenu par le Département : marque identifiant les prestataires proposant des services adaptés à la pratique du tourisme à vélo
- » Maison du vélo de Remiremont (location de vélo, visites)
- » Dispositif MOBY porté par EcoCO2 pour la sensibilisation à la mobilité autour des écoles et l'accompagnement à la mise en place de Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES) : déjà mis en œuvre autour d'Epinal
- » Groupe de réflexion sur les mobilités à Cornimont



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? Les exemples

Programme Acoté en Déodatia (la Roue verte)

Déploiement des lignes de covoiturage dans les territoires peu denses pour pallier le manque de transports en commun



AcoTÉ signifie Acteurs et collectivités engagés pour l'éco-mobilité.

Il s'agit d'un programme de déploiement massif de lignes de covoiturage dans les territoires peu denses, où l'offre de transports en commun est faible. A travers la sensibilisation au covoiturage des élus, des services des collectivités et des habitants et la mise en place de lignes de covoiturage pour les trajets pendulaires du domicile au travail, AcoTÉ cherche à pallier le manque de transports en commun et à diminuer le recours à l'autosolisme sur des territoires, comme celui du Pays de la Déodatia.

Le Pays de la Déodatia est entré dans la démarche AcoTÉ au printemps 2020. Après de premières réunions d'information et un diagnostic des axes potentiels sur le territoire, deux hypothèses de ligne de covoiturage ont été retenues.

Une campagne de communication sera menée de septembre à novembre 2021 pour recueillir les besoins des potentiels usagers sur les périmètres ciblés. En fonction des besoins remontés, la ou les potentielles lignes seront testées à partir de janvier 2022.

Défi « Au boulot, j'y vais en vélo » lancé par le PETR de la Déodatia

Les défis régionaux « J'y vais », déclinés en « Au boulot, j'y vais à vélo ! », « Au boulot, j'y vais autrement ! », « A l'école, j'y vais à vélo ! » ont lieu chaque année au mois de juin et sont portés par 29 territoires du Grand Est et l'association Vélo et Mobilités actives Grand Est. Ils ont vocation à développer l'usage des modes alternatifs à l'autosolisme.

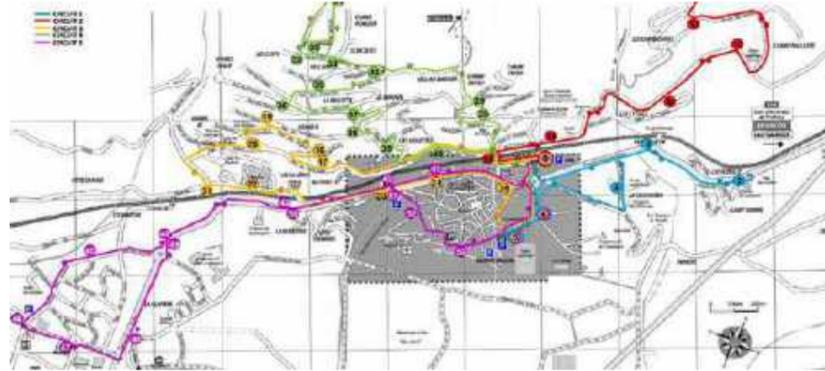
Le défi est animé localement à proximité de la CCHV et/ou sur son territoire par le PETR du Pays de la Déodatia, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et le SCOT des Vosges Centrales.



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples (suite)*

Navette électrique gratuite de proximité d'Embrun

Navette circulant toutes les 1 à 2 h à l'année, renforcée durant la période estivale



Les cinq parcours de la navette de proximité d'Embrun



Voitures électriques en autopartage

Lulu-Autopartage dans le Lunevillois

http://www.delunevilleabaccarat.fr/lulu_autopartage.mob

Lulu, ce sont 42 véhicules électriques en autopartage répartis dans les villes et les villages de notre intercommunalité. Chacun dispose d'une borne de recharge et d'un espace qui lui est réservé. On y accède facilement en s'inscrivant en ligne. On réserve, on emprunte et on rend le véhicule à la place à laquelle on l'a emprunté. Tout est compris dans le prix : la location, l'assurance, l'essence (là on plaisante, Lulu est électrique !), l'entretien et le nettoyage. Lulu, c'est LA nouvelle solution d'écomobilité au service des Lunévillois, portée par la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat et le Pays du Lunévillois.

Atelier vélo Mobil'idée à Gap

Atelier de réparation participatif et solidaire

<https://www.mobilidees.org/>

Mobil'idées a été créée en 2007 pour agir dans les Hautes-Alpes pour développer les alternatives à la voiture individuelle. Les actions sont nombreuses : atelier de réparation participatif, ateliers mobiles, organisation d'évènements (Festival du vélo sur 3 jours, bourses aux vélos...), sensibilisation du public, animations avec les centres sociaux...

Voitures électriques en autopartage

Auto-free à Tinchebray-Bocage

<http://www.tinchebray.fr/fr/actualite/>



Autres ateliers vélo participatifs :

- » L'engrenage à Saint-Dié
- » Ballast à Cornimont



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples (suite)*

DISPOSITIF ECOSYST'M

Co-voiturage organisé
<https://www.ecosystm.fr/>

La Fédération ECOSYST'M est représentée par de «Grands Partenaires» – Communautés de communes AOM, Régions, Entreprises publiques de transport (...) – qui s'engagent à promouvoir les mobilités de proximité.

Première étape : mise en place d'un covoiturage de courte distance citoyen et solidaire. Il associe obligatoirement les collectivités, les habitants et les activités locales. Conçu pour être convivial dans un esprit de citoyenneté active, le covoiturage ECOSYST'M évite toute transaction financière à bord des véhicules.

Il s'appuie sur des Bons Energie ECOSYST'M, bons d'échanges qui permettent aux personnes transportées

RÉZOPOUCE

Autostop organisé
<https://www.rezopouce.fr/>

Rezo Pouce, l'autostop au quotidien c'est une association et une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Rezo Pouce vous permet de vous déplacer en mode « quand je veux, où je veux ! ». Pas besoin de trouver un covoiturage à l'avance ni de se demander si un trajet est proposé à l'heure qui vous intéresse. S'inscrire, c'est intégrer un réseau serein et une communauté d'utilisateurs toujours partants.

d'indemniser le conducteur (5 centimes/km). Celui-ci les utilise dans les commerces de proximité volontaires. Les activités locales qui acceptent ces Bons Energie, deviennent Partenaires de Proximité, et contribuent au développement des offres de mobilités en offrant différents services pratiques affichés sur leurs vitrines.

Le covoiturage ECOSYST'M contribue à promouvoir l'entraide solidaire et spontanée pour les déplacements de proximité, tout en développant une offre sécurisée : chaque covoitreur inscrit (conducteur et passager), est référencé.



1.3
A

Concevoir des espaces publics durables dans les centres-bourgs, économes, adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives

Le développement urbain, longtemps orienté vers le tout voiture, a progressivement constitué des espaces publics peu amènes pour les autres usagers de la ville : habitants, visiteurs, mais aussi faune et flore qui s'accommodent mal des espaces bitumés. Les effets sont multiples : manque de place confortable et sécurisée pour les piétons et vélos, imperméabilisation des sols, banalisation et dégradation du cadre de vie, constitution d'îlots de chaleur, perte d'attractivité des centres, ... l'ensemble initiant un cercle vicieux justifiant d'autant plus les phénomènes d'étalement urbain. Dans un cadre où la force des paysages naturels est partout présente, le diagnostic fait ainsi le constat de la pauvreté des espaces publics de la CCHV en arbres et en sols vivants, tout autant qu'en espaces confortables pour les modes doux (cf. 1.2.a).

Or, la qualité des espaces publics constitue un levier majeur pour la transition écologique et énergétique, tout autant que pour l'attrait du cadre de vie, car, sous maîtrise d'ouvrage publique, il peut être activé facilement. Cette fiche-action a pour objet d'accompagner cette transformation globale des espaces publics de la CCVH.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Faciliter la pratique des modes de déplacement doux et ainsi limiter l'utilisation systématique de la voiture
- » Offrir des espaces publics conviviaux et plus propices à la création de liens sociaux
- » Améliorer la qualité de vie des habitants et accompagner leurs déplacements quotidiens en leur offrant des espaces publics plantés et ombragés
- » Constituer des îlots de fraîcheur dans les espaces urbains
- » Renforcer la trame paysagère qui lie la ville ou le village avec son grand paysage et mettre en valeur le passage de l'eau dans l'espace urbain
- » Lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols
- » Améliorer les continuités écologiques au sein des villes et villages pour la faune et la flore

OÙ ? Les sites concernés

- Les lieux de convivialité des centres, en priorité des pôles de centralité et des pôles touristiques : places publiques, lieux de marchés hebdomadaires, abords de bâtiments municipaux...
- Les espaces publics peu qualitatifs, vétustes, trop imperméables, trop routiers, à faible biodiversité, à proximité des cours d'eau ...
- Les aires de stationnement publiques et privées (supermarchés, stations de montagne, etc.)

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- Communes

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- | | |
|---|--|
| - Les Communautés de commune (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges) | - cours d'eau |
| - PNRBV | - Association FREDON : accompagnement à la gestion des espaces verts en faveur de la trame verte et bleue (ZAC, industrie, particuliers, etc.) |
| - CAUE 88 | |
| - PETR Remiremont | |
| - Le département pour les projets impactant les routes départementales | - Associations de riverains |
| - Syndicats mixtes fermés pour l'entretien des | - Associations de commerçants |

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » Composer progressivement une trame paysagère pour chaque ville et village du territoire
 - S'appuyer sur la Trame verte et bleue (pays de Remiremont) et les orientations en matière de déplacements (1.2) pour identifier les orientations souhaitées pour les espaces publics de chaque commune
 - Etudier les densités de fréquentation des espaces, en fonction du lieu, de l'heure, mais aussi de la saison, pour adapter au mieux l'envergure des aménagements, leurs matérialités et leurs réversibilités en termes d'usages.
 - Transcrire ces orientations dans les documents d'urbanisme (emplacements réservés, OAP, etc.)
 - Organiser le rachat de parcelles privées par la commune pour constituer des liaisons ininterrompues
- » Associer les riverains et les usagers à la conception et à l'entretien des espaces publics :
 - Organiser en amont des projets des concertations auprès des habitants pour connaître leurs attentes et les intégrer à la programmation
 - Mobiliser les associations citoyennes et les habitants dans le cadre de groupes dédié à l'aménagement ou l'entretien d'un ou plusieurs sites, nommer un « régisseur citoyen » de ses espaces verts pour faire le lien avec la collectivité
 - Organiser des actions participatives, des promenades ouvertes au public, des ateliers, pour parler des idées

sur le terrain, pour intégrer et sensibiliser les riverains à la qualité de leurs espaces publics

- » Favoriser les circulations douces dans l'aménagement des espaces publics :
 - Réduire la largeur des voiries carrossables
 - Ménager des épaisseurs plantées entre la voirie et les bandes de circulations douces
 - Planter le long des circulations pour ombrager les usagers
 - Intégrer de petites aires de stationnement pour vélo, surtout près des points de rencontre (places publiques...) mais aussi de manière à desservir les zones commerciales, les zones industrielles, les zones d'habitations...
 - Connecter les liaisons douces aux cheminements existants, dans les espaces urbains et vers les espaces naturels
- » Préserver la ressource en eau et lutter contre les îlots de chaleurs urbain :
 - Réduire au maximum l'emprise des surfaces imperméables et privilégier des revêtements poreux
 - Réduire l'espace alloué à la voiture et planter des arbres, des massifs arbustifs
 - Planter des massifs de vivaces au lieu des massifs d'annuelles, trop gourmandes en eau et en moyens humains

- Ne pas canaliser les eaux pluviales et favoriser l'infiltration douce (ouvrir des noues, des fossés, aménager des zones humides...)
- Ne pas imperméabiliser les pieds de bâtiments, planter le long des façades des arbres et des massifs arbustifs
- » Gérer plus durablement les espaces verts
 - Limiter au maximum les zones enherbées tondues à ras et privilégier des modes de gestion plus extensifs (prairies en fauche tardive, pâturage, tontes différenciées ...)
 - Privilégier des plantes adaptées au climat Vosgien, qui soient peu gourmandes en eau et supportant les sécheresses estivales
 - Privilégier les végétaux en port libre pour limiter au maximum les travaux de taille et donc l'utilisation de matériels thermiques, énergivores, polluants, et causant de fortes nuisances sonores)
- » Adoucir l'éclairage public :
 - Réduire le nombre de mats
 - Diminuer l'intensité lumineuse
 - S'orienter vers un éclairage basse consommation
 - o Eteindre en plein milieu de la nuit (économie d'énergie, économie financière, respect de la faune nocturne, meilleure appréciation du ciel étoilé)

Place de la Libération - Vagney - Etat projeté



- Bande plantée arbres et arbustes
- Mairie
- Parking - esplanade ouverte pour accueillir des manifestations / événements
- Accompagnement de la perspective sur l'église
- Mobilier au vocabulaire moins routier
- Promenade arborée longeant la rivière
- Sol poreux (graviers ou stabilisé)

©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes



- Noie et promenade plantée
- Sol perméable pour les stationnements
- Mise en valeur de la rivière
- Lignes d'arbres
- Place jardin

©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

» Réduire et mieux intégrer au paysage la place allouée aux infrastructures routières et aux parkings : perméabilité des sols, végétalisation, parkings temporaires, ombrières photovoltaïques, etc.

- Travailler des aires de stationnement plus petites, sous forme de poches, mieux réparties sur l'ensemble des linéaires routiers
- Prévoir des zones de parkings temporaires et réversibles pour absorber la surfréquentation saisonnière (prés, parkings enherbés, etc.) plutôt que de dimensionner les aires de stationnement au maximum de leur capacité potentielle
- Privilégier au maximum des revêtements poreux : pavé enherbé, terre-pierre, etc.
- Favoriser la présence de surfaces enherbées, notamment sur les espaces non circulés (délaissés)
- Planter des arbres pour créer de l'ombre
- Travailler les abords des parkings avec un vocabulaire végétal (massifs, arbres, haies, arbustes...) et non pas avec un vocabulaire routier (bordures, caniveaux, trottoirs, bateaux, potelets...)
- Rechercher un vocabulaire végétal et / ou topographique à la place des rangées de potelets (noues plantées, massifs arbustifs, fossés, arbres d'alignement, petites haies...)
- Travailler la topographie pour que l'eau s'écoule naturel-

lement dans des noues, des massifs plantés...

- Impulser le développement d'ombrières photovoltaïques avec une approche architecturale et paysagère intégrée
- » **Ménager et rendre accessible les abords de cours d'eau :**
- Favoriser l'accessibilité aux berges sur l'intégralité de leurs linéaires
 - Privilégier des revêtements de sol poreux et éviter les grandes surfaces imperméables aux abords directs des cours d'eau (parkings, bâtiments, etc.)
 - Éviter le suraménagement : réduction des clôtures, panneaux, mobilier, au strict minimum
 - S'orienter vers des matériaux locaux, écologiques et renouvelables (bois, pierre)
- » **Promouvoir la qualité des espaces publics auprès des élus, des techniciens, des particuliers, etc. (cf. 6.1.c)**



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser

CONNAISSANCE

- » Atlas de biodiversité à l'échelle communale ou intercommunale
- » Diagnostic de la trame verte et bleue sur les territoires de la Déodatie et de Remiremont et ses vallées.
- » Diagnostic de la « Trame noire » lancé par le PNRBV

PLANIFICATION

- » PCAET : objectifs de transition écologique et de développement des liaisons douces
- » PLU(i) : transcription de la trame paysagère dans le règlement graphique (emplacements réservés, éléments de paysage à protéger, etc.), les OAP, etc.

OPÉRATIONNELS

- » Atelier permanent du Plan de paysage - A3P à créer : commission pour suivre et rendre des avis sur les projets de requalification d'espaces publics
- » Projet « A vos pieds, plantez ! » lancé par le PNRBV: développement du maillage vert des communes sur la base de chantiers et ateliers participatifs
- » Gamme de mobilier urbain en bois local du Pays de la Déodatie
- » Lancement de chantiers participatifs de mise en valeur d'espaces choisis par les habitants dans le cadre de la revalorisation de l'espace public
- » Appel à des professionnels paysagistes concepteurs pour la conception et la mise en œuvre des espaces publics

FINANCIERS

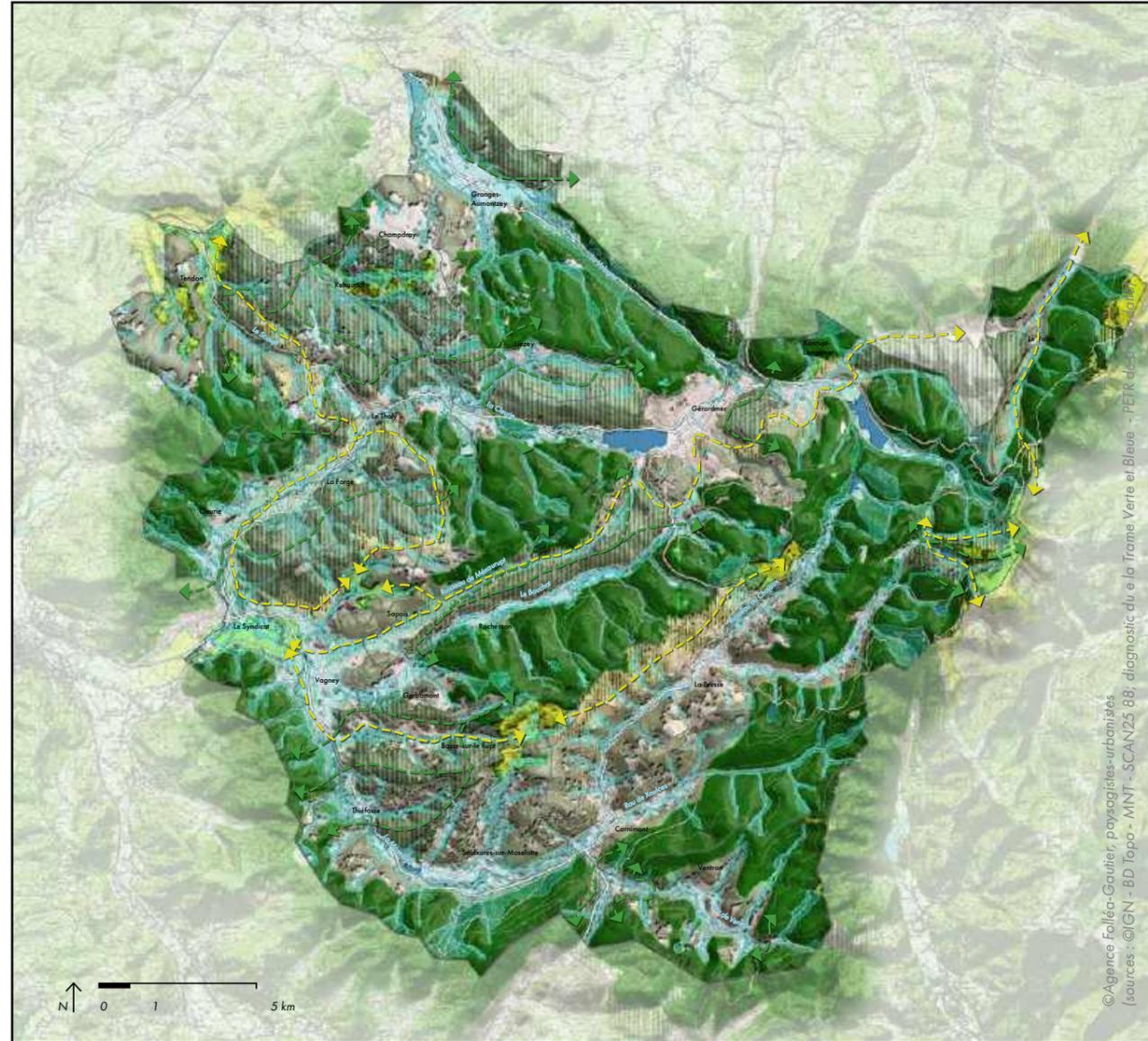
- » Subventions du PETR pour accompagner les communes dans la requalification de leurs espaces publics
- » Aides financières via les certificats d'économie d'énergie pour le remplacement de luminaires avec un éclairage basse consommation
- » Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) mené à l'échelle du PETR : mise en avant des actions du Plan de paysage et du PCAET pour les demandes de cofinancements en 2022
- » Aides de la Région Grand Est pour le développement des services à la population et de l'amélioration du cadre de vie par des aménagements urbains et paysagers de qualité, concourant à la déclinaison des projets de territoire
- » Appel à projet régional 2021-2022 « Urbanisme Durable »

ASSOCIATIFS

- » Association « incroyables potagers » à Gérardmer : projet de mise en place de bacs pour la culture citoyenne en accord avec les collectivités
- » Labellisation « libellules » : Distinction « commune nature » mis en place par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est, partenaire technique FREDON Grand Est : Cornimont détient 3 libellules
- » Programme « Jardin au naturel » : FREDON Grand Est mène des actions de sensibilisation à la gestion durable des espaces verts, biodiversité et rechauffement climatique, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est. FREDON peut également accompagner techniquement tous gestionnaires d'espaces : collectivités, entreprises, grands linéaires...
- » Le Jour de la Nuit : événement national chaque année début octobre avec la participation de communes du Pays de la Déodatie notamment

Cartographie de la trame verte et bleue
(d'après le diagnostic de la TVB du PETR)

-  Réservoirs de biodiversité forestiers et prairiaux
-  Corridors forestiers et prairiaux
-  Zone humide potentielle
-  Réservoirs et corridors aquatiques



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD Topo - MNT - SCAN25 88, diagnostic de la Trame Verte et Bleue - PETR des



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples*

Saulxures-en-Moselotte

» La requalification d'une rue favorable aux modes doux et limitant les surfaces imperméables



Délimitations douces de la chaussée (vue à 2cm, accessible aux PMR)

Mobilier d'éclairage sobre et discret, n'altérant pas la qualité de l'ouverture visuelle sur le paysage

Bandes enherbées et plantées d'arbres le long de la voirie

Largeurs de trottoirs très généreuses

Requalification de l'entrée et de la traversée de Thiéfosse accompagnée par le CAUE

» Végétalisation et création d'une aire de covoiturage aux sols perméables



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples (suite)*

Champdray

Création d'un espace public de centre bourg avec la plantation de quelques arbres sur l'emplacement de l'ancienne cour d'école



Avant



Après

Création d'un espace public de centre-bourg à l'emplacement de l'ancienne cour d'école à Champdray

Opérations « je jardine ma rue »



Projets participatifs : «Je jardine ma rue» à L'Isle-Adam et Auvers-sur-Oise, «Je fleuris ma rue» à Metz

Défis « famille à biodiversité positive » dans le PNRBV

» 4 communes test accompagnées par des structures de l'environnement

Autres exemples :

- » Projet SESAME à Metz : inventaire des essences végétales en ville et adaptation au changement climatique
- » Expérimentations menées à La Grande Fosse sur le fleurissement du cimetière, et accompagnement de groupes d'habitants pour la participation à la conception des espaces publics et la gestion des espaces plantés
- » Distribution de graines de prairies fleuries pour les pieds d'arbres par la ville de Cornimont
- » La commune du Syndicat a fait évoluer sa gestion des espaces publics en laissant par endroit l'herbe pousser plutôt que de désherber
- » Projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parking de l'Hôpital Saint-Charles de Saint-Dié-des-Vosges
- » "Un carré pour la biodiversité" au Tholy : engagement des habitants pour suivre la biodiversité d'un carré de jardin laissé sans intervention



2.1 A

Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires

pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages en concertation avec les agriculteurs

L'ouverture paysagère est en grande partie maintenue possible grâce à l'activité d'élevage encore très présente sur la CCHV. Aujourd'hui cette dernière se heurte à des pressions diverses, notamment économique et climatique, qui poussent à chercher des parcelles complémentaires pour assurer les besoins fourragers des troupeaux. Ainsi la qualité paysagère des zones de coteaux repose en grande partie sur la reconquête de terrains enrichis, et la gestion dans le temps de ces dernières pour s'assurer de la pérennité des travaux engagés.

POURQUOI? *Les objectifs visés*

- » Faciliter la reconquête agricole en ciblant les terrains les plus intéressants pour le maintien de l'activité économique, la préservation de la biodiversité, l'ouverture des paysages
- » Protéger sur le long terme les terres agricoles soumises à la pression de l'urbanisation au-delà de leur identification dans les documents d'urbanisme
- » Anticiper la mise en œuvre des programmes de réouverture appuyés sur des études d'impact
- » Répondre aux besoins foncier en augmentation des exploitations agricoles du territoire face aux pressions économiques, climatiques et foncières

OÙ ? *Les sites concernés*

- | | |
|--|---|
| - Terrains mécanisables | espèces à préserver |
| - Prairies humides de fonds de vallée | - Actions de réouverture en cours sur le Valtin, en zone Natura 2000 sur toute la commune |
| - Abords des hameaux patrimoniaux | - Au-dessus de Cornimont : du potentiel pour pâture |
| - Points de vue à préserver | - Sur Cleury : du potentiel de reconquête |
| - Bois scolytés | |
| - Secteur des Hautes Chaumes et Haute Moselure : des | |

QUI ? *La maîtrise d'ouvrage pressentie*

- | | |
|--|----------------------------|
| - Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges) | - Le PNRBV |
| | - Les Communes |
| | - La Chambre d'agriculture |

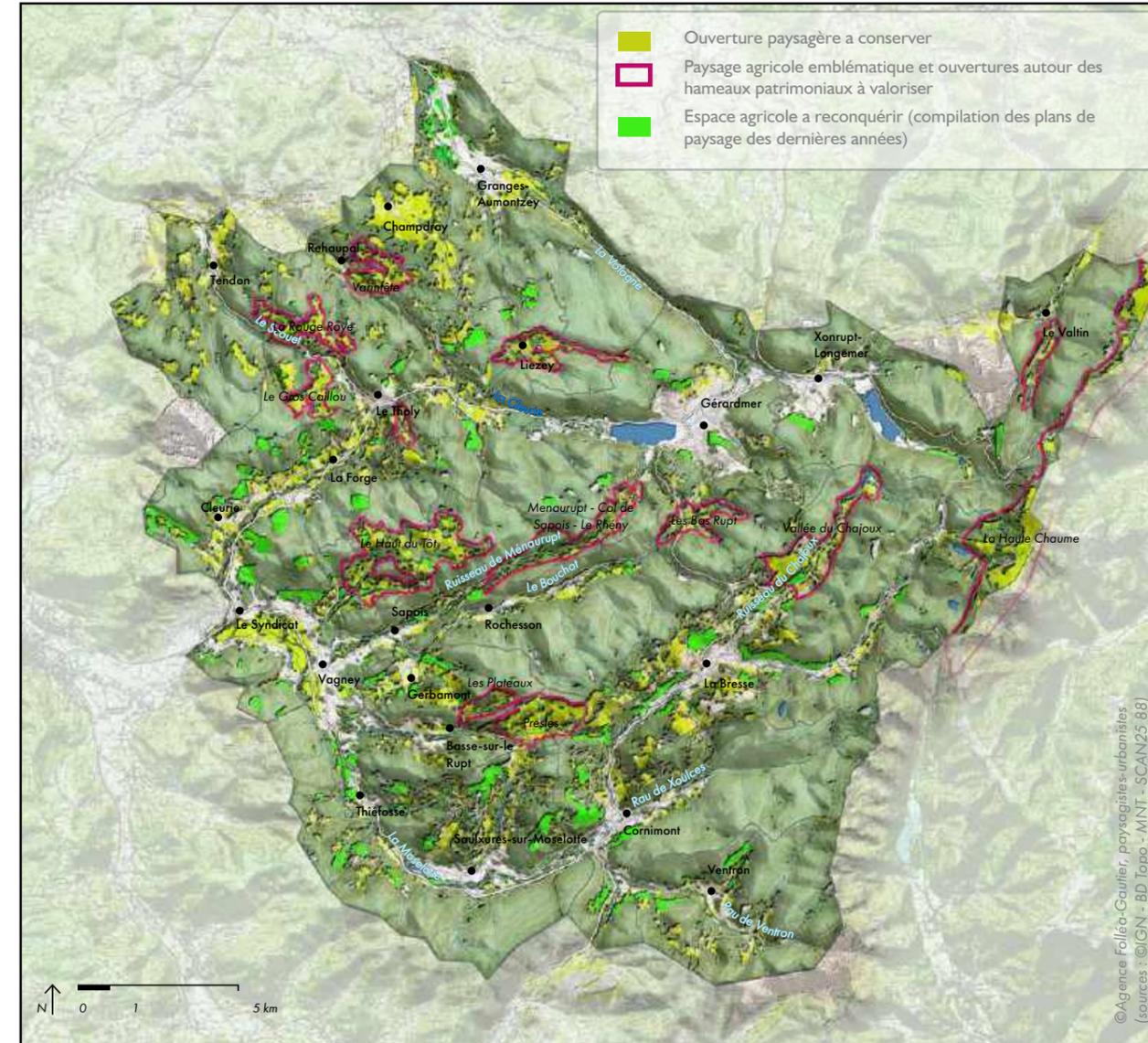
AVEC QUI ? *Les partenaires à solliciter*

- | | |
|----------------------|--|
| - DREAL | - CRPF |
| - Agriculteurs | - ONF |
| - Porteurs de projet | - CEN (présent sur la réouverture de paysages en lien avec des zones à enjeux) |
| - Communes | - Département des Vosges (politique ENS) |
| - SAFER | |
| - PETR Remiremont | |
| - PNR | |

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » Protection des terres soumises à la pression urbaine dans les PLU/PLUi
- » Identification et cartographie dynamique (SIG mis à jour régulièrement) des terrains à maintenir ouverts: avec intégration des différents critères de sélection mis en place (voir onglet suivant) permettant une hiérarchisation de ces parcelles en fonction des objectifs de reconquête suivants :
 - terrains mécanisables,
 - prairies patrimoniales (zones humides, prairies à jonquilles/ tarrier...),
 - abords des hameaux patrimoniaux,
 - points de vue à préserver,
 - reconquêtes agricoles déjà réalisées
 - réouvertures de bois scolytés hors régime forestier, à pérenniser
 - actualisation des objectifs des plans de paysage antérieurs et compléments sur les sites n'ayant pas fait l'objet de plan de paysage
 - etc.
- » Mise en oeuvre de protections sur le long terme d'ensembles agricoles vulnérables : ZAP (Zones Agricoles Protégées) PAEN (Périmètres de Protection et de Mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains), voir page 101
- » Acquisitions de terres soumises à la pression de l'urbanisation et contractualisation avec des agriculteurs pour leur mise en culture (politique départementale des espaces naturels sensibles)

Sites potentiels de consolidation ou de reconquête agricole



COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation (suite)

- » Communiquer largement sur les différents modes de conventionnement pour la mise à disposition de terrains agricoles (auprès de propriétaires privés en particulier) sous la forme d'une plaquette à diffusion large par exemple : bail à ferme, convention pluriannuelle de pâturage...
- » Créer une grille de priorisation pour ces terrains à reconquérir en fonction de plusieurs critères :
 - Coût de remise en culture
 - Maîtrise foncière : parcelle publique/ privée
 - Statut : hors régime forestier, destination agricole dans la réglementation de boisement, etc.
 - Demande agricole
 - Potentiel agronomique (mécanisation possible, sols...)
 - Critères paysagers : ensoleillement, patrimoine, topographie, perspective...
 - Enjeux de biodiversité (mobilisation possible de MAEC), type espaces propices au tarrier (à préserver), landes à fougère aigle (à reconquérir)
- » Lancement d'actions de reconquête de friches en fonction de la hiérarchisation établie et de l'intérêt pré-identifié de gestionnaire de ces espaces sur le long terme : possibilité de recourir à un appel à projets/ appel à manifestation d'intérêt pour identifier des gestionnaires agricoles avec des discussions à la parcelle possible ensuite à l'échelle communale/ de groupements de communes.
- » Soutien aux pratiques de gestion peu coûteuses et adaptées à des terrains étendus et propices à l'enrichissement (sylvopastoralisme)

- » Suivi courant dans le cadre de l'Atelier permanent du plan de paysage - A3P (cf. 6.1), associant propriétaires forestiers et agricoles, et élus.

Comparatif des conditions de baux locatifs pour l'agriculture

Source : Micand A., Plantes & Cité

Nom	Conditions	Durée	Avantages et limites preneur	Avantages et limites bailleur
Bail rural ordinaire		9 ans	+ Protection juridique forte + Transformable en bail à long terme	- Conditions très encadrées pour la résiliation et reprise du bien
Bail rural à long terme	Taille minimale de parcelle (selon arrêté préfectoral)	18 ans, 25 ans (bail à long préavis), jusqu'à l'âge de la retraite (bail de carrière)	+ Stabilité pour l'exploitant proche de la propriété du sol	+ Prix du fermage plus élevé + Exonérations fiscales
Bail rural environnemental	Vocation agricole du terrain	9 ans	- Obligations sur des pratiques culturales	+ Mesures de préservation de l'environnement (avec contrôles possibles) - Uniquement dans les zones à enjeu environnemental fort pour un bailleur privé
Bail emphytéotique		entre 18 et 99 ans	+ Stabilité pour l'exploitant proche de la propriété du sol + Faible fermage	
Bail à métayage	Taille minimale de parcelle (selon arrêté préfectoral) Vocation agricole du terrain Statut agricole du bailleur	9 ans	+ Résiliation possible tous les 3 ans + Transformable en bail rural + Partage en nature ou en recettes des charges de l'exploitation : 1/3 bailleur - 2/3 preneur (sauf arrêté préfectoral de dispense pour le bailleur)	+ Partage en nature ou en recettes des produits de l'exploitation : 1/3 bailleur et 2/3 preneur

Nom	Conditions	Durée	Avantages et limites preneur	Avantages et limites bailleur
Bail de petites parcelles	Taille maximale de parcelle (selon arrêté préfectoral) Vocation agricole des terrains	A définir par les parties		+ Souplesse de résiliation et reprise du bien + Clauses environnementales possibles
Convention Safer de mise à disposition	Vocation agricole des terrains Intermédiaire Safer obligatoire	Max. 6 ans renouvelable une fois	+ Respect des prix du fermage	+ Souplesse de résiliation et reprise du bien
Convention d'occupation précaire	Vocation non agricole des terrains ou changement d'usage à venir (en attente d'aménagement)	A définir par les parties		+ Souplesse de résiliation et reprise du bien
Convention pluriannuelle de pâturage ou bail pastoral			+ Protection juridique modérée	+ Clauses environnementales possibles + Souplesse de résiliation et reprise du bien
Contrat de vente d'herbe	Location possible à plusieurs preneurs	Période des foins ou de pâture		+ Souplesse de résiliation et reprise du bien - Risque de requalification en bail rural

Comparatif des conditions des baux locatifs pour l'agriculture urbaine. Micand A., Plante & Cité



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser

CONNAISSANCE

- » Géoportail pour une première prise de connaissance des terrains : parcellaire, état boisé / enrichi sur photo aérienne, etc.
- » Trame Verte et Bleue du PETR de Remiremont : cartographie des prairies réservoirs de biodiversité, faisant l'objet d'une étude pour la mise en œuvre de PSE
- » Travail en cours au PNR pour la sauvegarde du Tarier des Prés, avec pour objectif de pointer des îlots de reconquête
- » Croisement de données SIG pour création d'une cartographie (voir préfiguration page suivante) :
 - plans de paysages réalisés durant les dernières décennies : identification de terrains à enjeux
 - Zonage A et N au PLU
 - Règlementations de boisement
 - Propriété publique
 - Zonages environnementaux (Natura 2000...)
 - Baux agricoles (couche disponible sur Haute Moselotte)

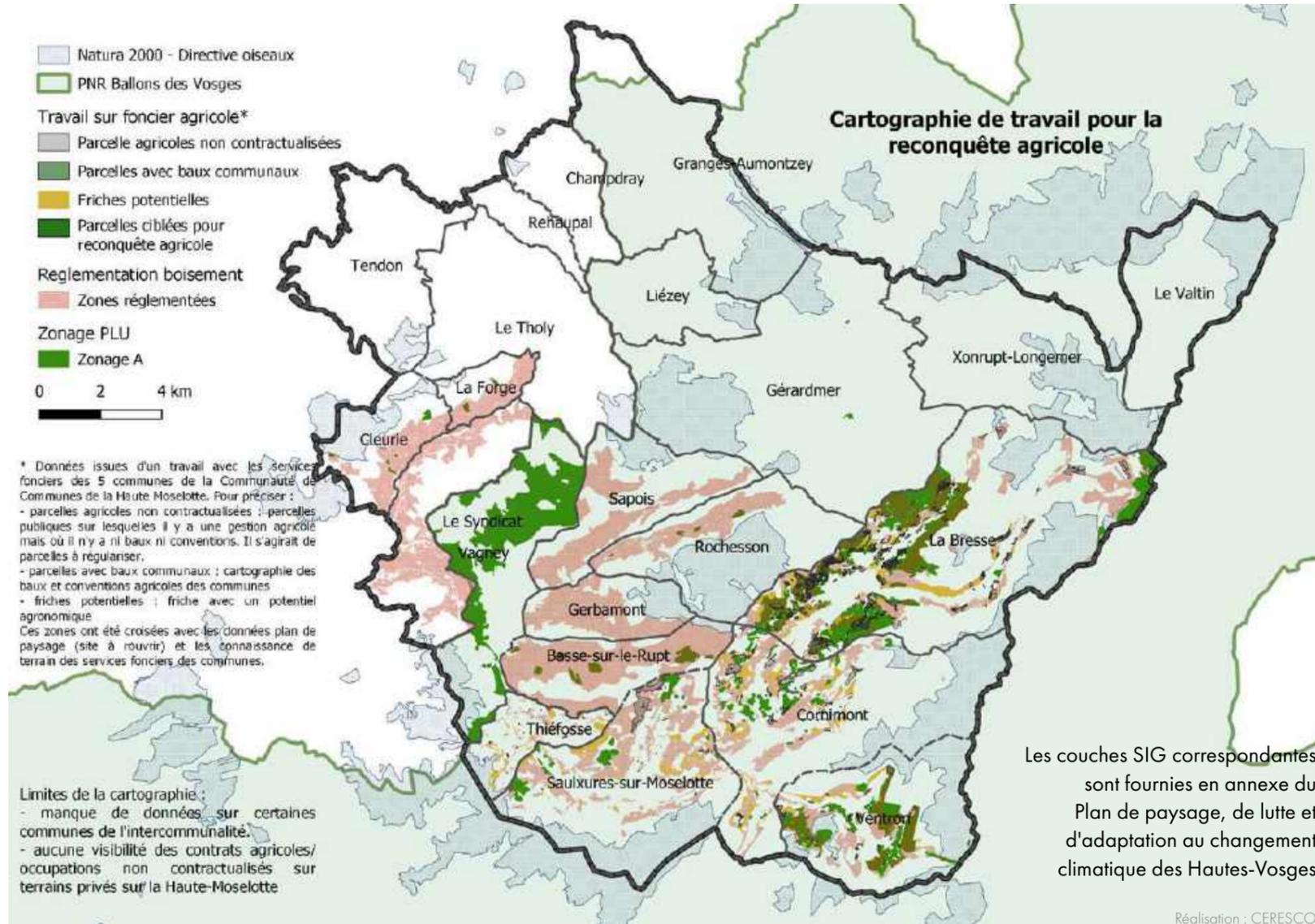
PROTECTION

- » Code de l'urbanisme et PLU/PLUi : zonages indicés, L151-23 CU et plus spécifiquement « terrain cultivé à protéger », à coupler avec une mise à disposition pour l'agriculture
- » Sanctuarisation de terrains agricoles via des outils de protection foncier : ZAP (Zone Agricole Protégée) ou PAEN (Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels)

FONCIER

- » Procédures foncières type Biens Vacants Sans Maître ou Mise en Valeur des Terres Incultes pour la reconquête de terrains privés en friche
- » Acquisitions de terres vulnérables à la pression d'urbanisation (Espaces naturels sensibles)
- » Utilisation de Baux Ruraux Environnementaux ou Obligation Réelle Environnementale pour assurer la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement sur certaines zones
 - Les propriétaires de biens immobiliers peuvent conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître à leur charge, ainsi qu'à la charge des propriétaires ultérieurs du bien, des obligations réelles, dès lors que de telles obligations ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.
- » Portage foncier communal via plusieurs outils : des fermes communales (ferme en propriété communale et mise en location auprès de porteurs de projet), des fermes relais (ferme en propriété communale avec une revente progressive à des agriculteurs), réserves foncières pour mise à disposition via des baux ruraux ou BRE...

Préfiguration d'une cartographie SIG pour la priorisation des terres agricoles à reconquérir



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser (suite)

PLANIFICATION

- » Plans de paysages réalisés durant les dernières années sur les identification de terrains à enjeux
- » SCOT : Objectifs de limitation de l'étalement urbain et de protection des terres agricoles
- » Charte forestière
- » Réglementations de boisements : vocation des terres définie en concertation avec les agriculteurs et propriétaires forestiers, facilitant la mise en œuvre des opérations de défrichage sur les terres à vocation agricole (compensation non nécessaire)
- » Programme alimentaire territorial - PAT en cours d'élaboration

GESTION

- » Baux Ruraux Environnementaux ou Obligation Réelle Environnementale
- » Permis bois : Développement d'opérations aux coûts moins élevés privilégiant l'usage des permis de bois associés à une exploitation agricole, sur les parcelles adaptées
- » Troupeau et berger itinérant salarié de la collectivité pour gérer des milieux peu productifs ou difficiles d'accès mais aux enjeux « paysagers ou biodiversité » forts. (forme d'éco-pâturage)

FINANCIERS

- » PSE dans les secteurs éligibles à maintenir ouverts
- » Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAE polyculture élevage, MAE système herbagé, etc.) qui seront redéfinies dans le cadre de la nouvelle programmation PAC (aucun nouvel engagement possible d'ici là). Attention : l'ouverture de nouvelles parcelles en MAEC sera conditionnée à la mise en place de la nouvelle PAC, en particulier pour les exploitants n'étant pas encore rentré dans le dispositif.
- » Aide départementale pour les travaux de rénovation pastorale réalisées sur des parcelles constructibles au regard des documents d'urbanisme

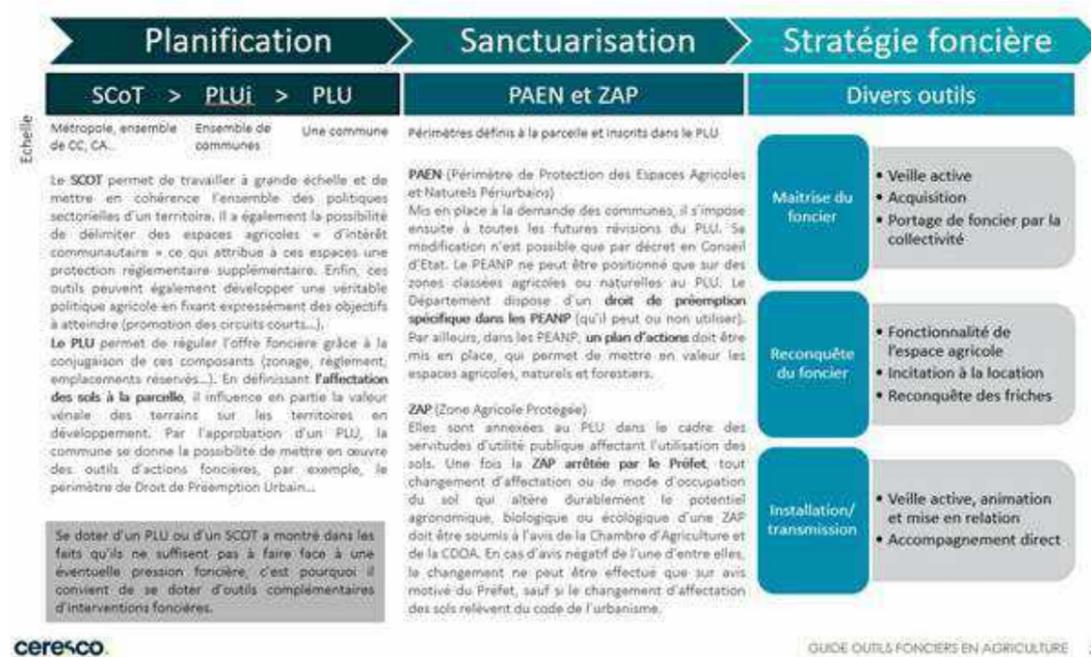
ACCOMPAGNEMENT

- » Réseau Pâtur'Ajust
- » Formation technique par la Chambre d'Agriculture sur la gestion des prairies

Zoom sur les outils fonciers en agriculture

» Différents niveaux d'intervention foncière

Source : CERESCO



Différents outils pour le portage foncier communal

Source : Terres de liens, 2018

	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Mise à disposition de terres ou bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> facilite le démarrage ou permet de conforter une activité facile à mettre en œuvre pour la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> ne résout pas le problème de l'accès au bâti vigilance à avoir sur la possibilité d'installer une activité (accès à l'eau, etc.)
Fermes communales ou intercommunales	<ul style="list-style-type: none"> mise à disposition d'un outil opérationnel pour l'agriculteur possibilité de mobiliser des financements externes 	<ul style="list-style-type: none"> l'investissement par la collectivité peut être plus coûteux : enjeu d'exemplarité des bâtiments, pratique des entreprises, etc.
Régies communales	<ul style="list-style-type: none"> la production agricole est assurée par la collectivité affirmation de la volonté des élus de nourrir ses citoyens avec des produits locaux de qualité fort impact local auprès des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> forte implication de la collectivité besoin de compétences techniques agricoles et de gestion puisque la collectivité assure en direct la production agricole
Fermes-relais	<ul style="list-style-type: none"> soutien au démarrage d'une activité permet à la collectivité de récupérer l'argent investi 	<ul style="list-style-type: none"> pas de garantie sur le long terme

Source : Terres de Liens, 2018

Soutenir techniquement et financièrement les agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux

Au delà des questions d'accès au foncier, les exploitations du territoire, toutes engagées pour la préservation de leur support d'activité (le sol, le paysage) rencontrent des difficultés économiques qui peuvent mettre en péril leur situation. L'agriculture de montagne est pourtant un maillon fondamental de la qualité des paysages vosgiens, dont elle est le premier gestionnaire (maintien des ouvertures paysagères par le pâturage). Soutenir l'agriculture de montagne et les services écosystémiques rendus par cette activité répond donc à des enjeux paysagers.

La PAC (Politique Agricole Commune), qui est cadrée au niveau européen puis régionalisé en France, permet d'accompagner financièrement les agriculteurs en fonction de leur production et de leur condition de travail. Mais d'autres dispositifs permettent aujourd'hui aux collectivités de compléter ce cadre réglementaire, au travers de soutiens plus directs.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Soutenir les filières agricoles ayant des pratiques vertueuses vis-à-vis de l'environnement (ex : AB, fauche tardive)
- » Reconnaître les aménités environnementales de cette filière pour le cadre du vie du territoire des Hautes Vosges (ouverture des paysages, maintien de la biodiversité sur milieux ouverts...)
- » Renforcer la place de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme dans les pratiques agricoles

OÙ? Les sites concernés

- A l'échelle de l'ensemble du territoire pour la structuration des filières (zone de collecte)
- Engagements pris à l'échelle de l'exploitation dans le cadre des Paiements our services environnementaux - PSE
- À l'échelle de la parcelle pour les Baux ruraux environnementaux - BRE

QUI? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- PETR de Remiremont et de la Déodatie
- Communauté(s) de communes
- Communes
- Chambre d'Agriculture

AVEC QUI? Les partenaires à solliciter

- Propriétaires fonciers
- AERM (financeur des PSE)
- Agriculteurs
- PNRBV
- Région Grand Est via les aides
- FEADER et l'AMI pour la ressource en eau (voir page suivante)

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » Déploiement du PSE du Pays de la Déodatie et de Remiremont (orienté biodiversité) à partir de 2022 : déjà une douzaine d'exploitations sont pré-engagées sur la CCHV, ciblées sur des prairies réservoirs. Les aides ne sont pas cumulables avec le 2nd pilier de la PAC (Agriculture biologique, MAEC, races menacées, etc.) excepté pour l'indemnité compensatoire de handicaps naturels - ICHN. L'instruction des dossiers est assurée par les collectivités. Les enveloppes sont fixes et assurent un plafond d'indemnités à l'hectare, et un nombre d'exploitations engagées maximum.
- » Mettre en place un groupe de travail sur le sujet : éleveurs, laiteries, Chambre d'Agriculture, AERM, PNRBV, CEN, PETR, CCHV, communes
- » Pour la mise en place de BRE/ ORE :
 - expliquer le principe largement sur le territoire auprès des collectivités
 - définir les clauses environnementales à mettre en avant selon les secteurs, rédaction des BRE
 - attendre le renouvellement des baux pour pouvoir les mettre en place
 - proposer ces BRE/ ORE aux agriculteurs/ propriétaires
- » Valoriser la filière « foin locale », en permettant d'augmenter la valeur ajoutée perçue par les éleveurs (en moyenne 50€/t pour le lait issu de ce foin). Sous le sigle STG (Spécialité Traditionnelle Garantie), la filière foin existe déjà : action à réfléchir dans le cadre du PAT ?



AVEC QUOI?
Les outils à mobiliser

- » **Outils PSE** : Paiements pour Services Environnementaux (Seconde édition lancée avec date de dépôt au 20 août 2021 pour le PSE mis en œuvre par le Pays de la Déodatie et accompagné par la Chambre d'Agriculture : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/edition-2021-des-paiements-pour-services-environnementaux-0>)
- » **Outils BRE** avec baisse des fermages : Baux Ruraux Environnementaux (à promouvoir auprès des propriétaires privés, à favoriser sur des terrains publics)
- » **Outil ORE** : Obligation Réelle Environnementale : contractualisation passée entre propriétaire et une collectivité (ou établissement public) pour le respect de certaines pratiques mises en place sur un terrain
- » **Plan de relance** : pour l'agroforesterie et la régénération de la forêt
- » **Programme alimentaire territorial - PAT** en cours d'élaboration
- » **AMI** lancé par la région Grand-Est après deux sessions en 2019 et 2020 pour le soutien de filières favorables à la protection de la ressource en eau : <https://www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-manifestation-dinteret-soutien-aux-filieres-favorables-a-la-protection-de-la-ressource-en-eau/>
- » **Aides de la PAC**, avec une nouvelle programmation 2023-2027 en cours de définition. 25% des aides du premier pilier devraient être consacrées au éco-régimes,



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? Les exemples

- » Rémunération des pratiques agricoles pour des prairies à Haute valeur environnementale, favorable à la préservation du Tarier
- » Mise en place d'un PSE au sein du Pays de la Déodatie
- » Des BRE portés par le CEN et le PNRBV ainsi que des ORE mises en place sur des ENS
- » Des projets de développement de filières soutenus dans le cadre de l'AMI "Soutien aux filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau" porté par la région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/03/03-18-19-dpresse-filieres-eau.pdf>

Fiche synthétique pour communiquer sur les BRE et ORE

Source : CERESCO

Leviers mobilisables 

Bail Rural Environnemental (BRE)
Le bail rural à clauses environnementales appelé communément le bail rural environnemental (BRE) a été introduit par la loi d'orientation agricole de 2006. Cette solution juridique compatible avec le bail rural a été créée pour permettre au propriétaire (le bailleur) d'orienter des pratiques agricoles environnementales sur ses terres et pour garantir à l'exploitant (le preneur) son statut en lui apportant une contrepartie financière par une réduction de loyer pour le respect de ces exigences. Il est notamment utilisé par des collectivités ou foncières souhaitant mettre à disposition leur terres selon des conditions d'exploitation spécifiques (ex: AB)

Obligation Réelle Environnementale (ORE) créée par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 72 (V)
Les propriétaires de biens immobiliers peuvent conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître à leur charge, ainsi qu'à la charge des propriétaires ultérieurs du bien, des obligations réelles, dès lors que de telles obligations ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. Les ORE peuvent être utilisées à des fins de compensation. La durée des obligations, les engagements réciproques et les possibilités de révision et de résiliation doivent figurer dans le contrat. Le propriétaire qui a consenti un bail rural ne peut mettre en œuvre une ORE qu'avec l'accord préalable du preneur et sous réserve des droits des tiers. L'absence de réponse à une demande d'accord dans le délai de deux mois vaut acceptation. Tout refus doit être motivé. La mise en œuvre d'une ORE ne peut en aucune manière remettre en cause ni les droits liés à l'exercice de la chasse, ni ceux relatifs aux réserves cynégétiques.
NOTA : Conformément au III de l'article 72 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, à partir du 1er janvier 2017, les communes peuvent, sur délibération du conseil municipal, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétaires ayant conclu une obligation réelle environnementale.

Retours d'expérience 

Procédure ORE

Une ORE signée par un agriculteur en Normandie
"La famille David, agriculteurs dans le Pays d'Auge ornais, a engagé pour 50 ans sa propriété de 20 hectares dans un programme de préservation de la biodiversité : préservation des haies et des mares, non-utilisation de pesticides, absence de fauchage et de pâturage d'un coteau calcaire abritant l'Orchis grenouille, une espèce très rare d'orchidée.
[...] Le cocontractant est le CEN [Conservatoire des espaces naturels] Normandie-Ouest, qui accompagne gratuitement le propriétaire."
Extrait d'un article du site Internet "Actu environnement" : <https://www.actu-environnement.com/actu/news/obligation-reelle-environnementale-ORE-agriculteur-Normandie-33612.php4>

Procédure BRE

A noter !
Par un **arrêt de février 2020**, la Cour de Cassation a estimé que le non-respect de la clause environnementale relative à « la conduite des cultures suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique » par le fermier constituait bien une cause de résiliation du bail établi avec le propriétaire. Du fait du non-respect de ses engagements, le fermier peut donc être expulsé.

2 **Clauses environnementales**
Les 15 clauses peuvent être insérées (sans ou plusieurs à la fois) dans un bail rural environnemental, à la discrétion du propriétaire :

1. L'interdiction de brûler
2. L'interdiction de traiter les parcelles par application de produits phytosanitaires
3. L'interdiction de brûler
4. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
5. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
6. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
7. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
8. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
9. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
10. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
11. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
12. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
13. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
14. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme
15. L'interdiction de brûler les résidus de récolte et le matériel de ferme

(Ces clauses peuvent être insérées sur des parcelles affectées à une destination agricole.)

100 CCHV // Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique // Orientations et programme d'actions // Septembre 2021

Agence Folléa Gautier + Air Coop + Ceresco

CCHV // Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique // Orientations et programme d'actions // Septembre 2021

Agence Folléa Gautier + Air Coop + Ceresco 101

2.4
B

Constituer une trame agri-urbaine
dans les fonds de vallée

Certaines vallées de la CCHV présentent encore des paysages de type « mosaïques » alternant espaces bâtis, aménagements naturels (haies, bosquet, arbres isolés) et parcelles fauchées/ paturées.

Ce patrimoine paysager, constituant une trame agri-urbaine, est sous pression foncière important à certains endroits. Sa préservation apparaît donc essentielle dans le temps, via des moyens appropriés, et dans l'espace, via une réflexion sur l'évolution de la vallée dans son ensemble, mettant en relation espaces urbains et agricoles. Des perspectives de mutation pour les parcelles les plus enclavées peuvent également être redéfinies (diversification agricole pour répondre aux besoins alimentaires locaux ?).

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Protéger sur le long terme des terres agricoles sous pression d'urbanisation
- » Reconquérir des terres agricoles en friche, intéressante pour l'économie des exploitations (prés de fauche)
- » Valoriser l'imbrication entre parcelles bâties et cultivées
- » Tirer parti du bassin de consommation des Hautes-Vosges pour développer une agriculture de proximité
- » Favoriser le lien social et la convivialité par la vente directe, marchés, fêtes des produits locaux
- » Faciliter le développement d'une agriculture en adéquation avec la proximité urbaine, sur les terrains enclavés ou proche des agglomérations (maraîchage, arboriculture, etc.)
- » Favoriser la diversification des filières agricoles : maraîchage, arboriculture, petits fruits textile (fibre végétale), etc.
- » Conforter la trame verte et bleue des Hautes-Vosges, notamment aux abords des espaces urbains
- » Composer une trame agricole rendant des services multifonctionnels : urbains (trame paysagère), économique (agriculture de proximité), environnementale (préservation de la biodiversité)

OÙ ? Les sites concernés

- Vallée de la Cleurie : enjeu de sanctuarisation fort des espaces agricoles résiduels (prés humides)
- Vallée de la Moselotte
- Ban de Vagney : beaucoup de propriétaires exploitants et une urbanisation croissante.

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges) Le PNRBV
- Les Communes
- La Chambre d'Agriculture

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- Point Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture
- Point Info Transmission
- Bio des Vosges
- Fédérations d'agriculteurs (Bleu Vert Vosges, Cœur de Massif...)
- SAFER
- Propriétaires privés

Vallée de la Cleurie - Etat existant



Vallée de la Cleurie - Etat projeté



- Reconquête des ripisylves et suppression des lignes de résineux
- Haie arborée en limite bâtie
- Chemins interquartiers
- Toitures photo-voltaïques pour le bâtiment d'activité
- Reconquête agricole sur les friches
- Constitution de hameaux en continuité des espaces déjà bâtis
- Chemins en lisière, piétons/vélos, de desserte locale
- Reconquête agricole sur boisement de résineux
- Chemins intérieurs aux hameaux
- Centrale solaire villageoise
- Ouverture d'un point de vue sur la vallée

Création d'une liaison cyclable

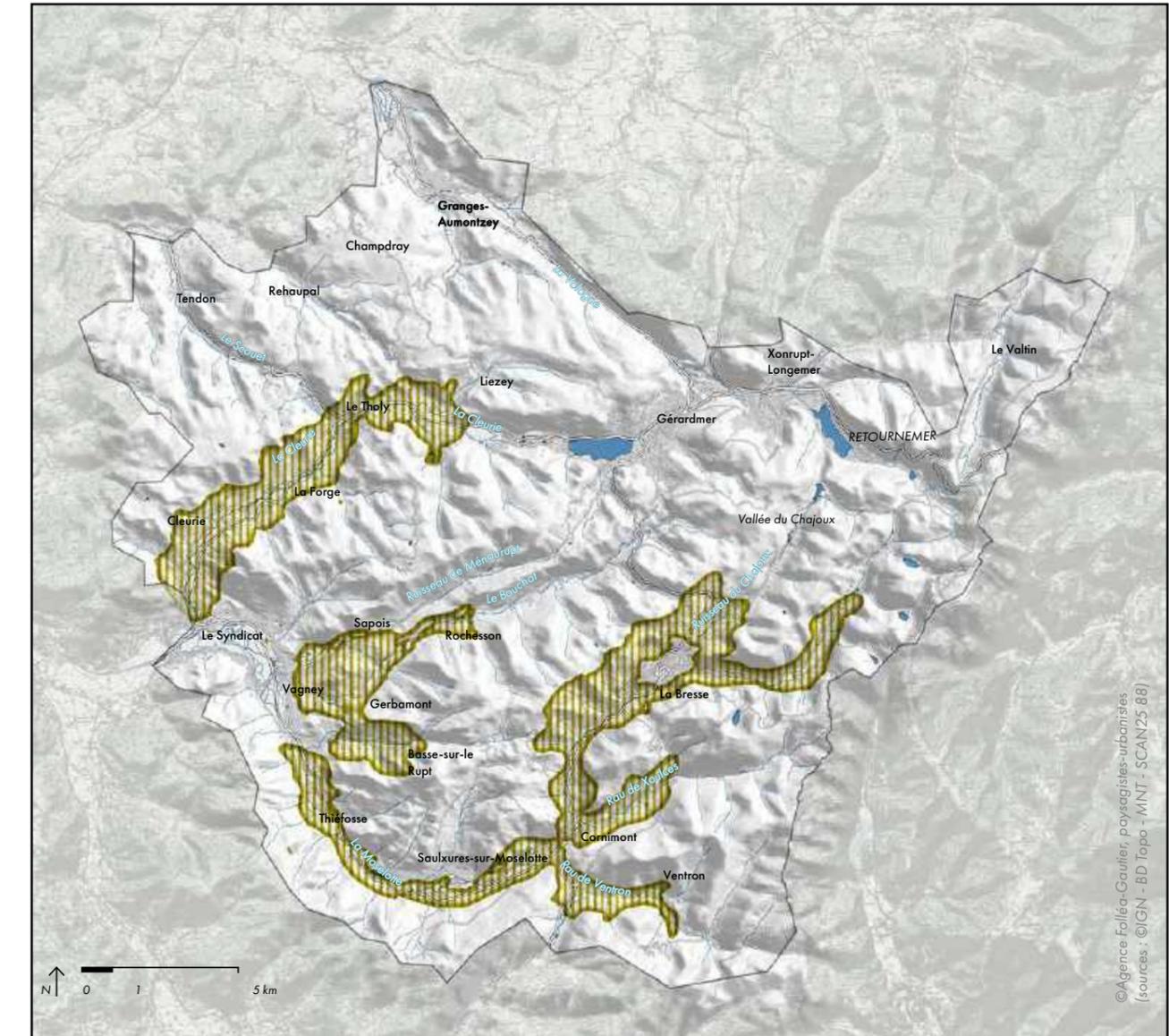
©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » Protéger les terres agricoles aux abords des agglomérations sur le long terme (cf 2.1) :
 - Transcrire cette trame agricole dans les PLU(i) par des zonages et sur-zonages, des emplacements réservés et des OAP, mais réfléchir à aller au delà des documents d'urbanisme via des outils de sanctuarisation du foncier agricole (ZAP ou PAEN)
- » Déployer une stratégie foncière en collaboration avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture pour créer une réserve foncière facilitant l'installation de porteurs de projet
- » Soutenir les porteurs de projet du territoire dans leur installation : aides financières, portage foncier, ferme communale, recherche foncier et négociation... :
 - Créer un guichet unique d'accueil au niveau de la CCHV pour les porteurs de projets agricoles afin de ne pas en perdre et de mutualiser les besoins et les opportunités foncières présentes sur l'ensemble du territoire
 - Mise à disposition des prés de fauche appartenant aux collectivités auprès des agriculteurs via des outils d'occupation de ces espaces de type BR/ BRE
- » Mettre en oeuvre des programmes d'actions à l'échelle de chaque vallée pour renforcer les liens entre espace habité et espace agricole sur le long terme :
 - Organiser une concertation avec les agriculteurs et propriétaires de terrain : besoins, passage de chemin, organisation d'animations festives, valorisation de leurs produits, etc.
 - Composer une trame de promenade continue entre les espaces publics urbains et les parcelles agricoles, adaptée aux différents publics et ne gênant pas l'exploitation agricole : cheminements piétons-vélos, plantations d'ombrages, clôtures de certains espaces, mise en place de haies arbustives pour « cloisonner sans fermer » etc.
 - Développer des équipements faisant le lien entre le village et le monde agricole : tiers-lieux, ferme pédagogique, parc agro-urbain, etc.
 - Développer des points de vente directe éphémères ou pérennes, si possible mutualisés entre agriculteurs: espaces d'accueil du public en périphérie des parcelles cultivées, bâtiments sobres (utilisation du bâti existant, usage du bois, etc.), implantés à proximité des cheminements
 - Créer des points de vue couplés à une information sur l'agriculture vosgienne
- » Sensibilisation et animation festive auprès du public, notamment touristique : panneaux pédagogiques, organisation d'évènements autour des productions locales

Localisation des vallées agri-urbaines

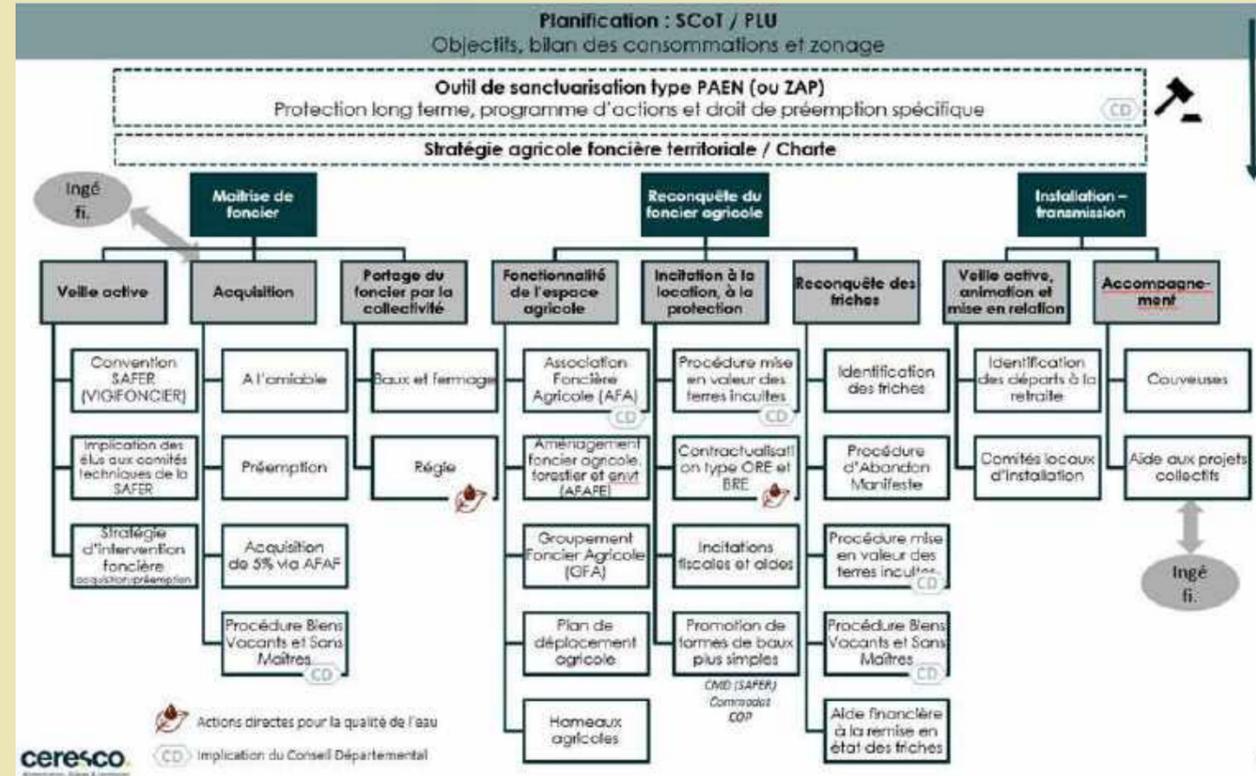
 Trame agri-urbaine à constituer





AVEC QUOI? Les outils à mobiliser

- » PLU(i) : zonage A, emplacements réservés pour le passage de chemin, Terrains cultivés protégés (TCP) dans le L151-23 CU, protection des structures arborées par le L151-19 ou le L151-23, OAP sectorielle ou thématique pour la constitution d'une trame agricole
- » Outils de sanctuarisation des terrains agricoles : ZAP (Zones Agricoles Protégées) ou PAEN (Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels)
- » Reconquête de friches pour installation de porteurs de projet
- » Répertoire de l'installation (RDI) mise en place par la Chambre d'Agriculture
- » Point Info-Transmission au Département : identifie les fermes susceptibles de muter dans les prochaines années
- » Stratégie foncière : mise en place d'une veille foncière et préemption sur zones à enjeux via la SAFER
- » Portage foncier : ferme communale, régie, acquisition de terrains (réserve foncière)...
- » Appui sur financement de lieux de vente directe ou de proximité : marché bio au Tholy et à Tendon, projet de magasin de producteurs locaux à La Bresse
- » Marque Valeur Parc naturel régional en cours de développement



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? Les exemples

Reconstitution d'une structure agricole à partir d'une association foncière pastorale et de l'implication des bénévoles, Haute Vallée de la Bruche

Michel Jacques, président de l'AFP, depuis peu maire de Wildersbach témoigne : « À Wildersbach, petit village d'à peine trois cents habitants, nous avons décidé, avec l'appui technique de notre Communauté de Communes, de décliner cette démarche intercommunale de reconquête des espaces au travers de notre « Projet paysager communal ». Ce document, élaboré et mis en place au début des années 1990, est le fil conducteur du projet. Il recouvre tant les problématiques foncières, qu'agricoles, ou de qualité de notre patrimoine bâti.

La création d'une AFP, sur une surface de vingt-cinq hectares regroupant cent-quatre-vingt propriétaires sur environ trois cent trente parcelles, a constitué le premier pas dans l'action.

Cependant, n'ayant plus d'agriculteurs dans notre commune depuis plus de trente ans, nous avons eu à cœur de voir revenir des paysans sur nos terres. La mobilisation d'une armada de bénévoles sur des chantiers de défrichage a ainsi permis de regagner des terrains pour les rendre exploitables.

Enfin, la création de différents petits troupeaux de vaches, moutons et chèvres, eux aussi conduits par des bénévoles,

assurent la pérennité de la reconquête de nos espaces. La présence des animaux, a eu en outre pour effet, de dégager des surfaces supplémentaires de fauche pour garantir leur hivernage.

Dans un second temps, au début des années 2000, une ancienne ferme d'altitude, devenue une résidence secondaire, a retrouvé sa vocation originelle et permis l'installation d'un fermier qui assure l'entretien des cent hectares de pâturages communaux situés au-dessus du village, eux aussi, fortement dégradés.

La reconquête de notre patrimoine paysager, garant d'un cadre vie de qualité, a créé une dynamique qui a sans doute permis de maintenir et d'accroître la population dans notre commune. Le retour d'une ferme et de l'agriculture a induit le développement d'un tourisme à échelle humaine, porteur de valeurs simples et proche de la nature.

Ces actions entreprises chez nous sont une pierre apportée à l'édifice collectif du territoire dont nous faisons partie, nous sommes fiers d'y contribuer ».

Source : "Vallée de la Bruche : le paysage levier d'une dynamique de développement territorial", Pierre d'Angle - ANABF, <https://anabf.org/pierredangle/magazine/vallée-de-la-bruche-le-paysage-levier-d-une-dynamique-de-développement-territorial>



Reconquête de la vallée de Fouday et Plaine par une AFP, et ferme-auberge réinvestie (c) CC Vallée de la Bruche

Massif du Fossard - Hêtre de la Vierge - Etat existant



Massif du Fossard - Hêtre de la Vierge - Etat projeté



Stationnement
en poches

Départ sentier -
Rocher informatif

Plantation d'un
hêtre isolé

Mise en valeur
de la fontaine

Renaturation du sol et
gestion différenciée

Assises en
bois

Stèle

Abri en bois

©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

» Sensibilisation et communication autour du programme Quiétude attitude :

- Renforcement des actions de sensibilisation des ambassadeurs / maraudeurs aux abords des sites sensibles et dans les centres, pour aller à la rencontre des touristes et faire de la prévention
- Communication et sensibilisation auprès des personnels des Offices de tourisme, des hébergeurs, des campings et des professionnels du tourisme (accompagnateurs) pour relayer les objectifs du programme et les bonnes pratiques en milieu naturel (plaquette à transmettre à chaque location, charte de bonne conduite à signer, etc.)
- Elaboration d'un support de communication à destination des visiteurs qui ne viennent pas de la montagne et n'en connaissent peut-être pas les codes : explications simples et pédagogiques pour favoriser la prise de conscience (interdiction de traverser une prairie car c'est un outil de travail par exemple)
- Sensibilisation dans les écoles
- Signalisation spécifique aux abords des sites sensibles, rappelant les usages attendus et renvoyant vers le site / l'application dédiée (QR code)

» Protection stricte des zones de quiétude les plus sensibles (tourbières, zones de protection renforcées des réserves, etc.) :

- Identification technique des sites les plus sensibles à soustraire de la fréquentation, et mise à jour en fonction de l'évolution de la fréquentation
- Suppression des communications touristiques sur les sites fragiles
- Effacement des chemins d'accès, désaménagement
- Limitation des accès véhiculés à proximité (hormis riverains et gestion)

» Organisation de « diversions » vers des sites moins vulnérables :

- Fléchage dans les communications touristiques
- Aménagements spécifiques pour orienter l'accueil vers les sites ciblés (stationnement, balisage, etc.)
- Apport de pédagogie renforcée sur la sensibilité des milieux non accessibles
- Pour les sites les plus fréquentés, création d'espaces de stationnement suffisamment dimensionnés à distance des sites, à privilégier dans les villages
- Création et matérialisation de boucles de marche vers / autour des zones de quiétude au départ des villages : intérêt des talwegs forestiers en tant qu'ilots de fraîcheur
- Soutien au développement de formes alternatives de tourisme comme l'itinérance pédestre

» Amélioration de la gestion des fortes fréquentations dans les espaces naturels, notamment l'été :

- Mise en œuvre de schémas d'accueil dans les principaux massifs (comme cela a été fait pour le massif du Fossard)
- Coordination du balisage entre les différents organismes: Club vosgien, Fédération Française de randonnée pédestre, Clubs de trail, etc.
- Hiérarchisation des sites selon le niveau de fréquentation acceptable et mise en œuvre de programmes d'aménagement / de désaménagement
- Identification d'ilots de fraîcheur dans les zones artificialisées et lancement de programmes d'aménagement (voir aussi 3.1.b pour la valorisation d'autres patrimoines et l'étalement de la fréquentation touristique dans l'espace) : sentiers tactiles, jeux de pistes, parcours culturels à travers les bâtiments historiques, sentiers rivulaire, découverte de la géologie dans une ancienne carrière, découverte botanique, goûters à la ferme, circuit des marchés de producteurs, etc.



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser

COMMUNICATION

- » **Programme « Quiétude Attitude »** : Le programme « Quiétude attitude » a pour objet de faire connaître auprès d'un large public la localisation de zones de quiétude. Il promeut les bons réflexes à adopter dans la nature pour préserver le calme nécessaire à la faune pour survivre. Des outils de communication spécifiques destinés aux professionnels du tourisme et des loisirs permettent de relayer les messages de sensibilisation auprès du grand public.
- » Création d'une **plaquette synthétique** rappelant les grands principes de Quiétude attitude et renvoyant vers le site internet pour localiser les sites sensibles
- » **Médiateurs de la nature du PNRBV** : Arpentant les crêtes vosgiennes depuis 2018, en été comme en hiver, les Médiateurs de la nature vont à la rencontre des pratiquants de sports de nature et des usagers de milieux naturels afin d'échanger avec ces derniers et les sensibiliser aux patrimoines et aux bons comportements à adopter

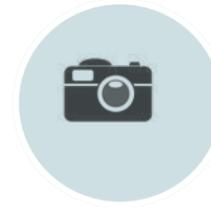
PROTECTION



OPÉRATIONNELS



- » **Réglementations des différents sites protégés**: RN, Natura 2000, arrêté biotope, réserves biologiques, etc.
- » **Programmation de l'accueil sur le massif du Fossard** (8 sites de projets) : création d'un sentier d'interprétation mêlant histoire, paysage et biodiversité
- » Révision du **Schéma d'accueil de la Grande Crête des Vosges** par le PNRBV
- » Développement du **GR de Pays** porté par le PETR de la Déodatie (Grandes Echappées Vosgiennes) depuis 2019 : La randonnée pédestre itinérante s'inscrit permet le développement d'un mode de tourisme doux, qui offre la possibilité de répartir les flux de fréquentation le long des itinéraires (plus de 450 kilomètres à ce jour pour les GEV), et donc d'éviter une concentration des touristes sur seulement certains sites touristiques.
- » **Etude sur la fréquentation touristique des sites naturels des PETR** de Remiremont et de la Déodatie prévue pour 2022 : détermination des capacités d'accueil touristiques de 10 sites naturels sur le territoire, analyse de la fréquentation et de la vulnérabilité des sites naturels du territoire, préconisation de modalités de gestion de la fréquentation touristiques sur les sites pilotes et à l'échelle du territoire



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? Les exemples

Tourbière de Lispach et de la Ténine

parcours limité à un platelage préservant les sols accompagné de panneaux pédagogiques



Aménagement des abords de la réserve de Ventron :

- » parcours limité à un sentier et un espace de découverte, accompagné de panneaux pédagogiques

Réhabilitation de la friche industrielle de Sapois

- » accueil familial en bordure du Bouchot et démarrage de sentier vers Rochesson

Sentier le long des berges à Cornimont :

- » à valoriser comme espace de fraîcheur

Programme d'action de l'Opération Grand Site du Massif du Canigou (66)

Pour une meilleure gestion et diffusion des flux, un plan de circulation a été élaboré, entraînant des restrictions permanentes ou saisonnières sur les principaux accès du Grand Site de France. Les aires de stationnements ont notamment été abaissées de plus de 500 m de dénivelé). Résultat : la fréquentation piétonne, cycliste et équestre a augmenté (+ 98 % de VTTistes et + 25 % de randonneurs en 2016 sur le chemin de Balaig fermé à la circulation motorisée depuis 2014). Le refuge des Cortalets, camp de base du pic du Canigó, est désormais accessible en 2h30 de marche ou via des transports collectifs à la demande, que l'ONF gère en collaboration avec les transporteurs.



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples (suite)*

« La montagne ... Respect ! »

- » Communication des massifs des Bauges et de la Chartreuse sur les bonnes pratiques de découverte :



3.1 B

Identifier et valoriser la richesse des patrimoines locaux, supports d'un tourisme plus doux, autour d'un récit sur les ressources

Pour contrebalancer la surfréquentation des milieux naturels, une offre alternative est à constituer sur le territoire, qui peut se structurer autour des patrimoines culturels des Hautes Vosges. Si la « ressource » est présente, et riche, elle est aujourd'hui éparse et peu mise en valeur à l'échelle territoriale : le Schéma de développement économique et touristique a ainsi mis en évidence l'éclatement de l'offre et la nécessité de faire sens autour d'une narration initiatique.

Cette action vise à construire un récit commun autour de l'adaptation aux ressources, constitutive des patrimoines vosgiens, et à développer l'offre touristique à la rencontre de la culture montagnarde et de ses spécificités.

POURQUOI? *Les objectifs visés*

- » Identifier les patrimoines dans leur diversité pour mieux les connaître, les protéger et les valoriser
- » Construire une identité « culturelle » des Hautes-Vosges, en complément de son attrait « nature »
- » Renforcer l'offre d'activités alternatives aux espaces de nature, pour réduire la pression sur les milieux sensibles
- » Réduire l'effet de saisonnalité touristique sur le territoire en répartissant la fréquentation
- » Mettre en valeur le patrimoine industriel
- » Mettre en valeur les savoir-faire locaux

OÙ ? *Les sites concernés*

- Les sites industriels et textiles
- Les centres bourgs et leur patrimoine
- Le patrimoine médiéval : Châteaux de Haute-pierre, de Pierre percée, etc.
- Les carrières

QUI ? *La maîtrise d'ouvrage pressentie*

- Les Communautés de commune (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges) Le PNRBV
- SIVU Tourisme Hautes-Vosges

AVEC QUI ? *Les partenaires à solliciter*

- Le PNR
- Les habitants et les associations
- Les offices de tourisme
- Réseau d'entreprises « Vosges Terre Textile »

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

» Identifier et protéger les patrimoines vosgiens dans leur diversité :

- Identification et valorisation des travaux de recherche et de connaissance sur les différents patrimoines présents : patrimoine naturel glaciaire, les grands lacs, les zones humides, les forêts patrimoniales, l'agriculture pastorale, l'industrie textile, le patrimoine de reconstruction, l'architecture traditionnelle, les implantations minières du XVI^e siècle, l'exploitation du granit et les savoirs faire associés, la botanique, l'herboristerie, la gastronomie, la mythologie, ...
- Inventaires participatifs des éléments de patrimoine de proximité (beurheus, cités ouvrières...)
- Inscription et protection dans les documents d'urbanisme des éléments de patrimoine locaux représentatifs et non protégés
- Mise en œuvre d'actions de valorisation thématiques sur des patrimoines méconnus (expositions, événements, publications...)
- Valorisation des patrimoines locaux et gestion partagée (chantiers participatifs, événements festifs ou artistiques, recueil de témoignages, tournages vidéos, ...)
-

» Construire un récit commun autour de la multiplicité des ressources et développer l'offre culturelle des Hautes-Vosges :

- Mise en avant des interrelations entre les patrimoines et construction d'une trame de récit originale qui mette en cohérence les différentes thématiques : par exemple, fil rouge des ressources pour un monde montagnard qui a eu à vivre de façon autonome (hydrologie, industrie, milieux naturels, forestiers, agriculture, etc.)
- Elaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines: sites, lieux, points de vue, parcours, récits, mise en réseau,

dispositifs de médiation et d'interprétation...

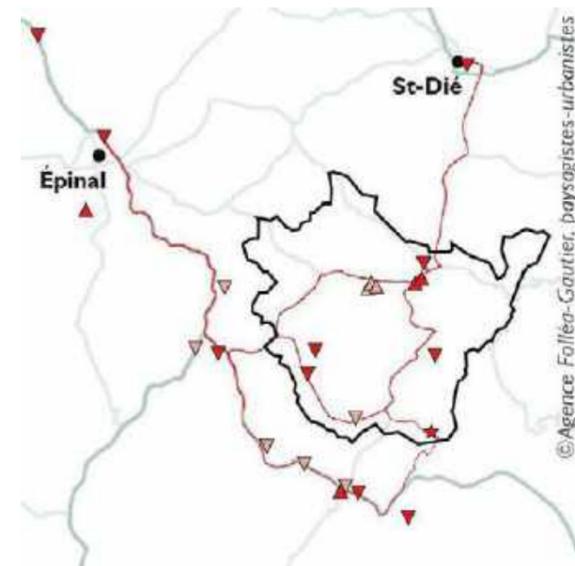
- Identification de sites clés et lancement de projets de mise en valeur : réhabilitation, aménagement des espaces d'accueil, scénographie, etc.
- Fléchage vers les sites d'intérêt depuis les voies vertes et les principaux axes (cf. 1.2)
- Développement de l'itinérance comme forme de tourisme alternatif : étalement de la saisonnalité touristique du printemps à l'automne, levier de sensibilisation et de valorisation du patrimoine et des espaces naturels
- Mise en place de produits touristiques dédiés (séjours, visites, stages découverte, équipement muséal (cf. Schéma de développement économique et touristique, action 2.4), etc.)
- Embauche / mobilisation de guides-conférenciers

» Créer une route du Textile

- Itinéraire reliant différents sites à travers les Communautés de communes, depuis Epinal et Saint-Dié
- Soutien à la remise en culture de plantes à fibres aux abords du parcours : chanvre, ortie, lin, plantes tinctoriales, etc.
- Matérialisation d'un parcours dans le paysage et les espaces publics : signalétique spécifique, création de sentiers vers les sites industriels et entreprises, requalification des abords, des espaces d'accueil
- Requalification des sites industriels en friche et de leurs abords : création de parcours sécurisés, consolidation des bâtiments, accueil de nouvelles activités / tiers-lieux / accueil d'artistes / mise en culture, etc.

» Créer un espace d'initiation propre à révéler les bienfaits des plantes alliant découverte, collecte participative, hébergement, restauration, cabinet de santé et lieu d'accueil pour des stages

Proposition d'itinéraire pour la création d'une route du textile



- Route proposée
- ★ Musée du textile existant à ouvrir aux recherches contemporaines (fibres connectées...)?
- Valoriser les entreprises labellisées «Vosges Terre Textile» ?
- ▲ Ennoblement ▼ Tissage/Tricotage
- ▲ Confection ▼ Produits finis (vêtements, maison...)

Source : Atelier des Territoires de la Communauté de communes des Hautes-Vosges, 2017



- » Recensement participatif réalisé en 2020 concernant les points d'intérêts se trouvant le long ou à proximité des itinéraires GR(r) de Pays (dont un volet sur le petit patrimoine)
- » Aides départementales à la restauration des immeubles classés ou inscrits
- » Sentier du Textile à La Bresse
- » Projet de requalification du site Thirion à Rochesson avec l'association Les Monts de l'Utopie : sentier, restauration, concerts, permaculture
- » Projet de mise en œuvre d'un site de découverte des bienfaits des plantes
- » Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire à envisager
- » Rando-guide historique : bornes avec QR code pour l'apport d'information sur smartphone
- » Itinéraires des Grandes Échappées Vosgiennes : ils ont vocation à se développer par la suite, et à s'ouvrir à d'autres sentiers et modes d'itinérance. L'initiative pourrait donc intégrer de nouveaux itinéraires visant à la valorisation des patrimoines et/ou espaces naturels.



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? Les exemples

Parcours et itinérance thématique sur le territoire :

- » réhabilitation des croix de chemins et création de boucles de promenade à Saulxures-sur-Moselotte
- » sentier historique « Mémoire et citoyenneté » en cours d'aménagement à Cornimont
- » Parcours historique du maquis de 1944
- » Ligne Winterline sur les crêtes
- » boucles de découverte sur les prairies, sur la problématique des scolytes, sur l'histoire de Réhaupal lors de la Semaine du paysage 2021
- » Projet des Grandes Echappées Vosgiennes

Plateau des Grillons

- » sentier de découverte de la photographie (avec prises de vue)

3.2
A

Rechercher des alternatives à la voiture

pour les déplacements entre bourgs et espaces de loisirs (stations de montagne, lacs, ...)

Aujourd'hui, les Hautes-Vosges se découvrent essentiellement en voiture : que ce soit les stations, les sites naturels, les villes et villages, la route est souvent le seul moyen de se rendre sur les sites touristiques... faisant parfois oublier que la marche est appréciable pour parcourir les derniers mètres en toute quiétude. Or, la voiture cause des dysfonctionnements nombreux : embouteillages saisonniers, pollution, sans compter la dégradation paysagère de sites montagnards et naturels.

Si le constat est clair, les solutions sont à construire pour offrir une alternative acceptable à ce mode de transport somme toute bien pratique : cette fiche-action a pour but de mobiliser les leviers pour assurer une offre fluide et des aménagements de qualité aux visiteurs du territoire.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Permettre une desserte efficace des espaces de loisirs depuis les centres, favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle
- » Renforcer les possibilités de découverte en modes doux à partir des villes et villages : tours des lacs, sentiers paysagés, boucles cyclo touristiques, hippiques, etc.
- » Concrétiser la transition énergétique et écologique : réduction de l'emploi de la voiture individuelle, innovation technique (véhicules autonomes, propres, etc)
- » Réduire les nuisances liés à la voiture individuelle, pouvant traverser des sites sensibles: pollution, bruit, impact environnemental et paysager (emprise des aires de stationnement, routes, signalétique)
- » Requalifier les espaces d'accueil des stations, au privilège des modes doux et des usages toutes saisons
- » Réduire les effets pendulaires des embouteillages

OÙ ? Les sites concernés

- La station de ski de la Mouselaine à Gérardmer
- Le domaine nordique des Bas-Rupts à Gérardmer
- Les Hautes-Vannes à Gérardmer
- La Chaume Francis à Gérardmer
- Station de Lispach – La Bresse
- Les Pistes de Ventron
- Les lacs de Xonrupt-Longemer, de Gérardmer
- La route des Crêtes

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)
- Les communes
- Le Département

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- Le PNRBV
- Le PETR
- Les professionnels du domaine skiable
- Les offices de tourisme

Phomontage de principe pour la mise en sens unique de la route de Retourner pour dégager une voie douce confortable le long du lac

Xonrupt-Longemer - Etat existant



Voie douce - Xonrupt-Longemer - Etape 1 d'expérimentation



Séparation temporaire de la chaussée avec de petites bottes de paille lors d'un événement estival (expérimentation)

Voie douce - Xonrupt-Longemer - Etape 2 d'aménagement définitif (selon les résultats de l'expérimentation)



Bande piétonne, Piste cyclable, Ouverture de la vue, Bande enherbée

COMMENT ? *Les principes et étapes de réalisation*» **Renforcement des navettes et transports touristiques depuis les centres (aires multimodales) vers les stations et sites de loisirs :**

- Rechercher des alternatives à la voiture pour les déplacements entre bourgs et stations (câbles, navettes, liaisons douces, locations de vélos / VAE, autopartage, ...) et organisation de l'intermodalité, notamment avec les gares (Remiremont, Epinal, Saint-Dié)
- Étendre les plages d'ouverture des navettes et forfaits hivernaux existants durant les périodes estivales
- Lancer une étude sur l'opportunité de la création d'une liaison téléportée entre Gérardmer et sa station

» **Favoriser l'usage des modes doux dans les déplacements entre bourgs et sites touristiques (cf. 1.2.A) :**

- Compléter les réseaux d'itinéraires doux pour constituer des boucles de promenade depuis les centres : tours des lacs notamment, développement de l'itinérance et notamment du projet des Grandes Echappées Vosgiennes
- S'appuyer sur le réseau routier existant pour expérimenter des réorganisations de voirie en faveur des modes doux (vélos, chevaux, piétons) : fermeture d'une voie aux véhicules, mise en sens unique

- Tester ces configurations sur des périodes réduites, et les renouveler puis les consolider si elles sont fonctionnelles
- Quand cela devient nécessaire près des grands axes de communication, aménager des voies cyclables en retrait des voiries motorisées, aménager des épaisseurs plantées entre la chaussée et la piste, privilégier au maximum des revêtements poreux
- Aménager des abris et aires de recharge de vélos à l'entrée des sites, sans créer d'infrastructures trop lourde et trop massives : privilégier des matériaux locaux et notamment le bois, bien finir les abords avec des espaces enherbés, des massifs plantés et non pas avec des surfaces imperméables
- Accompagner les commerces et les hébergeurs dans une démarche éco-responsable et d'accueil d'un public non motorisé (cyclistes, randonneurs, cavaliers...)

» **Entamer une revalorisation paysagère progressive des sites d'accueil touristique et de leurs aires de stationnement avec la réduction de la circulation véhiculée**

- désimperméabilisation partielle et végétalisation,
- désencombrement,
- ombrières photovoltaïques,
- réorganisation des circulation pour une dominante piétonne, etc.



AVEC QUOI? *Les outils à mobiliser*

- » Plan vélo de Gérardmer
- » Schéma d'itinéraires cyclables des PETR
- » Expérimentations sur l'adoucissement de la circulation sur la route des Crêtes menées par le PNRBV
- » Plan Lac pour le volet mobilité
- » Expérimentations temporaires de modification de la circulation, lors des périodes touristiques ou d'événements festifs
- » Lancement d'études et de projets de maîtrise d'oeuvre faisant appel à des paysagistes pour la création d'itinéraires doux et la requalification des espaces d'accueil des sites touristiques
- » Projet des Grandes Echappées Vosgiennes

**QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?** *Les exemples***Projet de création d'une chaussée à circulation partagée reliant le village de Saulxures-sur-Moselotte à sa base de loisirs**

- » les automobilistes sont incités à emprunter une voie de contournement pour permettre une circulation apaisée sur cet axe

Expérimentation de la fermeture à la circulation véhiculée de la route des Crêtes, au Valtin, entre le col de la Schlucht et le col du Calvert

- » sur un week-end d'été, la route est réservée aux mobilités douces. Le renouvellement de cette expérimentation nécessite d'approfondir la gestion des stationnements et le besoin de navettes.

Fermeture d'une voie à la circulation pour créer une piste cyclable sur la D 143, le long du lac de Kruth-Wildenstein

Source : google image

Aménagement d'un "Chaucidou" sur un axe touristique des Côtes d'Armor

- » Le "Chaucidou" - Chaussée pour les circulations douces - est une forme de voie partagée à voie centrale banalisée, donnant la priorité aux cyclistes. Les voitures circulent sur la voie centrale et se déportent en cas de croisement.



Source : Département des Côtes d'Armor

4.1
B

Mettre en œuvre une requalification globale des lacs

et de leurs abords

Les lacs des Hautes-Vosges (Gérardmer, Longemer, Retournermer) ont été créés par les glaciers il y a plus de 10 000 ans. Ils constituent un véritable «château d'eau» pour la Moselle, et la qualité de leur ressource est de ce fait un enjeu majeur. Cependant, avec l'extension urbaine, le développement du tourisme et l'évolution des pratiques de gestion agricole et forestière, les lacs subissent aujourd'hui de nombreuses pressions et menaces : pollutions des eaux par le trafic routier, l'assainissement, les intrants chimiques, artificialisation des berges par l'urbanisation et les techniques de consolidation, fragilisation de la biodiversité par les activités de loisirs, l'introduction de nouvelles espèces piscicoles pour la pêche, etc.

L'ensemble de ces activités, menées à l'échelle des bassins versants, entraînent une dégradation globale du fonctionnement des lacs des Hautes Vosges. Pour y remédier, le Conservatoire des Espaces naturels a engagé un plan d'action multithématique sur les lacs vosgiens, dont les Communautés de communes doivent se saisir pour assurer le maintien de cette ressource remarquable. Cette fiche-action vise à accompagner la mise en œuvre du Plan Lac par des actions de requalification paysagère des berges.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Mettre en œuvre des mesures de protection de la faune et de la flore associée aux lacs et plans d'eau
- » Requalifier leurs liens avec les espaces urbains
- » Préserver la ressource en eau et sa qualité
- » Promouvoir et diversifier une offre touristique éco-responsable autour des lacs et plans d'eau
- » Renaturer les abords des lacs tout en permettant le maintien d'usages de loisirs

OÙ ? Les sites concernés

- Le lac de Gérardmer
- Le lac de Retournermer
- Les nappes d'eau plus petites comme le lac des Corbeaux, l'étang du Faing ou l'étang des Fées par exemple

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)
- Les communes, notamment Gérardmer et Xonrupt-Longemer
- Le CEN Lorraine

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- Le CEN de Lorraine
- Le PNRBV : Mission eau
- L'agence de l'eau
- L'unité de recherche GESTE (GESTion Territoriale de l'Eau et de l'environnement)
- Le GEMAPI pour les petits plans d'eau
- L'office de tourisme
- Les professionnels du tourisme liés aux lacs (restaurateurs, hôtelier, loueurs de matériels touristique, ...)
- L'association Pêche 88

Proposition de requalification en parc de la berge urbaine du Lac de Gérardmer



COMMENT ? *Les principes et étapes de réalisation*

- » Prendre en charge le Plan Lac au niveau des communautés de communes et des communes (concertation prévue pour un transfert de compétence en 2022)
 - » Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des résultats du Plan Lac pour restructurer les berges et abords des plans d'eau, en hiérarchisant les différents espaces et usages
 - » Créer des outils pour communiquer sur les bonnes pratiques à adopter près des lacs (ateliers, balades paysage de sensibilisation du grand public, interventions dans les écoles, sensibilisation des élus par des professionnels de l'environnement...)
 - » Protéger la faune et la flore dépendante des lacs : aménagement de zones calmes, réorganisation de la baignade, gestion des déchets, etc.
 - » Minimiser l'impact des aménagements tout autour des lacs et plans d'eau : renaturation des berges, éloignement des stationnements, etc.
- » Renforcer les liens entre les lacs et les villes, notamment à Gérardmer : projets de maîtrise d'oeuvre paysagère :
 - prolongement des cheminements pour faire le tour du lac
 - renforcement de la trame verte et extension des surfaces enherbées,
 - adoucissement et simplification des aménagements,
 - réduction des surfaces circulées,
 - ouverture de vues, etc.

**AVEC QUOI?** *Les outils à mobiliser*

- » Le Plan lac en cours de réalisation
- » Le plan de gestion du site classé de Longemer
- » OAP à créer dans les PLU/PLUi

**QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?** *Les exemples***Aménagement des berges du Lac d'Annecy**

- » Le Pâquier (mot Arpitan pour pâturage) ou Champ de Mars est une vaste promenade paysagère de sept hectares et demi située sur les bords du lac d'Annecy et offrant une des plus belles perspectives sur le lac et les montagnes environnantes.



C'est l'élément central d'un plus vaste ensemble de parcs et jardins qui originellement s'étendait sur un ensemble encore plus vaste de terrains.

Au début du XXe siècle, un investisseur l'avait surnommé « une anomalie au centre d'une ville », et de nombreux projets de construction ont pendant longtemps et jusque dans les années 1970 défrayé la chronique locale.

Les différents projets n'ont jamais vu le jour et le caractère végétal de cet ancien pâturage a ainsi été maintenu jusqu'à aujourd'hui.

Cet espace progressivement acquis par la commune constitue un vaste espace de pelouses accessibles aux usagers au bord du Lac, très fréquenté et contribuant fortement à l'image valorisante d'Annecy.



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples (suite)*

Expérimentation de la revégétalisation littorale du lac de Gérardmer par le CEN et AgroParisTech



Comme de nombreux lacs, ceux des Vosges et dans ce cas précis celui de Gérardmer, subissent plusieurs perturbations, des pollutions et un trop fort apport de matière provenant des bassins versants. À cela s'ajoute un autre constat : le développement très restreint des plantes aquatiques. Le fait que les berges soient artificielles, avec un enrochement et plusieurs autres facteurs n'aident pas les plantes à se développer.

Deux zones tests ont en effet été créées pour expérimenter la revégétalisation. Des plantes qui poussaient autrefois dans le lac ont été réimplantées, ainsi que d'autres aménagements. Et les premiers résultats sont plutôt concluants. « On n'a pas constaté une explosion de la végétation sur ces secteurs, d'ailleurs ce n'était pas l'objectif, car plus cette revégétalisation sera naturelle,

plus elle sera efficace dans le temps. Mais côté quai du Locle, on constate une diversité floristique et un cortège de plantes qui se stabilise », appuie Thibault Hingray du CENL. Roseaux, trèfles d'eau ou encore potentilles des marais sont parvenus à se développer sur cette zone protégée par des palissades. Des barrières naturelles, qui ont d'ailleurs pris racine et permettent de retenir de la matière avant qu'elle ne se déverse dans le lac. À cela s'ajoute la filtration naturelle des plantes qui viennent enrichir l'eau en oxygène tout en stabilisant les berges avec leurs racines. Pour le CEN, la revégétalisation littorale gagnerait à être étendue. La gestion des eaux pluviales, qui aboutissent dans le lac non sans pollution, est également un axe d'amélioration.

Source : Vosges Matin, « Gérardmer : des résultats encourageants pour la revégétalisation littorale du lac », Audrey MARTIN - 10 mars 2021



4.1 C

Recenser, protéger et restaurer les zones humides

Les zones humides rendent de nombreux services au territoire : captage de la ressource en eau, du carbone, accueil de la biodiversité, ressource fourragère, etc. Elles sont cependant encore insuffisamment connues et protégées, notamment pour ce qui concerne les tourbières, ce qui peut donner lieu à leur destruction ou à une gestion peu compatible avec leur préservation.

POURQUOI? *Les objectifs visés*

- » Améliorer la connaissance des zones humides des communautés de communes
- » Renforcer le stockage de l'eau dans les espaces naturels et les forêts, notamment durant les périodes de sécheresse
- » Ménager ces réservoirs de biodiversité et leurs services écosystémiques (captation du carbone)
- » Mettre en valeur la richesse écologique des zones humides, notamment tourbeuses
- » Favoriser l'infiltration douce pour maintenir le débit des sources et le niveau des nappes phréatiques

OÙ ? *Les sites concernés*

- Les tourbières
- Les mares
- Les étangs
- Les cours d'eau
- Les prairies humides
- Les cascades
- Les réseaux de fossés...

QUI ? *La maîtrise d'ouvrage pressentie*

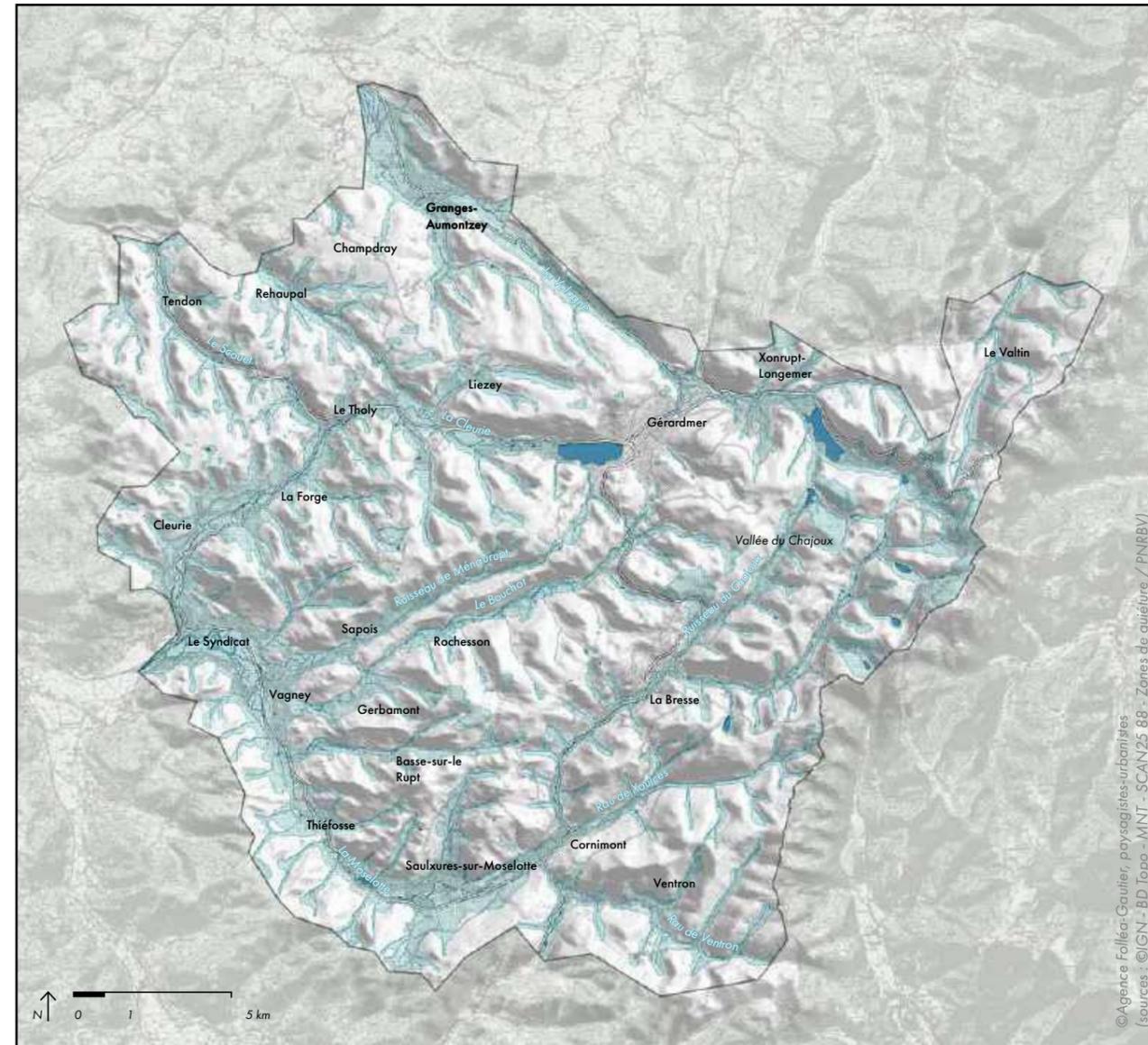
- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)
- Le CEN Lorraine
- L'ONF

AVEC QUI ? *Les partenaires à solliciter*

- Les Communes
- Le PETR (étude des zones humides potentielles)
- Le PNR : mission eau
- L'Agence de l'Eau
- Le Département : ENS
- Le GEMAPI

Localisation des zones humides potentielles

 Zones humides potentielles recensées par le PETR



COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » Renforcer la connaissance des zones humides à l'échelle intercommunale : cartographie des zones humides effectives, études faune/flore, etc.
- » Protéger les sites les plus vulnérables : PLU/PLUi, contractualisation avec les agriculteurs, protections réglementaires, acquisitions, etc.
- » Mettre en oeuvre un programme d'actions pour la restauration des zones humides (comme cela a été fait sur le secteur Vologne Amont)
- » Identifier et communiquer sur les bonnes pratiques d'aménagement et de gestion pour chaque type de zone : porosité des sols, pratiques agricoles douces, fauche tardive, etc.
- » Sensibiliser le grand public à l'importance des zones humides pour la biodiversité et l'environnement



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser

- » PLU/PLUi : zonage N, protection au titre du L151-23 CU, OAP pour les pratiques de gestion
- » Etude des zones humides potentielles du PETR et diagnostic de la trame verte et bleue sur les territoires de la Déodatie et de Remiremont et ses vallées
- » Etude de préservation et de valorisation des zones humides sur la communauté de communes de Vagney (2010)
- » Travail du CEN sur le recensement des tourbières à l'échelle du département
- » Inventaires des zones humides effectives de Vologne Amont (Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Granges-Aumontzey, Liézey) en cours de réalisation, adossés à un plan d'action
- » Politique de restauration des cours d'eau de la Communauté de communes des Hautes-Vosges
- » Diagnostic de la ressource en eau dans le sous-sol établi par le BRGM
- » Documents de gestion des massifs forestiers publics recensant les zones humides forestières
- » Appels à projets de la Région Grand Est pour la préservation et la reconquête de la Trame verte et bleue, et pour le soutien des filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?

Les exemples

Effacement de l'étang de Belbriette menés par l'ONF

Site classé, l'étang de Belbriette était dans un état problématique depuis des années. Contraint de le remettre en conformité, l'Office national des forêts (ONF) a fait le choix de faire disparaître l'étang dans sa configuration actuelle au profit de la continuité écologique. À terme, ce dernier sera vidé puis végétalisé et le ruisseau retrouvera son lit initial.

Source : Vosges Matin, « L'étang de Belbriette bientôt vidé et revégétalisé à Xonrupt-Longemer », Audrey MARTIN - 10 mars 2021



Préservation des prairies humides de la Bassée dans l'Aube, CEN Champagne-Ardennes

Ce projet est axé sur la préservation des prairies semi naturelles humides de la Bassée de façon durable. Elles représentent un enjeu majeur pour maintenir la richesse en biodiversité et le rôle fonctionnel du cours d'eau dans la trame verte et bleue régionale.

Quatre orientations sont poursuivies :

- 1 Préservation des prairies remarquables
- 2 Etude des pratiques agricoles et de la viabilité des exploitations agricoles du territoire
- 3 Communication et sensibilisation auprès des acteurs locaux
- 4 Coordination et animation du projet

En se basant sur les différentes études déjà existantes sur la Bassée auboise et en considérant tous les périmètres de protection, une première hiérarchisation des prairies les plus remarquables et sensibles de ce territoire a été réalisée par l'ANN et le Conservatoire.

Le mode d'action employé est la maîtrise foncière pour pérenniser les prairies humides remarquables en termes de biodiversité et y mettre en place une gestion adaptée et durable. Le mode de gestion proposé est selon les objectifs de gestion du site soit de la fauche soit du pâturage extensif en sollicitant les éleveurs locaux.

Source : <https://biodiversite.grandest.fr/projets/preservation-des-prairies-humides-de-la-bassee-dans-laube/>

Connaissance et gestion des mares et mardelles du Grand Est en forêt privée, CRPF GE

Il s'agit d'un projet global, forestier, de territoire s'inscrivant dans la trame verte et bleue du grand Est bénéficiant des travaux de partenaires compétents qui s'adresse à un public spécifique et qui intègrera un volet connaissance à partir duquel une approche de la gestion des mares et mardelles forestières sera proposée.

Méthodologie :

- Sélection des forêts privées de plus de 25ha pour le projet : les forêts se situent dans l'une des deux sylvo-écorégions ciblées (Champagne humide ou Plaines et Dépressions argileuses du Grand Est) et sur un réservoir de biodiversité ou sur un corridors écologique (sous-trame humide ou sous-trame forestière).
- Réalisation d'une enquête interne auprès des techniciens pour obtenir plus d'informations sur les forêts retenues et les propriétaires.
- Réalisation d'une enquête auprès des propriétaires ou des gestionnaires.
- Réalisation d'un guide explicatif sur les mares et le projet pour accompagner l'enquête (photo ci-contre).
- Contact avec les propriétaires et les gestionnaires intéressés par le projet pour obtenir un rendez-vous de terrain pour découvrir leurs mares et leur expliquer plus en détails le projet (action de sensibilisation).
- Phase de prospection pour caractériser les mares.
- A l'issue de la prospection, choix des 10 chantiers pilotes (en concertation avec nos partenaires), réalisation des travaux et du suivi.

<https://biodiversite.grandest.fr/projets/preservation-des-prairies-humides-de-la-bassee-dans-laube/>

4.2 D

Structurer le suivi des expérimentations de renouvellement forestier

à l'échelle intercommunale (cf. 6.1)

La crise des scolytes a mis en évidence la fragilité de la forêt vosgienne et de sa monospécificité, face aux parasites, et au changement climatique. Son adaptation est essentielle pour assurer le maintien de ses différentes fonctions sur le long terme : réservoir naturel, espace de loisirs et ressource économique. Différentes actions et expérimentations sont actuellement menées pour envisager l'avenir des massifs vosgiens : introduction de nouvelles essences plus adaptées à la sécheresse et aux fortes chaleurs, suivi de l'évolution naturelle du renouvellement forestier, réserves intégrales, diversification des essences et notamment des feuillus (forêt mosaïque), gestion forestière intégrée, etc.

Ces expérimentations sont nombreuses et portées par de multiples acteurs (ONF, communes, PNRBV, département, etc.) mais pas toujours identifiées et coordonnées. Pour favoriser le développement d'initiatives cohérentes pour l'adaptation de la forêt, et accompagner l'évolution de son image auprès des habitants, les Communautés de communes ont un rôle à jouer dans le suivi et le relai de ces actions.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Assurer le maintien de la forêt face au développement des ravageurs et du réchauffement climatique
- » Cibler des sites d'expérimentations intéressants pour le renouvellement naturel, l'implantation de nouvelles essences
- » Lutter contre la pression cynégétique
- » Faire remonter et partager les résultats des expérimentations
- » Se positionner collectivement face au Plan de relance

OÙ ? Les sites concernés

- En priorité les zones touchées par le scolyte
- Les terrains où la maîtrise du gibier est plus facile

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- L'Office National des Forêts
- Le Réseau pour les Alternatives Forestières
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière – Grand Est (CRPF)
- Le bureau d'étude environnement For'est Bois Études & Environnement
- La Chambre d'Agriculture des Vosges
- PNRBV
- Le PETR

COMMENT ? *Les principes et étapes de réalisation*

- » Créer un groupe de suivi des expérimentations sur le renouvellement forestier au sein de l'Atelier permanent du Plan de paysage - A3P (6.1)
- » Recenser les expérimentations en cours sur le territoire, auprès des communes et des partenaires (ONF, PNR, PETR) et suivre leurs résultats
- » Identifier à l'échelle intercommunale des sites forestiers non gérés depuis plusieurs années, pour organiser un suivi avec les partenaires
- » Relayer les résultats auprès des communes et des acteurs forestiers
- » Accompagner la dynamique des propriétaires privés souhaitant faire évoluer leurs forêts : ateliers, accompagnement technique, etc.
- » Identifier les parcelles non gérées (biens vacants sans maître) et mettre en œuvre une stratégie d'acquisitions

**AVEC QUOI ?** *Les outils à mobiliser*

- » Charte forestière de territoire du PETR de Remiremont et du Pays de la Déodatie
- » Projet AFFORBALL sur la valorisation des ressources forestières sur le PNRBV
- » Travaux du RMT AFORCE sur l'adaptation des forêts au changement climatique
- » Travaux des chasseurs et du PNRBV sur l'opportunité de filières de venaison pour valoriser la viande de gibier et donc inciter au prélèvement
- » Candidature possible de la Déodatie à SYLV'ACCTES
- » Procédure d'acquisition par la collectivité des biens vacants sans maître
- » L'Atelier permanent du plan de paysage - A3P (cf. 6.1.a)

**QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?** *Les exemples*» **Projet sylvicole territorial de résilience au changement climatique Sylv'acttes :**

Sylv' ACCTES est une interface de financement entre des entreprises/collectivités soucieuses de leurs impacts climatiques et environnementaux et des forestiers qui s'engagent dans une gestion vertueuse de leur forêt. Elle permet de mobiliser des financements au bénéfice d'actions sur les forêts visant une gestion plus favorable à la biodiversité et une meilleure résistance au changement climatique.

<https://sylvacctes.org/projets-en-cours/>

A**Appuyer la structuration de la filière bois**

pour la construction et la rénovation

La lutte contre le changement climatique nécessite de renforcer le recours aux ressources locales et renouvelables, pour réduire le bilan carbone du territoire. Elle passe par ailleurs par un programme ambitieux de réhabilitation du bâti, intégrant les enjeux énergétiques (cf. 1.1.a). Le bois constitue ainsi une ressource abondante et de choix pour construire une économie fondée sur des boucles locales, tout autant qu'une identité architecturale contemporaine pour les Hautes-Vosges.

Cependant, la CCHV fait face à des paradoxes de taille concernant la filière bois (difficulté d'approvisionnement en bois de construction, prix de vente très bas et incertitude du devenir et de la valorisation des bois scolytés). Cette action vise à renforcer les synergies entre les activités sectorielles de la filière bois et construction, pour construire une économie locale plus résiliente.

POURQUOI ? *Les objectifs visés*

- » Soutenir une économie locale, vertueuse, pourvoyeuse d'emplois
- » Mettre en réseau les acteurs de la filière et consolider un marché local
- » Valoriser et promouvoir une production de qualité
- » Soutenir des constructions et des rénovations éco-responsables, utilisant des matériaux locaux et renouvelables
- » Promouvoir un savoir-faire local
- » Améliorer le paysage bâti

OÙ ? *Les sites concernés*

- L'ensemble du territoire

QUI ? *La maîtrise d'ouvrage pressentie*

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

AVEC QUI ? *Les partenaires à solliciter*

- Le PETR
- L'Office National des Forêts
- Le CRPF
- Les scieries
- Les professionnels du bâtiment
- Le conseil départemental des Vosges
- Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- FIBOIS Grand EST
- L'INRAE

COMMENT ? *Les principes et étapes de réalisation*

- » Réaliser un PAT – Plan d’approvisionnement Territorial bois énergie et bois construction :
 - Diagnostic de l’approvisionnement en bois du territoire
 - Possibilité de mobilisation de la plaquette forestière
 - Identification des investissements prioritaires (équipements, dessertes, etc.)
 - Bilan carbone de la filière
 - Inventorier les chaufferies bois sur le territoire des communautés de communes pour alimenter le diagnostic du gisement d’énergies renouvelables et des moyens déjà déployés
- » Etudier le positionnement d’une plateforme de stockage et transformation (plaquette et pellet) (notamment pour bois scolyté) à mettre en résonance avec le schéma directeur énergie (volet biomasse) (cf. 5.2.d)
- » Mobiliser du foncier industriel en friche pour développer des espaces de stockage
- » Ouvrir une plateforme d’échange pour mettre en réseau l’ensemble des acteurs locaux concernés par la filière bois (forestiers, scieries, charpentiers, industriels, aménageurs, professionnels du bâtiments, architectes, designers, artistes, scénographes...) (cf. 6.1.b)
- » Soutenir l’usage du bois local dans les projets de la collectivité :
 - Rédiger des appels d’offre de construction et rénovation avec des clauses sur le bilan carbone des matériaux, et sur l’usage d’essences présentes localement (sapin)
 - Mettre en place une contractualisation des collectivités avec des scieurs locaux pour assurer la disponibilité de la ressource pour les projets collectifs
 - Organiser l’exploitation de forêts publiques en régie
- » Construire « une image de marque », un label qualité, autour de la ressource en bois issue des Vosges (inspiration de la marque collective « Sélection Vosges »)
 - Organiser des concours, des événements, des expositions, autour de la filière bois pour promouvoir un savoir-faire.
 - Créer un lieu vitrine de la forêt, de la filière bois Vosgienne et de son savoir-faire : une Maison de la forêt

**AVEC QUOI?** *Les outils à mobiliser*

- » La marque collective des scieries « Sélection Vosges »
- » La marque Valeurs Parc
- » Le thriller théâtral « Après le déluge ! », dont le troisième épisode se tiendra dans une scierie de Xonrupt-Longemer
- » Travaux sur la filière "Sapin des Vosges" du PNRBV
- » Projet de création d’un réseau de "Maison du Sapin"
- » Charte forestière de territoire du PETR de Remiremont et du Pays de la Déodatie

**QU’EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?** *Les exemples***La marque collective « Sélection Vosges »****Des réalisations architecturales de grande qualité comme la halle à Tendon**



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples*

» La Maison d'Artisans des Hautes-Alpes

Un espace unique de rencontre en direct d'artisans et d'artistes des Hautes Alpes pour l'habitat, conçu sur le modèle des AMAP dans le monde paysan. Le principe est de créer un espace de rencontre entre artisans du pays et consommateurs en pouvant découvrir, commander sur mesure ou acheter les réalisations à chaque artisan, à un prix équitable. <http://www.artis05.fr/>

» La scierie intercommunale des Pyrénées orientales



A la suite à la tempête KLAUS de 2009 qui a entraîné de nombreux dégâts sur les peuplements forestiers de Cerdagne et Capir, et pour pallier la fermeture de la dernière unité de transformation la même année, la Communauté de communes Pyrénées catalanes a créé une scierie intercommunale, sous la forme juridique d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

Cette unité de transformation propose à la vente des particuliers et des collectivités des sciages de bois de pins à crochets et de pins sylvestre issus principalement des forêts de Cerdagne, Capcir et haut Conflent : bois de charpentes, solives, chevrons, planches, lambris, etc.

Le SPIC assure également le déchetage et la fourniture de plaquettes forestières pour les chaufferies automatiques au bois. Cette unité emploie aujourd'hui 4 personnes à l'année. Des projets d'investissements et des partenariats avec des entreprises locales sont en cours pour développer la compétitivité de la scierie.

5.2 C

Créer une structure de programmation et d'investissement pour le développement des ENR sur le territoire

Le 6ème rapport du GIEC est très clair, absolument tout doit être mené pour réduire les émissions de GES afin de limiter au maximum la hausse de la T° moyenne mondiale. La substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables constitue un des éléments de réponse à cet enjeu. Le territoire des Hautes Vosges dispose de ressources énergétiques locales abondantes.

L'ensemble des 4 grandes filières sont présentes Solaire, Biomasse, Hydraulique et Éolien. La petite hydroélectricité a été à l'origine de l'implantation industrielle dans les fonds de vallée. Cette ressource est aujourd'hui encore bien valorisée par des opérateurs locaux privés et publics. La régie d'électricité de La Bresse est un des opérateurs majeurs qui s'inscrit à la fois dans l'histoire de l'électrification et dans l'avenir de la transition énergétique. Les autres filières énergétiques sont actives mais peu structurées malgré des potentialités à révéler et faire fructifier. Les technologies sont matures et permettent aussi bien d'envisager l'alimentation en électricité ou en chaleur d'une unité agricole ou industrielle en autoconsommation que de déployer largement des installations afin de contribuer à la vitalité économique du territoire tout en l'engageant activement dans la lutte contre le réchauffement climatique. La mise en paysage de ces équipements et installations implique d'initier une coopération économique public-privé capable à la fois de mener les phases de développement et de porter les investissements de façon que les plus-values alimentent l'économie territoriale.

On peut noter 2 niveaux de coopérations économiques. Un premier de nature citoyenne sous la forme d'une centrale villageoise dont l'objet et la mobilisation de petits potentiels tel que des « grappes » de toitures photovoltaïque. Puis une seconde coopération institutionnelle et entrepreneuriale sous la forme d'un Société d'Économie Mixte permettant de réunir les collectivités locales et territoriales, les entreprises, les banques, ..., pour le développement de projets plus amples comme pourrait l'être une centrale solaire en ombrières sur le parking de la station de Gérardmer.

OÙ ? *Les sites concernés*

- L'ensemble du territoire

QUI ? *La maîtrise d'ouvrage pressentie*

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

AVEC QUI ? *Les partenaires à solliciter*

- | | |
|---|---|
| - PNRBV | - La Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement au développement de toitures photovoltaïques (bâtiments agricoles et autres) |
| - PETR | - Stations de montagne, supermarchés, etc. pour le développement d'ombrières photovoltaïques sur les espaces de stationnement |
| - GECLER (Grand-Est, Citoyen et Local, d'Énergie Renouvelable) | - Régie de La Bresse |
| - CLER (Réseau pour la Transition énergétique) | - Chambres consulaires (CCI, etc.) |
| - Département, Région, Etat | - Collectif Paysages de l'après pétrole – PAP |
| - Syndicats d'Électricité des Vosges – SDEV | |
| - Vosges Terre Textile, pour le développement de toitures photovoltaïques sur les sites industriels | |

COMMENT ? *Les principes et étapes de réalisation*

- » Prendre connaissance des projets déjà menés à proximité du territoire, des résultats et difficultés rencontrées (SEM Terre'ENR d'Epinal, SEM de La Grande Fosse, etc.) :
 - Organisation d'une « journée partage » avec visites et rencontres dans les autres territoires
 - Associer les acteurs (collectivités, banques, entreprises, Caisse des Dépôts et Consignation, industriels, etc.) et identifier ceux prêts à s'investir plus avant
- » Lancer une animation territoriale sur l'information de la volonté de création de ces structures de coopérations économiques avec pour objectifs: informer, mobiliser et identifier les structures et personnes prêtes à s'investir dans la démarche. Deux approches sont à envisager :
 - 1) à l'attention des acteurs économiques autour d'un club des entrepreneurs
 - 2) à l'attention des citoyens sous la forme d'une tournée de réunions d'informations et d'échange
- » Rencontrer les acteurs clés de contribution financières (BPI, Conseil départemental, Région, Syndicat d'Énergie, ...)
- » Structurer un groupe projet pour un projet de SEM public-privé à vocation à développer des projets importants et un groupe projet pour une SCIC pour une démarche de type centrale villageoise
- » Lancer des structures de préfiguration pour construire les partenariats et les démarches administratives
- » Créer les structures de financement et lancer les premières capitalisations

POURQUOI? *Les objectifs visés*

- » Donner la capacité au territoire de s'impliquer économiquement dans le développement des potentialités énergétique locales
- » Initier et renforcer les synergies locales permettant de développer de la coopération économique entre les acteurs publics, privées et citoyens
- » Permettre une redistribution territoriale des plus-value économiques de l'exploitation des ressources locales
- » Renforcer l'acceptation citoyenne des projets de développement EnR par une implication dans une gouvernance économique locale coopérative
- » Conserver la main sur les prérequis et les garde fous en matière d'intégration paysagère et écologique des projets EnR

**AVEC QUOI?** *Les outils à mobiliser***GOUVERNANCE**

- » Régie de la Bresse : compétences et savoir-faire en biomasse, solaire, hydroélectricité, etc.
- » Compétence énergie : les communes peuvent la conserver ou la transmettre au Syndicat d'Electricité des Vosges - SDEV

PLANIFICATION

- » PCAET en cours d'élaboration
- » Schéma départemental électrique porté par le Syndicat d'Electricité des Vosges, étendu au photovoltaïque en 2022

FINANCIERS

- » Le PNRBV réfléchit à se positionner en tant que financeur de projets de structuration énergétique (prise de part dans les coopératives citoyennes, etc.)
- » Le SDEV réfléchit également à accompagner les collectivités
- » CUMA

OPÉRATIONNELS

- » Coopérative villageoise en cours de montage à Grange-Autmonzey



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?

Les exemples

SEM SEVE

- » Comment l'initiative d'une petite commune des Hautes-Alpes a libéré des énergies citoyennes et renouvelables, ici et ailleurs ?



Créée le 18 janvier 2011 sous la forme originale d'un Société d'Economie Mixte Locale (SEML), la SEVE (pour : Soleil Eau Vent Energie) est basée à Puy Saint André, petite commune des Hautes-Alpes située en aplomb du Briançonnais. Elle est composée de collectivités publiques ainsi que de citoyens et d'entreprises.

La SEVE a très rapidement investi dans l'installation de toitures photovoltaïques sur des bâtiments publics (de puissances variables allant jusqu'à 100 kWc pour la plus puissante), toutes raccordées au réseau E.R.D.F.

Au bout de seulement 4 années d'activité, la rentabilité des investissements a dégagé un report à nouveau bénéficiaire et, après juste 5 ans d'existence, la SEVE a distribué les premiers dividendes, ce qui représente un juste retour sur investissements, essentiellement pour les collectivités locales vis-à-vis des contribuables.

<https://seveenergierenouvelable.fr>



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?

Les exemples (suite)

SEM Terre'Enr à Epinal

Elle associe les collectivités, la communauté d'Agglomération d'Épinal, la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire et la Région Grand Est à des opérateurs privés pour développer les projets d'énergies renouvelables sur le territoire.

Centrale villageoise de Vologne Moselle

De mai à octobre 2019, un groupe de citoyens des communes d'Arches, Archettes, Cheniménil, Docelles, Eloyes, Jarménil, Pouxoux, ont impulsé une dynamique de projet lors de réunions publiques de sensibilisation et d'information aux enjeux climatiques et à la transition énergétique. A cette occasion, sur le modèle de ce que d'autres régions de France ont initié, ont été évoquées l'opportunité et la pertinence de créer des centrales de production d'électricité « verte », d'origine renouvelable. Ces réunions publiques ont permis de constituer un collectif d'une vingtaine de citoyens.

Après consultation de différents organismes professionnels, publics et privés, le collectif a décidé de se constituer en association afin de faire émerger le projet et de préfigurer la création ultérieure d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou d'une Société par Actions Simplifiée (SAS), et ce, dès que les conditions juridiques, matérielles et financières seront réunies.

<https://www.volognemoselle.centralesvillageoises.fr/>

SEM créée autour du projet éolien de Belfays

En 2015, les 6 communes porteuses du projet montent ensemble une SEM (Société d'Économie Mixte) : Bande-Sapt, la Grande-Fosse, Châtas, Grandrupt, Saint-Stail dans les Vosges, et Saâles, dans le Bas-Rhin. Le parc de 10 éoliennes alimente en électricité 15 000 foyers.

Une campagne de financement participatif à hauteur de 100 000 € est organisée. Les habitants convaincus par le projet pourront financer les études géotechniques préalables au démarrage des travaux et toucher un retour sur investissement allant de 4 à 7 % l'an. La commune et le curé se sont également lancés dans la mise en œuvre d'une toiture photovoltaïque pour l'église de La Grande Fosse.

source : <https://www.lagrandefosse.fr/com/index.php>



Parc éolien de Belfays

5.2
D

Développer un schéma directeur d'énergies renouvelables et lancer des projets démonstrateurs

Souvent, le développement des EnR sur un territoire se fait de façon erratique et désordonnée car sujet aux à-coups d'une disponibilité foncière, de l'impulsion d'un développeur, de l'envie d'un élu, etc. Cela peut se traduire par un manque d'harmonie dans la façon dont s'inscrit les installations dans le paysage. Par ailleurs, ce mode de développement ne permet pas une coordination technique et économique des projets. Il convient dès lors de dresser un inventaire technico-économique précis des potentialités principalement en direction des filières solaire et bois puis éolienne et géothermale.

L'enjeu de ce schéma opérationnel de déploiement des EnR électrique et thermique est de pouvoir réaliser une hiérarchisation des sites à fort potentiel suivant des critères technico-économiques et d'inscription paysagère. Il s'agira d'identifier, de caractériser et d'étudier la faisabilité jusqu'à un niveau APS les 10 à 15 projets les plus pertinents. C'est sur la base de ce travail que la SEM et les centrales villageoises pourront lancer leurs premiers projets.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Permettre aux structures de coopération économique de disposer d'une analyse fine des potentialités pour un déploiement opérationnel des projets.
- » Identifier les potentialités à la parcelle
- » Définir une charte de développement intégrant la dimension paysagère
- » Planifier spatialement et temporellement le déploiement des potentialités

OÙ ? *Les sites concernés*

- Friches industrielles
- Toitures des bâtiments industriels et d'activité
- Espaces artificialisés : parkings, carrières, etc.
- Bâtiments publics

QUI ? *La maîtrise d'ouvrage pressentie*

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

AVEC QUI ? *Les partenaires à solliciter*

- PNRBV	- Vosges Terre Textile, pour le développement de toitures photovoltaïques sur les sites industriels
- PETR	
- Communes	
- GECLER (Grand-Est, Citoyen et Local, d'Énergie Renouvelable)	- Stations de montagne, supermarchés, etc. pour le développement d'ombrières photovoltaïques sur les espaces de stationnement
- CLER (Réseau pour la transition énergétique)	
- Département	- Chambres consulaires (CCI, etc.)
- ADEME	

COMMENT ? *Les principes et étapes de réalisation*

- » Rédiger le cahier des charges associant énergéticien et paysagiste
- » Mobiliser du cofinancement
- » Lancer la consultation
- » Réaliser l'étude en parallèle de la création des structures de coopération économique
- » Définir la pré faisabilité technico économique et paysagère de 15 sites à haut potentiel



AVEC QUOI? *Les outils à mobiliser*

GOVERNANCE	» Communautés de communes
CONNAISSANCE	» Cadastre géothermique proposé par l'ADEME
	» Projet d'étude hydrologique porté par le PNRBV pour identifier les ouvrages ayant un potentiel hydroélectrique (2022)
FINANCIERS	» Accompagnement et aide de la région Grand Est aux démarches de concertation favorisant l'acceptabilité de projets d'énergies renouvelables
OPÉRATIONNELS	» Relance des Atlas éoliens : cartographie des secteurs favorables commandée au niveau national, mais non opposable

Proposition de requalification et d'implantation d'ombrières photovoltaïques pour le parking de la station de Gérardmer

Ombrières photovoltaïques éparées et à géométrie régulière (carrés, rectangles)

Renforcement des plantations d'arbres éparés

Plantation et enherbement des limites de parking

Bande plantée et enherbée

Socle enherbé au pied des bâtiments



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

Etat existant

Station de ski de Gérardmer - Etat existant



Station de ski de Gérardmer - Etat projeté - Requalification paysagère et énergétique des parkings



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

Panneaux photovoltaïques n°5

Socle enherbé en pied de bâtiment

Bande enherbée et plantée

Panneaux photovoltaïques n°4

5.3
A

Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics

et élaborer un plan d'investissement pluriannuel

C'est demain ! La première échéance du décret dit 'Tertiaire' n° 2019-771 du 23 juillet 2019 est fixée le 30 septembre 2022 après avoir été repoussée d'un an. Ce décret, traduisant l'article 175 de la loi « Elan », s'applique aux collectivités propriétaires ou exploitantes d'établissements qui abritent des activités tertiaires, et qui sont installées dans un bâtiment, en partie ou dans son ensemble, dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1 000 mètres carrés. Il vise à économiser 40 % d'énergie d'ici à 2030, pour la première étape.

Hiérarchiser les priorités > Avant d'investir dans tous les sens, il est impératif d'établir une stratégie patrimoniale. Elle doit avoir une vision de l'usage des bâtiments à plus ou moins long terme et de leurs besoins des différents équipements. Auditer son patrimoine permet de prioriser les travaux de manière objective sur deux critères : la consommation énergétique et le coût, qui ne sont pas nécessairement corrélés. Ces données techniques objectives sont nécessaires pour se projeter dans un programme pluriannuel de rénovation.

Le schéma directeur immobilier énergétique, dont l'objectif est d'améliorer la gestion du patrimoine dans la durée, pour retrouver des marges de manœuvre. Sur la base d'un tel document de planification, il sera plus aisé de mobiliser des aides directes ou indirectes pour la réalisation des travaux.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Caractériser le fonctionnement énergétique et climatique du patrimoine public
- » Identifier les bâtiments publics les plus consommateurs et émetteur de CO2 et les bâtiments à fort inconfort thermique
- » Définir des plans d'investissement pluriannuel sur les bâtiments à fort potentiel de résilience énergétique et climatique
- » Mobiliser les sources de financements et engager des travaux
- » Engager les collectivités et structures publiques dans l'exemplarité et l'expérimentation

OÙ ? Les sites concernés

- Les bâtiments publics
- Les espaces publics (éclairage)

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- Communes
- Syndicat d'Énergie 88
- Syndicat départemental d'électricité des Vosges : soutien au développement de bornes de recharge de véhicules, de photovoltaïque sur toitures publiques, etc.
- PNRBV
- ALEC EPINAL centre Vosges
- Banque des territoires
- SEM OKTAVE

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » Lancer un audit énergétique patrimonial des bâtiments publics du territoire (commune, intercommunalité, service public, ...)
- » Lancer des études de faisabilité sur quelques bâtiments pré identifiés
- » Étudier la possibilité de recourir à SEM de rénovation énergétique des bâtiments publics pouvant intervenir comme tiers-financiers
- » Créer un poste de CEP - conseiller rénovation partagé au niveau du PETR de Remiremont ?



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser

- » Service Énergie du PETR Déodaté
- » SEM OKTAVE (Service de rénovation énergétique du Grand Est) conventionne avec le PNRBV et ouvre des financements pour la reconquête du bâti dégradé en milieu rural
- » Plan de relance : financement de projets de rénovation énergétique de bâtiments publics
- » Aides de la Région Grand Est pour la rénovation niveau BBC des bâtiments publics, associatifs et logements portés par la collectivité
- » CEP - Conseil en énergie partagé sur le Pays de la Déodaté
- » Mutualisation de la valorisation des CEE - Certificat d'Économie d'Énergie proposée par le PNRBV sur l'ensemble du territoire et par le Pays de la Déodaté

6.1
A

Créer l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges : l'A3P

Le plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique appelle de multiples actions de concrétisations, qui doivent prendre un caractère exemplaire pour être force d'entraînement. Par ailleurs, il nécessite une présence permanente et partagée pour accompagner les transformations dans un sens souhaité et non subi. Pour ces différentes raisons, des moyens doivent être déployés en faveur de son animation.

L'étendue du territoire, le nombre et la diversité des acteurs (acteurs publics, institutionnels, collectivités, organismes professionnels, acteurs économiques, etc.) ainsi que la scission de la Communauté de communes rendent la mise en œuvre du plan de paysage complexe, notamment pour les projets collectifs. Il s'agit d'assurer le fonctionnement technique, la coordination, l'animation et le suivi du plan de Paysage sur le long terme à l'échelle de l'ensemble du territoire.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Créer des outils qui visent à rendre le territoire acteur de la transition et moteur de la résilience
- » Identifier un guichet unique pour la mise en œuvre de projets d'aménagement et de construction à haute valeur architecturale, paysagère, environnementale et énergétique
- » Mettre en relation directe les porteurs de projet, les aménageurs, les entreprises, les élus et les particuliers
- » Faciliter l'accompagnement des porteurs de projets face aux multiples intervenants
- » Renforcer, élargir et mutualiser le conseil et les recommandations aux particuliers

OÙ ? Les sites concernés

- L'ensemble du territoire des Communautés de communes des Hautes-Vosges

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- L'ensemble des communes et leurs services instructeurs
- Le PETR
- Le PNR
- Le CAUE
- L'ADEME / le Point Info-Energie
- La DREAL
- Le Conseil Départemental
- L'ONF
- Le Services des CDC
- La Chambre d'agriculture
- La DRAC / l'ABF

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » Signature d'une charte d'engagement pour les deux Communautés de communes issues de la scission
- » Nomination d'un bureau et d'un animateur (pour l'ensemble ou dans chaque Communauté de communes) pour assurer le suivi des ateliers et la médiation autour des projets : suivi administratif, relai des besoins, etc.
- » Identification des personnes référentes dans l'ensemble des structures partenaires (Services des CDC, CAUE, conseillers rénovation, PNR, DREAL, Conseil départemental, DRAC / ABF, CEN, ONF, Chambre d'Agriculture, etc.)
- » Mise en place de l'Atelier permanent du Plan de paysage (A3P) selon deux configurations :
 - Un cercle restreint de référents des Communautés de communes, se réunissant régulièrement pour le suivi courant des actions et des projets
 - Un cercle élargi aux structures partenaires, mobilisé selon les besoins et a minima une fois par an pour un bilan des actions menées
- » Animation et suivi du plan de paysage :
 - Diffusion du plan de paysage et organisation de la sensibilisation auprès des différents acteurs
 - Inscription des principes du plan de paysage dans les documents d'urbanisme et programmes communautaires en cours d'élaboration
 - Suivi, acculturation et communication autour des expérimentations de renouvellement forestiers (cf. 4.2.d)
 - Mise en place de marchés à bons de commande pluri-annuels de paysagistes concepteurs, architectes, pour l'élaboration ou le suivi des projets
 - Lancement des programmes, marchés à bons de commande, appels d'offres, concours, etc. pour la mise en œuvre des actions du Plan de paysage
- » Conseil et évaluation régulière des projets sur le territoire :
 - Dans un premier temps, identification d'un petit nombre de projets représentatifs des thématiques du plan de paysage, en phase amont (programmation, faisabilité), pour expérimenter le suivi des projets et préciser progressivement les attendus qualitatifs : projet d'urbanisation, de lotissement en extension de l'enveloppe urbaine existante, renouvellement urbain à l'échelle d'un quartier, réhabilitation d'un site industriel, équipement touristique, production d'ENR&R, aménagement en espace naturel, reconquête agricole, etc.
 - Possibilité d'adosser les avis de la Commission d'Aménagement du Territoire sur un passage devant l'Atelier permanent
- Elaboration d'une fiche de synthèse illustrée pour le suivi des projets présentés en atelier, pour alimenter la base de connaissance et d'expériences commune. Elle servira de support à la communication régulière autour du plan de paysage.
- Pour chaque projet :
 - L'animateur provoque une réunion sur site avec le porteur de projet et invite les référents e l'atelier compétents
 - Discussions et alimentation du projet
 - Elaboration d'un rapport commun et pluri thématique mentionnant les propositions et recommandations pour la poursuite du projet
 - Renouvellement des réunions si nécessaire
 - Alimentation de la fiche de synthèse
 - Dans un deuxième temps, définition des seuils de passage obligatoire devant l'Atelier permanent
- » Elaboration de chartes déontologiques, de référentiels communs, à destination des services instructeurs du territoire, afin d'atteindre une cohérence d'ensemble
- » Communication sur le rôle d'accompagnement et de conseil de l'Atelier permanent (cf. 6.1.d.)



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples*

» Commission pré-permis de La Grande Fosse :

Pour les projets à forts enjeux paysagers et architecturaux, un temps de rencontre est organisé entre les porteurs de projet, la Communauté de communes, le service instructeur et les partenaires (CAUE, PNR). Le porteur de projet reste libre ensuite de suivre les recommandations.

» Commission municipale de Zwischenwasser : Un conseil aux pétitionnaires jusqu'à ce que le projet soit satisfaisant pour tous.

À Zwischenwasser, une commune de 3 000 habitants, les élus ont créé une commission constituée du maire, des adjoints concernés et d'architectes indépendants renouvelés régulièrement. L'essentiel de leurs honoraires est payé par la commune, avec une petite part laissée à la charge du porteur de projet pour le responsabiliser. Un rendez-vous est pris sur le terrain avec le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre afin d'évaluer la cohérence du projet avec le développement de la commune, l'utilisation économe du foncier, l'échelle et les proportions du bâti, l'organisation de l'espace et l'expression formelle, le rapport au terrain.

» Accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme par le PETR du Pays Thur Doller

Fort de la volonté de maîtriser son développement et d'éviter les erreurs du passé en matière d'aménagement et d'urbanisme, le PETR a déployé une stratégie d'accompagnement des collectivités, que ce soit pour la révision de leur document d'urbanisme ou sur l'aménagement de lieux stratégiques (nouveaux quartiers gare à proximité des services et d'équipements, et avec un potentiel de densification, ...). Cette stratégie vise également à inscrire de manière forte les orientations du SCOT en matière de valorisation des paysages et du patrimoine architectural local, et préservation de l'harmonie de la trame urbaine dans les villes et villages du territoire.

Concrètement, le Pays a ainsi recruté un collectif de spécialistes (Urbaniste, Architecte, Paysagiste), pour décliner et approfondir à une échelle plus restreinte que le PLU les orientations du SCOT et du développement durable, afin de :

- concevoir un projet urbain, définir un programme de constructions, ses retombées en termes d'équipements
- choisir le mode opérationnel le plus adapté.

Ces orientations prennent la forme d'études et de schémas sur le devenir d'une friche, d'un quartier à l'intérieur ou en extension d'un village ou d'une ville. Le Pays a amorcé les études en février 2016.



AVEC QUOI? *Les outils à mobiliser*

- » Le plan de paysage lui-même
- » L'expérience du conseil du CAUE, du PNR, des conseillers rénovation, etc.
- » La Commission Aménagement du Territoire des communautés de communes : avis sur les projets d'urbanisme par rapport à l'intérêt communautaire (articulation à définir)

L'entretien débouche sur un accord, une demande de modifications obligatoires, des recommandations, des orientations ou des offres de service pour approfondir la dimension écologique, énergétique ou la programmation. Plus de 80 % des cas ne demandent qu'une seule réunion. La qualité des projets est visible, et le fait que l'explication et la négociation priment sur un avis seulement administratif est très apprécié des pétitionnaires. Source : Collectif PAP, Vorderwald dans le Voaralberg, une révolution architecturale et paysagère qui démultiplie pour mettre en œuvre les transitions à toutes les échelles, sur tous les sujets, avec tous les acteurs, etc., septembre 2018

Source : Collectif PAP, Vorderwald dans le Voaralberg, une révolution architecturale et paysagère qui démultiplie pour mettre en œuvre les transitions à toutes les échelles, sur tous les sujets, avec tous les acteurs, etc., septembre 2018

6.1
B

Créer une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements et la transition énergétique

Le Plan de Paysage de la Communauté de communes des Hautes-Vosges constitue un outil potentiel de pédagogie et de développement d'une culture et d'une ambition communes pour la qualité du territoire et la mise en œuvre des transitions écologique et énergétique, dans les aménagements et leur gestion. Cette action vise à poursuivre l'action fédératrice du Plan de paysage, en réunissant au sein d'un guichet unique l'ensemble des activités de conseil et d'accompagnement des projets des particuliers.

POURQUOI? Les objectifs visés

- » Concrétiser le plan de paysage, faire fructifier les nombreux efforts de programmation
- » Conforter et transmettre l'éthique, la déontologie et la philosophie du plan de paysage
- » S'assurer que les principes d'aménagements soient respectés dans des projets communaux ou d'intérêt communautaire exemplaires
- » Continuer à alimenter les politiques sectorielles de l'aménagement et s'articuler avec les actions engagées pour le développement durable, pour la transition écologique et énergétique du territoire
- » Construire un discours commun, un code déontologique de prescriptions paysagères et architecturales
- » Constituer un groupe de référents, de conseillers, pour renforcer l'accompagnement en amont des projet

OÙ ? Les sites concernés

- L'ensemble du territoire des communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

QUI ? La maîtrise d'ouvrage pressentie

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

AVEC QUI ? Les partenaires à solliciter

- Le PETR
- Le PNRBV
- Le CAUE 88
- L'ADEME
- La CCI
- La Chambre des métiers et de l'artisanat

COMMENT ? Les principes et étapes de réalisation

- » Création d'une plateforme à destination des particuliers, à la fois physique (point d'information, réunions) et dématérialisée (site internet), répondant à différents objectifs :
 - Identification des services et accompagnement des porteurs de projets (compétences, subventions, programmation, expertise, etc.)
 - Valorisation des matériaux et des savoirs-faires locaux auprès des porteurs de projets pour les constructions et la rénovation
 - Mise en relation de particuliers souhaitant développer des projets en commun (habitat participatif, rénovation de fermes à plusieurs foyers, etc.)
 - Promotion des projets de qualité identifiés par l'atelier permanent du Plan de paysage
- » Centralisation et poursuite des permanences conseil aux particuliers (CAUE, PNR, Point info énergie) en couplant si nécessaire les thématiques (notamment rénovation architecturale et énergétique)
- » Identification des personnes référentes dans l'ensemble des structures partenaires (Services des CDC, CAUE, conseillers rénovation, PNR, DREAL, Conseil départemental...)
- » Communication sur le rôle d'accompagnement et de mise en relation de la plateforme : brochures, notes informatives, réunions publiques, annonces radios... à l'adresse des acteurs de l'aménagement (promoteurs, fournisseurs, magasins spécialisés, artisans...) et du grand public



AVEC QUOI? Les outils à mobiliser

- » Guichet unique sur le développement économique mis en place par la CCI
- » Projet de guichet unique autour d'un pool rénovation / énergie / habitat envisagé par le PCAET à l'échelle du PETR de Remiremont (**articulation à prévoir**)
- » La création d'un site internet dédié : informations pratiques, mise en avant de réalisations qualitatives, annuaires des services, des artisans locaux, possibilité de créer un profil / une annonce avec besoins de mise en relation pour un projet, etc.
- » La création d'un point d'information physique sous forme de guichet unique : permanence d'accueil téléphonique, possibilité d'accompagnement, redirection vers les bons interlocuteurs, organisation de réunions / rencontres, etc.
- » La marque Valeur Parc pour la labellisation d'artisans locaux
- » Programme « Habiter mieux » dans les Vosges, porté par l'ANAH : accompagnement des foyers vers les économies d'énergie



QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ? *Les exemples*

» Institut de l'Énergie du Vorarlberg :



Energieinstitut Vorarlberg



Photos : ©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

Un des premiers axes d'intervention de l'Institut de l'énergie s'est tourné vers les particuliers, avec des conseils généralement gratuits sur la construction, la rénovation, les matériaux... Dans le milieu des années 1990, le dispositif d'aide à la pierre proposé par le Land pour les bâtiments privés a été conditionné à des critères écologiques et énergétiques.

Cette politique incitative est devenue un véritable outil de pilotage pour la construction durable. Les critères ont progressivement été élargis à des constructions de différents types (privée, sociale, petite taille, grands volumes...), avec des systèmes de bonus pour les économies d'énergie, la dimension environnementale, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, les bâtiments compacts... rendant ainsi la construction durable accessible à tous.

Les porteurs de projets présentent leurs plans et études thermiques à des spécialistes de l'Institut de l'énergie, qui les aident à optimiser leur projet et à le mettre en adéquation avec les critères de subventions du Land. La moitié des constructions réalisées sur le territoire sont concernées par ce dispositif, conditionné aux revenus. Ensuite, environ 10 % des projets construits sont contrôlés avec des mesures thermiques pour vérifier le respect des engagements.

Pour accompagner cette démarche et faciliter l'évaluation globale des bâtiments, l'Institut a créé le label « Maison à économie d'énergie du Vorarlberg » en 1989, puis le

« Passeport écologique du bâtiment du Vorarlberg » en 2000 pour progresser sur la nomenclature des matériaux écologiques de construction et disposer d'un outil d'évaluation dès la conception (énergie grise, effet de serre lié à la production des matériaux...).

La notion de coût global sur cinquante ans d'utilisation est également travaillée en tenant compte des frais d'investissement, de maintenance et d'énergie. Une simulation montre que sur l'ensemble de leur cycle de vie, les bâtiments à haute efficacité énergétique sont plus rentables que ceux qui répondent aux normes minima. L'Institut a construit un « Baubook », une vitrine de présentation des produits écologiques des fabricants de matériaux à destination des maîtres d'ouvrage et des entreprises, qui a par la suite évolué en plateforme de connaissance et de travail pour la construction durable, mise à disposition gratuitement des utilisateurs.

Cet outil est devenu indispensable pour l'écoconditionnalité de l'aide à la pierre du Vorarlberg et est très utilisé pour les appels d'offres publics. Il comporte une base de données référencant trois mille six cents produits déclarés par quatre cents fabricants. Il connaît un vif succès avec neuf mille six cents utilisateurs inscrits et deux millions de visites annuelles.

Source : Collectif PAP, Vorderwald dans le Voarlberg, une révolution architecturale et paysagère qui démultiplie pour mettre en œuvre les transitions à toutes les échelles, sur tous les sujets, avec tous les acteurs, etc., septembre 2018

6.1 C

Sensibiliser les acteurs et le grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère



POURQUOI? *Les objectifs visés*

- » Sensibiliser les acteurs de l'aménagement, mais aussi le grand public, à la qualité des projets couplée à la lutte contre le changement climatique
- » Communiquer sur les projets exemplaires et les initiatives des professionnels
- » Sensibiliser aux richesses du territoire, à savoir comment les protéger et les valoriser
- » Entretenir la dimension culturelle du paysage

Le paysage et le changement climatique ne sont pas des domaines d'experts, mais appellent au contraire la mobilisation la plus large. Les habitants comme les nombreux services ou organismes de l'aménagement, de la gestion ou de la préservation du territoire sont tous directement concernés par la question. Des expériences diverses de sensibilisation sont menées, qu'il s'agit d'organiser et de fédérer pour les rendre plus fortes et plus efficaces.

OÙ ? *Les sites concernés*

- L'ensemble du territoire des communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

QUI ? *La maîtrise d'ouvrage pressentie*

- Les Communautés de communes (Hautes-Vosges et Gérardmer Hautes Vosges)

AVEC QUI ? *Les partenaires à solliciter*

- Le PNRBV
- Le CAUE
- Le Département : action pédagogique sur les économies d'énergie (conseiller en logement)
- DRAC / CTEAC

COMMENT ? *Les principes et étapes de réalisation*

- » Diffusion du plan de paysage et des actions qui en découlent :
 - Mise en ligne (site internet des Communautés de communes et de la plateforme)
 - Réalisation d'une exposition itinérante du Plan de Paysage associée à des moments de présentations et de débats
- » Capitalisation et communication sur les projets exemplaires et les initiatives, à la fois professionnelles et citoyennes
 - Valorisation des réalisations exemplaires capitalisées par l'Atelier permanent sur le site de la plateforme
 - Organisation de visites de projets ou de réalisations ouvertes au grand public, rencontres avec les différents acteurs
- » Création de rendez-vous réguliers autour des thématiques du paysage et du changement climatique et maintenir l'animation sur le long terme: cercles de conférences, animations, ateliers, sorties pédagogiques pour tous les âges, concours d'idées, etc.
- » Production d'un support de communication transversal (fascicule) à distribuer lors des différents événements :
 - o Présentation du plan de paysage et de ses actions en cours
 - o Informations pratiques pour consulter la plateforme, l'Atelier permanent
 - o Fléchage vers le site internet de la plateforme
- » Mettre en place de partenariats avec les écoles de paysage et d'architecture, des concours/ateliers sur des sites de projets clés valorisés tout au long du processus (visites, communication sur les résultats)
- » Développement de projets participatifs et expérimentaux avec les habitants et les visiteurs

**AVEC QUOI?** *Les outils à mobiliser*

- » La plateforme d'accompagnement et de conseil
- » La biennale de la « semaine du paysage » organisée par la communauté de communes des Hautes Vosges.
- » Les radios locales, les réseaux sociaux, les relais locaux (mairies, points d'information, etc.)
- » Les évènements déjà organisés sur le territoire, à associer à la démarche :
 - Les « mercredi nature » du Conservatoire des espaces naturels
 - La Fête de l'Eau à Cornimont
- » Le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle - CTEAC mené par la DRAC, qui porte des actions d'éducation et de sensibilisation à destination des enfants

**QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?** *Les exemples*

Le thriller théâtral « Après le déluge ! » organisé lors de la Semaine du Paysage 2021, avec le CTEAC, en parallèle de l'élaboration du Plan de paysage



Les 2 visites de fermes organisées lors de la Semaine du paysage 2021 par le CAUE, en amont des projets, à la rencontre des propriétaires et des architectes

PARTIE 4 //

PHASAGE ET CHIFFRAGE

La stratégie de phasage prévoit 5 premières années de mise en oeuvre des fiches-actions prioritaires. Les deux premières années sont fortement consacrées à la constitution des organes de suivi (A3P, plateforme, etc.) et aux actions de communication et de sensibilisation. Des études de programmation permettent d'anticiper les mises en oeuvre opérationnelles à venir. Enfin, quelques opportunités sont saisies pour expérimenter sur le terrain des actions d'engagement à court terme. Les actions prioritaires font l'objet d'un chiffrage indicatif, basé sur des expériences similaires.

PHASAGE DE MISE EN OEUVRE DES 19 FICHES -ACTIONS PRIORITAIRES

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	2022				2023				2024				2025				2026			
			T1	T2	T3	T4																
1.1.A	Reconquérir les centres-villes et villages et le patrimoine bâti, et accompagner la transition énergétique dans l'habitat	- Communautés de communes - Communes																				
	Engagement d'un PLH intercommunal (couplé avec un PLUi?)																					
	Opérations groupées de réhabilitation (OPAH)																					
	Orientations dans les PLU / PLUi (mise en compatibilité SCOT / PCAET)																					
1.2.A	Organiser les réseaux de mobilité du quotidien, alternatives à l'autosolisme pour relier les centralités	- Communautés de communes - Communes																				
	Plan de mobilité simplifié (cf. PCAET)																					
	Orientations mobilité dans les PLU / PLUi (mise en compatibilité PMS)																					
	Maîtrise d'oeuvre sur des sites prioritaires : connexions entre centres et voie verte, etc.																					
1.3.A	Concevoir des espaces publics durables dans les centres-bourgs, économes, adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives	- Communes																				
	Orientations sur les espaces publics dans les PLU / PLUi																					
	Maîtrise d'oeuvre sur des espaces publics démonstrateurs																					

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	2022				2023				2024				2025				2026			
			T1	T2	T3	T4																
2.1.A	Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages en concertation avec les agriculteurs	- Communautés de communes - PNRBV - Communes																				
	Cartographie dynamique des terrains à maintenir ouverts																					
	Transposition des terrains agricoles à enjeux dans les PLU / PLUi																					
	Plaquette de communication sur les modes de conventionnement avec les agriculteurs																					
	Actions de reconquête agricole - études d'impact																					
2.2.A	Soutenir techniquement et financièrement les agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage	- Communautés de communes - Communes																				
	Mise en place d'un groupe de travail PSE / BRE																					
2.4.B	Constituer une trame agri-urbaine dans les fonds de vallée	- Communautés de communes - Communes																				
	Transposition de la trame agri-urbaine des vallées dans les PLU / PLUi																					
	Guichet unique pour les porteurs de projet agricole (cf. 6.1.B)																					
	Mise à l'étude de ZAP, PAEN																					
	Programme d'actions pour la trame agri-urbaine par vallée																					

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	2022				2023				2024				2025				2026							
			T1	T2	T3	T4																				
3.1.A	Gérer la fréquentation des zones de quiétude et de leurs interfaces	- Communautés de communes - Communes - PNRBV - ONF - CEN																								
	Communication et sensibilisation renforcée sur les zones de quiétude																									
	Schémas d'accueil dans les massifs																									
3.1.B	Identifier et valoriser la richesse des patrimoines locaux, supports d'un tourisme plus doux, autour d'un récit sur les ressources	- Communautés de communes - SIVU Tourisme Hautes-Vosges																								
	Inventaire participatif des patrimoines																									
	Schéma d'interprétation des patrimoines																									
	Création d'une route du textile																									
	Création d'un espace sur les bienfaits des plantes																									
3.2.A	Rechercher des alternatives à la voiture pour les déplacements entre bourgs et espaces de loisirs (stations de montagne, lacs, ...)	- Communautés de communes - Communes - Département																								
	Etude d'opportunité d'une liaison téléportée à Gérardmer																									
	Test de nouvelles configurations pour favoriser les modes doux lors des saisons touristiques																									
	Maîtrise d'oeuvre sur des sites d'accueil touristique prioritaires																									

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	2022				2023				2024				2025				2026							
			T1	T2	T3	T4																				
4.1.B	Mettre en œuvre une requalification globale des lacs et de leurs abords	- Communautés de communes - Communes : Gérardmer, Xonrupt-Longemer - CEN Lorraine																								
	Transfert de compétence Plan Lac																									
	Programme d'action opérationnel sur l'ensemble des lacs																									
	Renaturations et requalification des liens ville/lac (projets de maîtrise d'oeuvre)																									
4.1.C	Recenser, protéger et restaurer les zones humides	- Communautés de communes - CEN Lorraine - ONF																								
	Inventaire global des zones humides																									
	Transposition de l'inventaire des zones humides dans les PLU / PLUi																									
	Restauration de zones humides prioritaires																									
4.2.D	Structurer le suivi des expérimentations de renouvellement forestier à l'échelle intercommunale (cf. 6.1)	- Communautés de communes																								
	Groupe de suivi des expérimentations de renouvellement forestier dans le cadre de l'A3P																									

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE	2022				2023				2024				2025				2026							
			T1	T2	T3	T4																				
4.3.A	Appuyer la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation	- Communautés de communes																								
	PAT et lien avec schéma directeur énergie																									
	Positionnement d'une plateforme de stockage et transformation																									
	Plateforme d'échanges et de mise en réseau des acteurs locaux du bois (6.1.B)																									
	Création d'un lieu vitrine de la filière bois Vosgienne																									
5.2.C	Créer une structure de programmation et d'investissement pour le développement des ENR sur le territoire	- Communautés de communes																								
	Organisation d'une journée partage sur les projets de structuration ENR déjà menés																									
	Animation territoriale des la structuration ENR et groupe de projet																									
	Création de la structure de financement ENR																									
	Premières opérations d'investissement ENR																									
5.2.D	Développer un schéma directeur d'énergies renouvelables et lancer des projets démonstrateurs	- Communautés de communes																								
	Élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables																									
	Lancement de projet(s) démonstrateur(s)																									

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE	2022				2023				2024				2025				2026							
			T1	T2	T3	T4																				
5.3.A	Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel	- Communautés de communes																								
	Audit énergétique des bâtiments publics																									
	Études de faisabilité sur bâtiments pré-identifiés et maîtrise d'oeuvre																									
6.1.A	Créer l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges : l'A3P	- Communautés de communes																								
	Mise en place de l'A3P																									
	Bilan du plan de paysage																									
	Animation du plan de paysage dans les deux futures communautés de communes et suivi des projets																									
6.1.B	Créer une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements et la transition énergétique	- Communautés de communes																								
	Création d'une plateforme physique multithématique de conseil																									
	Création du site internet de la plateforme																									
	Communication sur la plateforme																									

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE	2022				2023				2024				2025				2026			
			T1	T2	T3	T4																
6.1.C	Sensibiliser les acteurs et le grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère	- Communautés de communes																				
	Diffusion du plan de paysage		■	■																		
	Animations régulières auprès du grand public						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Production d'un fascicule sur le plan de paysage et ses actions		■																			
	Partenariats avec les écoles						■			■			■			■			■			
	Projets participatifs et expérimentaux							■	■		■	■		■	■		■	■		■	■	

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE ET TYPOLOGIE DES SOUS-ACTIONS

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	Type	2022				2023				2024				2025				2026			
			T1	T2	T3	T4																
6.1.A	Mise en place de l'A3P	M	■																			
6.1.C	Diffusion du plan de paysage	C	■	■																		
6.1.A	Animation du plan de paysage dans les deux futures communautés de communes et suivi des projets	M	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4.1.B	Transfert de compétence Plan Lac	M		■																		
4.2.D	Groupe de suivi des expérimentations de renouvellement forestier dans le cadre de l'A3P	M		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
3.1.A	Aménagements / désaménagements des abords zones de quiétude	O		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
5.2.C	Organisation d'une journée «partage» sur les projets de structuration ENR déjà menés	C			■																	
3.2.A	Test de nouvelles configurations pour favoriser les modes doux lors des saisons touristiques	O			■		■		■		■		■		■		■		■		■	
3.1.A	Communication et sensibilisation renforcée sur les zones de quiétude	C			■				■		■		■				■			■		■
3.1.B	Création d'un espace sur les bienfaits des plantes	O			■	■																
2.1.A	Cartographie dynamique des terrains à maintenir ouverts	E			■	■			■			■			■			■			■	
3.1.B	Inventaire participatif des patrimoines	E			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
6.1.C	Production d'un fascicule sur le plan de paysage et ses actions	C				■																
2.1.A	Plaquette de communication sur les modes de conventionnement avec les agriculteurs	C				■																
4.1.B	Programme d'action opérationnel sur l'ensemble des lacs	E				■	■	■	■	■	■	■	■									
3.1.A	Schémas d'accueil dans les massifs	E				■	■	■	■	■	■	■	■									
2.2.A	Mise en place d'un groupe de travail PSE / BRE	M				■			■			■			■			■			■	
6.1.A	Bilan du plan de paysage	M				■			■			■			■			■			■	
5.2.C	Animation territoriale des la structuration ENR et groupe de projet	C					■	■	■													
4.1.C	Inventaire global des zones humides	E				■	■	■	■	■	■	■	■									
1.2.A	Orientations mobilité dans les PLU / PLUi (mise en compatibilité PMS)	R				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
1.1.A	Orientations dans les PLU / PLUi (mise en compatibilité SCOT / PCAET)	R				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
1.3.A	Orientations sur les espaces publics dans les PLU / PLUi	R				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2.1.A	Transposition des terrains agricoles à enjeux dans les PLU / PLUi	R				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2.4.B	Transposition de la trame agri-urbaine des vallées dans les PLU / PLUi	R				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4.1.C	Transposition de l'inventaire des zones humides dans les PLU/PLUi	R				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Types d'actions :

M : Renforcement des moyens d'action - E : Étude et programmation - R : Intégration réglementaire du Plan de paysage - O : Mise en oeuvre d'actions opérationnelles - C : Communication et sensibilisation

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	Type	2022				2023				2024				2025				2026			
			T1	T2	T3	T4																
6.1.C	Animations régulières auprès du grand public	C																				
5.2.D	Élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables	E																				
4.3.A	PAT et lien avec schéma directeur énergie	E																				
6.1.C	Partenariats avec les écoles	M																				
6.1.B	Création d'une plateforme physique multithématique de conseil	M																				
1.1.A	Engagement d'un PLH intercommunal (couplé avec un PLUi?)	E/R																				
6.1.C	Projets participatifs et expérimentaux	O																				
6.1.B	Création du site internet de la plateforme	M																				
2.4.B	Guichet unique pour les porteurs de projet agricole (cf.6.1.B)	M																				
4.3.A	Plateforme d'échanges et de mise en réseau des acteurs locaux du bois (cf. 6.1.B)	M																				
5.2.C	Création de la structure de financement ENR	M																				
2.4.B	Programme d'actions pour la trame agri-urbaine par vallée	E																				
1.3.A	Maîtrise d'oeuvre sur des espaces publics démonstrateurs	O																				
4.1.C	Restauration de zones humides prioritaires	O																				
6.1.B	Communication sur la plateforme	C																				
3.2.A	Etude d'opportunité d'une liaison téléportée à Gérardmer	E																				
5.2.C	Premières opérations d'investissement ENR	O																				
5.2.D	Lancement de projet(s) démonstrateur(s) ENR	O																				
4.1.B	Renaturation et requalification des liens ville/lac (projets de maîtrise d'oeuvre)	O																				
1.2.A	Maîtrise d'oeuvre sur des sites prioritaires : renforcement des itinéraires cyclables, plateformes intermodales, etc.	O																				
2.1.A	Actions de reconquête agricole - études d'impact	E/O																				
5.3.A	Audit énergétique des bâtiments publics	E																				
3.1.B	Schéma d'interprétation des patrimoines	E																				
1.1.A	Opérations groupées de réhabilitation (OPAH)	O																				
5.3.A	Études de faisabilité sur bâtiments pré-identifiés et maîtrise d'oeuvre	E/O																				
3.1.B	Création d'une route du textile	O																				
4.3.A	Création d'un lieu vitrine de la filière bois Vosgienne	O																				
2.4.B	Mise à l'étude de ZAP, PAEN	E/R																				
3.2.A	Maîtrise d'oeuvre sur des sites d'accueil touristique prioritaires	O																				

Types d'actions :

M : Renforcement des moyens d'action - E : Étude et programmation - R : Intégration réglementaire du Plan de paysage - O : Mise en oeuvre d'actions opérationnelles - C : Communication et sensibilisation

CHIFFRAGE DES 19 FICHES -ACTIONS PRIORITAIRES

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	CHIFFRAGE 2021-2024
1.1.A	Reconquérir les centres-villes et villages et le patrimoine bâti, et accompagner la transition énergétique dans l'habitat	- Communautés de communes - Communes
	Engagement d'un PLH intercommunal (couplé avec un PLUi?)	50 - 60 000 €
	Opérations groupées de réhabilitation (OPAH)	% annuel travaux et plafond à définir (communes / CC)
	Orientations dans les PLU / PLUi (mise en compatibilité SCOT / PCAET)	PLUi : 250 à 400 000 €
1.2.A	Organiser les réseaux de mobilité du quotidien, alternatives à l'autosolisme pour relier les centralités	- Communautés de communes - Communes
	Plan de mobilité simplifié (cf. PCAET)	120 - 160 000 € pour un plan de mobilité global, 30 - 60 000 pour un PMS
	Orientations mobilité dans les PLU / PLUi (mise en compatibilité PMS)	PLUi : 250 à 400 000 €
	Maîtrise d'oeuvre sur des sites prioritaires : connexions entre centres et voie verte, etc.	% annuel travaux et plafond à définir (communes / CC)
1.3.A	Concevoir des espaces publics durables dans les centres-bourgs, économes, adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives	- Communes
	Orientations sur les espaces publics dans les PLU / PLUi	PLUi : 250 à 400 000 €
	Maîtrise d'oeuvre sur des espaces publics démonstrateurs	% annuel travaux et plafond à définir (communes / CC)
2.1.A	Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages en concertation avec les agriculteurs	- Communautés de communes - PNRBV - Communes
	Cartographie dynamique des terrains à maintenir ouverts	10 - 15 000 € + mises à jour
	Transposition des terrains agricoles à enjeux dans les PLU / PLUi	PLUi : 250 à 400 000 €
	Plaquette de communication sur les modes de conventionnement avec les agriculteurs	3 000 €
	Actions de reconquête agricole - études d'impact	20 000 - 30 000 €

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	CHIFFRAGE 2021-2024
2.2.A	Soutenir techniquement et financièrement les agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage	- Communautés de communes - Communes
	Mise en place d'un groupe de travail PSE / BRE	AMO pour la mise en place d'un PSE : 2 000 - 4000 €
2.4.B	Constituer une trame agri-urbaine dans les fonds de vallée	- Communautés de communes - Communes
	Transposition de la trame agri-urbaine des vallées dans les PLU / PLUi	PLUi : 250 à 400 000 €
	Guichet unique pour les porteurs de projet agricole (cf.6.1.B)	cf. 6.1.B
	Mise à l'étude de ZAP, PAEN	p.m.
	Programme d'actions pour la trame agri-urbaine par vallée	15 à 30 000 € par vallée
3.1.A	Gérer la fréquentation des zones de quiétude et de leurs interfaces	- Communautés de communes - Communes - PNRBV - ONF - CEN
	Communication et sensibilisation renforcée sur les zones de quiétude	10 ETP sur juin / juillet / août = 48 000 € (par an)
	Schémas d'accueil dans les massifs	15 000 - 30 000 € par massif
	Aménagements / désaménagements des abords des zones de quiétude	A chiffrer en fonction des schémas d'accueil (5000 € pour une fermeture de voie forestière, 60 000€ pour un aménagement plus complet du type du hêtre de la Vierge + MOE 15 %)

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	CHIFFRAGE 2021-2024
3.1.B	Identifier et valoriser la richesse des patrimoines locaux, supports d'un tourisme plus doux, autour d'un récit sur les ressources	- Communautés de communes - SIVU Tourisme Hautes-Vosges
	Inventaire participatif des patrimoines	15 000 € pour la mise en place d'une appli
	Schéma d'interprétation des patrimoines	20 000 €
	Création d'une route du textile	Balisage et aménagement de 10 points d'arrêts : 80 000 € par arrêt = 800 000 € Coût de MOE 15 % = 120 000 €
	Création d'un espace sur les bienfaits des plantes	Bilan étude ?
3.2.A	Rechercher des alternatives à la voiture pour les déplacements entre bourgs et espaces de loisirs (stations de montagne, lacs, ...)	- Communautés de communes - Communes - Département
	Etude d'opportunité d'une liaison téléportée à Gérardmer	30 000 € (faisabilité)
	Test de nouvelles configurations pour favoriser les modes doux lors des saisons touristiques	20 000 à 40 000 € pour la fermeture d'une voie de 2,5 km (dispositifs légers et réversibles, signalétique)
	Maîtrise d'oeuvre sur des sites d'accueil touristique prioritaires	à chiffrer (300 000 à 2 M€ + MOE 15 %)
4.1.B	Mettre en œuvre une requalification globale des lacs et de leurs abords	- Communautés de communes - Communes : Gérardmer, Xonrupt-Longemer - CEN Lorraine
	Transfert de compétence Plan Lac	p.m.
	Programme d'action opérationnel sur l'ensemble des lacs	50 000 €
	Requalification des liens ville/lac (projets de maîtrise d'oeuvre)	à chiffrer (Plan lac) (5 M€ pour Gérardmer (7 ha) + MOE 15 %)

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	CHIFFRAGE 2021-2024
4.1.C	Recenser, protéger et restaurer les zones humides	- Communautés de communes - CEN Lorraine - ONF
	Inventaire global des zones humides	200 000 € (300 à 900 € / km ² , dont il faut retrancher les études déjà réalisées)
	Transposition de l'inventaire des zones humides dans les PLU / PLUi	PLUi : 250 à 400 000 €
	Restauration de zones humides prioritaires	référence CEN ?
4.2.D	Structurer le suivi des expérimentations de renouvellement forestier à l'échelle intercommunale (cf. 6.1)	- Communautés de communes
	Groupe de suivi des expérimentations de renouvellement forestier dans le cadre de l'A3P	cf. 6.1.A
4.3.A	Appuyer la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation	- Communautés de communes
	PAT et lien avec schéma directeur énergie	20 000 - 30 000 €
	Positionnement d'une plateforme de stockage et transformation	étude 10 000 €, 450 à 650 €/m ² (HT), 45 000 € pour 1000m ² = 55 000 €
	Plateforme d'échanges et de mise en réseau des acteurs locaux du bois	cf. 6.1.B
	Création d'un lieu vitrine de la filière bois Vosgienne	Construction d'un bâtiment en bois local : 2 000 € / m ² environ (exemple de la maison du vélo de Xertigny : 300 000 € pour 140 m ²) + foncier + VRD + aménagements intérieurs + 15 % MOE

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	CHIFFRAGE 2021-2024
5.2.C	Créer une structure de programmation et d'investissement pour le développement des ENR sur le territoire	- Communautés de communes
	Organisation d'une journée «partage» sur les projets de structuration ENR déjà menés	2 000 € (frais réception et événementiel)
	Animation territoriale de la structuration ENR et groupe de projet	15 000 € pour une animation externe - cf. 6.1.a
	Création de la structure de financement ENR	5000 à 10000 € pour les démarches administratives et juridiques
	Premières opérations d'investissement ENR	?
5.2.D	Développer un schéma directeur d'énergies renouvelables et lancer des projets démonstrateurs	- Communautés de communes
	Élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables	50 000 € + 20 000 € par site de projet (faisabilité) = 250 000 €
	Lancement de projet(s) démonstrateur(s)	?
5.3.A	Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel	- Communautés de communes
	Audit énergétique des bâtiments publics	4 à 10 000 € par bâtiment, pour 25 bâtiments : 200 000 €
	Études de faisabilité sur bâtiments pré-identifiés et maîtrise d'oeuvre	70000 € + 500 € / faisabilité au stade APS - 200 à 300 € / m ²
6.1.A	Créer l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges : l'A3P	- Communautés de communes
	Mise en place de l'A3P	p.m.
	Bilan du plan de paysage	p.m.
	Animation du plan de paysage dans les deux futures communautés de communes et suivi des projets	- Conventions avec CAUE / PNR / ADEME / paysagiste concepteur - 6 ETP, soit 160 000 € par an enviro

	ACTION PRIORITAIRE ET SOUS-ACTIONS	CHIFFRAGE 2021-2024
6.1.B	Créer une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements et la transition énergétique	- Communautés de communes
	Création d'une plateforme physique multithématique de conseil	A chiffrer : réhabilitation/extension d'un bâtiment d'intérêt patrimonial
	Création du site internet de la plateforme	15 000 €
	Communication sur la plateforme	6 000 € conception + 2 000 € (impression quadrichromie 4 pages 2 000 exemplaires) x 3 = 12 000 €
6.1.C	Sensibiliser les acteurs et le grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère	- Communautés de communes
	Diffusion du plan de paysage	2 000 € pour 44 exemplaires
	Animations régulières auprès du grand public	compter 10 000 € par animation, tous les 2 mois = 180 000 €
	Production d'un fascicule sur le plan de paysage et ses actions	6 000 € conception + 2 000 € (conception + impression quadrichromie 4 pages 2 000 exemplaires) = 8 000 €
	Partenariats avec les écoles	100 000 € environ pour une convention annuelle (études et projets d'application du plan de paysage)
	Projets participatifs et expérimentaux	% annuel travaux et plafond à définir (communes / CC)



Étude commanditée par :

Communauté de communes
des Hautes Vosges
16, rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer
03 29 27 29 04
contact@cchautsvosges.fr
www.cchautsvosges.fr



Étude réalisée par :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com



AIR COOP

Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
6 les Soleiades, route de Chalvet
05 200 Embrun
07 83 89 67 39
j.nahmiyaz@energies-territoire.com
www.energies-territoire.com



Ceresco (anciennement Blezat Consulting)

Agriculture et sylviculture
18 rue Pasteur
69 007 Lyon
04 78 69 84 69
contact@ceresco.fr
www.ceresco.fr